

Inspection générale des bibliothèques

Le réseau documentaire des Ecoles françaises à l'étranger

Rapport à

madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Philippe BAPTISTE, directeur de cabinet
- Monsieur Nicolas CASTOLDI, directeur adjoint de cabinet

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
- Monsieur le chancelier de l'Institut de France
- Monsieur le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres
- Monsieur le secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts
- Madame la présidente de la Troisième chambre de la Cour des comptes
- Monsieur le chef de service de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche
- Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Madame la secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame le chef du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
- Madame et Messieurs les directeurs des Ecoles françaises à l'étranger
- Monsieur le président du Haut-Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

Inspection générale des bibliothèques

Le réseau documentaire des Ecoles françaises à l'étranger

Mai 2017

Pierre CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques

Benoît LECOQ
Inspecteur général des bibliothèques

Olivier CAUDRON
Inspecteur général des bibliothèques

Philippe MARCEROU
Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Les Ecoles françaises à l'étranger	3
1.1. Le statut	3
1.2. Missions propres à chaque Ecole	4
1.3. Le réseau des Ecoles françaises à l'étranger	4
2. Panorama des bibliothèques des Ecoles françaises à l'étranger	6
2.1. Personnels.....	6
2.2. Locaux	7
2.3. Budget : dépenses 2014-2015 et budget 2016.....	8
2.4. Collections physiques.....	8
2.4.1. Données quantitatives	8
2.4.2. Caractéristiques des collections (discipline, langues, période couverte)	10
2.4.3. Existence d'un document définissant la politique documentaire et de conservation	15
2.5. Ressources électroniques.....	17
2.5.1. Casa de Velázquez	17
2.5.2. Ecole française d'Athènes.....	17
2.5.3. Ecole française d'Extrême-Orient	18
2.5.4. Ecole française de Rome.....	18
2.5.5. Institut français d'archéologie orientale.....	19
2.6. Signalement des collections et système d'information	19
2.7. Etat de la numérisation et projets	20
2.7.1. Casa de Velázquez	20
2.7.2. Ecole française d'Athènes.....	20
2.7.3. Ecole française d'Extrême-Orient	20
2.7.4. Ecole française de Rome.....	21
2.7.5. Institut français d'archéologie orientale.....	21
2.8. Services aux publics	21
2.9. Partenariats et réseaux	24
2.9.1. Casa de Velázquez	24
2.9.2. Ecole française d'Athènes.....	26
2.9.3. Ecole française d'Extrême-Orient	28
2.9.4. Ecole française de Rome.....	30

2.9.5.	<i>Institut français d'archéologie orientale.....</i>	35
3.	Axes de mutualisation entre les bibliothèques des Ecoles	42
4.	Axes de développement propres à chaque Ecole	46
4.1.	Casa de Velázquez	46
4.1.1.	<i>Les bâtiments et les infrastructures.....</i>	46
4.1.2.	<i>Les collections.....</i>	47
4.1.3.	<i>Les questions informatiques et le développement de services.....</i>	48
4.2.	Ecole française d'Athènes	50
4.2.1.	<i>La bibliothèque dans le contexte de l'EFA</i>	50
4.2.2.	<i>Au bord de la saturation</i>	51
4.2.3.	<i>Recoter les fonds ?</i>	52
4.3.	Ecole française d'Extrême-Orient	54
4.3.1.	<i>Un réseau de centres doté d'un siège à Paris</i>	54
4.3.2.	<i>La Maison de l'Asie</i>	54
4.3.3.	<i>Les bibliothèques de l'EFEO</i>	56
4.4.	Ecole française de Rome	67
4.4.1.	<i>Les contraintes et les atouts de la bibliothèque de l'EFR</i>	67
4.4.2.	<i>Le stockage des collections imprimées.....</i>	70
4.4.3.	<i>Le déploiement de la RFID</i>	72
4.4.4.	<i>Le développement des usages et des collections numériques.....</i>	73
4.5.	Institut français d'archéologie orientale (Le Caire)	76
4.5.1.	<i>Les contraintes et les atouts de la bibliothèque de l'IFAO</i>	76
4.5.2.	<i>Un patrimoine à sauvegarder et valoriser</i>	80
4.5.3.	<i>Le projet immobilier.....</i>	82
4.5.4.	<i>Le développement des usages et des collections numériques.....</i>	86
4.5.5.	<i>Le projet de création d'un pôle documentaire dans l'organigramme de l'IFAO</i>	87
Conclusion.....		89
Recommandations		91
Axes de mutualisation entre Ecoles		91
Axes de développement propres à chaque Ecole		91
Annexes		95

Introduction

La mission relative au réseau documentaire des Ecoles françaises à l'étranger a été inscrite au programme 2016-2017 de l'Inspection générale des bibliothèques à la suite d'une demande exprimée par le Comité des directeurs de ces Ecoles auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en janvier 2016.

Le référé de la Cour des Comptes du 24 mai 2012 invitait notamment ces Ecoles à « développer des outils de pilotage communs pour leurs bibliothèques ». Les contrats 2012-2016 de ces Ecoles comprenaient dans un volet commun « II- Renforcer la concertation avec le réseau des Ecoles françaises à l'étranger » des objectifs relatifs à la mutualisation de l'offre de services documentaires, notamment « a) engager une politique d'acquisition de ressources documentaires électroniques communes ; b) participer aux missions nationales des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (Cadist) ».

Le Comité des directeurs des Ecoles, suite à une réflexion engagée par les directeurs des bibliothèques, a souhaité que l'Inspection générale des bibliothèques effectue une mission d'audit et de conseil, portant notamment sur les points suivants :

- repenser l'intégration des bibliothèques dans les réseaux ;
- interroger les politiques d'acquisition menées jusqu'à aujourd'hui compte tenu de la place croissante de la documentation électronique ;
- constituer un véritable réseau des Ecoles françaises à l'étranger en renforçant la coopération entre les Ecoles ;
- prendre en compte des architectures institutionnelles et des situations variées (services d'archives rattachés ou non aux bibliothèques ; projets communs ou non avec les partenaires étrangers en matière d'informatique documentaire, de signalement des collections, de services aux chercheurs ; projets d'extension selon que la question immobilière se pose avec plus ou moins d'acuité) ;
- établir un bilan de l'existant, et poser un diagnostic partagé par toutes les Ecoles ;
- définir une stratégie de coopération ;
- prendre en compte les projets de coopération inter-Ecoles en cours ;
- délimiter plus finement les domaines de coopération selon des configurations souples (mutualisations à deux ou trois partenaires, mutualisations complètes si elles s'avèrent pertinentes) ;
- insérer les Ecoles dans les réseaux nationaux de coopération (projet de système de gestion de bibliothèque mutualisé, réinformatisation des Ecoles, projet Collex).

La mission, composée de quatre inspecteurs, a effectué des visites sur place en décembre 2016 à la Casa de Velázquez à Madrid et à l'Ecole française de Rome et en février 2017 à l'Institut français d'archéologie orientale au Caire et à l'Ecole française d'Athènes. La visite de l'Ecole française d'Extrême-Orient a été limitée au siège parisien à la Maison de l'Asie.

La mission a par ailleurs rencontré à Paris le comité des directeurs le 7 décembre 2016 et a tenu à Paris une réunion de travail avec les directeurs de bibliothèques le 31 janvier 2017.

1. Les Ecoles françaises à l'étranger

1.1. Le statut

Les Ecoles françaises à l'étranger, qui étaient gérées chacune selon un statut particulier depuis leur création, sont régies par le décret en Conseil d'Etat n°2011-164 du 10 février 2011. Elles constituent une catégorie spécifique d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, pouvant déroger à certaines dispositions régissant les EPSCP de droit commun.

Leurs missions sont de :

- développer la recherche fondamentale sur le terrain et la formation à la recherche dans des aires géographiques et des domaines scientifiques propres à chacune ;
- définir et mettre en œuvre une politique de recherche scientifique qu'elles valorisent par la publication et la diffusion de leurs travaux ;
- mettre à la disposition des chercheurs leurs ressources documentaires, favoriser l'accès aux autres sources et archives afférant à leurs aires d'influence ;
- être un lieu d'échanges entre les chercheurs français et étrangers et contribuer au rayonnement de la science française ;
- collaborer avec des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur français ou étrangers et contribuer à la coopération scientifique internationale ;
- accueillir, pour la poursuite de leurs travaux, des étudiants ainsi que, dans le cadre des programmes scientifiques, des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des personnalités scientifiques.

Chaque école est dirigée par un directeur nommé par décret pour une durée de quatre ans renouvelable une fois. Le directeur est assisté par un secrétaire général et un agent comptable, et secondé de directeurs des études et de responsables des bibliothèques et des publications qu'il nomme après avis du conseil scientifique.

Les responsables des bibliothèques sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable une fois. Les fonctions de responsable chargé de la bibliothèque sont confiées à une personne appartenant aux personnels scientifiques des bibliothèques ou à un spécialiste que ses compétences recommandent particulièrement pour ces fonctions.

Chaque école est dotée d'un conseil d'administration, composé notamment de membres de l'Institut de France – dont les secrétaires perpétuels des académies intervenant dans les domaines d'activité de l'école – désignés par le chancelier de l'Institut, et d'un conseil scientifique. La Casa de Velázquez est dotée d'un conseil artistique, comprenant notamment des membres de l'Académie des Beaux-Arts.

Les membres de ces Ecoles sont nommés par le directeur de chaque école, après avis du conseil scientifique au sein d'une liste établie par une commission d'admission, pour une durée déterminée (un an renouvelable jusqu'à trois fois). Ils sont recrutés parmi les doctorants, les titulaires d'un diplôme national de niveau égal ou supérieur au doctorat, les maîtres de conférences ou assimilés, les personnes qui justifient de titres ou diplômes universitaires ou scientifiques étrangers jugés équivalents par la commission d'admission. L'Ecole française d'Extrême-Orient constitue une exception de ce point de vue, car elle dispose d'emplois permanents de directeur d'études et de maître de conférences.

Le décret ouvre la possibilité, à l'article 18, de créer par convention des services communs ou des unités inter-établissements entre les Ecoles ou avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

1.2. Missions propres à chaque Ecole

L'Ecole française d'Athènes développe en Grèce, à Chypre et dans les Balkans des recherches dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, en particulier l'archéologie et l'histoire, depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours.

L'Ecole française de Rome développe à Rome et en Italie, au Maghreb et dans les pays riverains de la mer Adriatique des recherches dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales, de la Préhistoire à nos jours.

L'Institut français d'archéologie orientale du Caire développe des recherches sur l'Egypte et son aire d'influence historique dans les domaines de l'archéologie, de la philologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales, de la Préhistoire à l'Epoque contemporaine. Ces recherches portent notamment sur les études égyptologiques, papyrologiques, coptes et arabo-islamiques.

L'Ecole française d'Extrême-Orient intervient dans toutes les disciplines se rapportant aux langues et civilisations de l'Asie, principalement de la péninsule indienne, de la haute Asie, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie orientale. Son siège est fixé à Paris. En partenariat avec les pays d'accueil, l'Ecole française d'Extrême-Orient est constituée de centres permanents en Asie.

La Casa de Velázquez, qui a son siège à Madrid, a pour mission de développer les activités créatrices et les recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux sociétés des domaines hispanique et ibérique, ibéro-américain pour les périodes coloniale et contemporaine, et maghrébin, et de contribuer à la formation d'artistes, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

1.3. Le réseau des Ecoles françaises à l'étranger

Le décret n°2011-164 du 10 février 2011, qui donne un cadre commun à ces Ecoles, a été une étape majeure dans la structuration d'un réseau fonctionnant de façon mutualisée pour certains aspects, renforçant sa coopération avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et son insertion dans le dispositif français de la recherche et de

l'enseignement supérieur, dans le sens des observations formulées par le référé de la Cour des Comptes du 24 mai 2012.

Cette structuration a pris forme avec le contrat quinquennal 2012-2016, qui comprend une partie commune à l'ensemble des Ecoles françaises à l'étranger. Dans cette partie, intitulée **Renforcer la concertation avec le réseau des Ecoles françaises à l'étranger**, les Ecoles se sont engagées à « *mettre en œuvre au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2013, une convention, commune aux Ecoles, instituant un ou plusieurs services inter-établissements, dont les missions et leur échéancier seront clairement précisés* ». Cette « dynamique de coopération et de complémentarité » devait s'accompagner de dispositifs visant à encourager les coopérations scientifiques, mutualiser l'offre de services et partager les équipements. Au titre de la mutualisation de l'offre de services, les bibliothèques étaient concernées par deux projets :

- engager une politique d'acquisition des ressources documentaires électroniques communes ;
- participer aux missions nationales de centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

Les directeurs des Ecoles ont signé en janvier 2015 une convention instituant le comité des directeurs, instance « de réflexion, d'impulsion et de suivi des politiques communes élaborées par les EFE, facilitant la convergence des projets scientifiques et tendant à une mutualisation des moyens ». La présidence annuelle de ce comité est assurée par ordre d'ancienneté de création des Ecoles.

Depuis le contrat 2012-2016, c'est avec l'ensemble des Ecoles que le MENESR mène le dialogue contractuel et négocie un volet commun comprenant des objectifs, des financements et des indicateurs distincts du volet propre à chaque école. L'auto-évaluation du contrat achevé a suivi la même logique, avec un bilan de l'action du réseau des EFE, logique suivie également par l'évaluation du HCERES.

2. Panorama des bibliothèques des Ecoles françaises à l'étranger

2.1. Personnels

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO (ETP)	EF Rome	IFAO
Personnels titulaires français	- 1 conservateur de bibliothèque - 1 BAS	- 1 conservateur de bibliothèque	A Paris - 1 conservateur de bibliothèque - 3 ingénieurs d'étude - 1 technicienne de recherche et de formation - 1 magasinier - 1 adjointe technique - 1 technicienne de recherche et de formation affectée au Centre de Pondichéry	- 1 conservateur de bibliothèque - 1 bibliothécaire-assistant-spécialisé	1 conservateur de bibliothèque
Contractuels français			A Paris, ca. 1,25 ETP de contractuel en 2015		
Contractuels locaux	4,5 agents, dont : 4 agents équivalents catégorie B soit 2 « jefes de secciones » et 2 « colaboradores de investigación ») 0,5 personnel d'exécution (« oficiales »)	7 agents en CDI (6,2 ETP), dont : 5 équivalents catégorie B 2 équivalents catégorie C S'y ajoutent 300 heures annuelles de vacations horaires (droit local)	Personnels polyvalents dans les centres en Asie Chiang Mai : 2 ETP Kyoto : 1 ETP Hanoi : ½ ETP Siem Reap : ½ ETP Vientiane : ½ ETP Jakarta : 1 ETP	- 14 agents en CDI de droit italien (13,83 ETP en janvier 2017) : - 1 bibliothécaire « avec responsabilité de service », adjoint du conservateur - 4 bibliothécaires - 1 assistant-bibliothécaire - 2 magasiniers-coordonateurs - 5 magasiniers ¹ (dont 1 à 30h) - 1 archiviste + 3 moniteurs étudiants (Français en licence ou master Erasmus)	7 agents en contrat de droit égyptien : -5 bibliothécaires-assistantes (niveau B) : 3 CDI, 2 CDD ² - 2 magasiniers en CDI

Parmi les personnels titulaires des bibliothèques de ces Ecoles, les responsables (conservateurs) sont les seuls à être affectés pour une durée déterminée.

¹ EFR : tout en étant comptabilisé pour 1 ETP à la bibliothèque, l'un des magasiniers assume également la fonction de majordome de l'EFR, ce qui l'amène à récupérer le temps éventuellement consacré en soirée à cette tâche.

² IFAO : la politique désormais suivie par l'établissement est le recrutement en CDD plutôt qu'en CDI, par souci de flexibilité et tout en alignant les conditions salariales des deux types de contrat.

2.2. Locaux

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO
Surfaces de service public (m ²)	1106	607	Paris : 200 Centres : Chiang Mai : 140 Hanoi : 80 Jakarta : 150 Kyoto : 200 Pondichéry : 152 Siem Reap : 94	1835	893 Les lecteurs autorisés ont l'accès 24h sur 24 à 810 m ² (soit 98,5% des collections). Les lecteurs en salle de lecture ont accès à 100 m ² pendant les horaires d'ouverture.
Surfaces de services internes (m ²)	71	61	Paris : 100 Centres :	131	130
Surfaces de magasin (m ²)	65	55	Paris : 250 Centres : Chiang Mai : 390	363	Pas de magasin ³ . Une salle en accès indirect : 18 m ²
Total surfaces	1242	723	Paris : 550 Centres : 1 406	2329	1024
Places assises	64	61	Paris : 36 Centres : 90 Total : 126	222	83 dont 58 accessibles uniquement aux lecteurs 24/24 et 25 en salle de lecture ⁴ . Parmi ces dernières, il y a 5 places informatiques : accès au catalogue en ligne et à internet
Présence du wifi	Oui. L'accès à l'Internet très haut débit est possible depuis le 1 ^{er} janvier 2017 grâce à un lien avec l' <i>Universidad autónoma de Madrid</i>	oui	oui	oui	oui
Projets d'extension le cas échéant	Non, rénovation récente (2010), quelques dysfonctionnements dans le bâtiment des magasins en sous-sol (infiltrations)	Oui, à plus ou moins long terme. Plusieurs hypothèses à l'étude	Voir le départ des centres EHESS de la Maison de l'Asie		Projet immobilier (construction) depuis une dizaine d'années
Mètres linéaires	6475	3180 (dont 2935 en libre-accès et 245 en magasins)	Paris : 3 282 Centres :	6364	3268
Dont occupés	4947	2704	Paris : 3 013 Centres :	5628	Proche de la saturation

³ IFAO : des collections *ad hoc* se trouvent dans le laboratoire d'archéométrie.

⁴ IFAO : le rapport d'activité 2015 indique que « la bibliothèque est toujours largement sollicitée par le public extérieur pendant certaines périodes de l'année : depuis plusieurs années, en juillet et en décembre/janvier, une queue se forme à l'entrée de l'institut, les lecteurs de la bibliothèque ne pouvant y pénétrer qu'à mesure qu'une des places de la salle de lecture se libère ». Il est prévu d'étendre en 2017 l'espace de lecture en aménageant, dans la salle 10 qui communique avec la salle de lecture, huit nouvelles places assises et une table de consultation des grands formats.

2.3. Budget : dépenses 2014-2015 et budget 2016

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO ⁵
Dépenses 2014					
Fonctionnement	90.602	114 866	120 533,01	268 746	
Dont : Acquisitions documentaires	90.602	86 910 ⁶	74 357,62	180 020 ⁷	
Personnel	419.000	348 252	437 475	729 950	
Investissement		19 420	17 928,38	0	
Dépenses 2015					
Fonctionnement	86.228	152 154	92 735,26	264 835	123 708
Dont : Acquisitions documentaires	86.228	99 539	67 662,39	166 950 ⁸	90 857 ⁹
Personnel	414.000	351 417	457 407	768 233	186 824
Investissement		10 500	0	91 899	0
Budget 2016¹⁰					
Fonctionnement	94.000	211 171	84 549,30	280 000	113 600
Dont : Acquisitions documentaires	88.000	143 761	83 651,00	159 500 ¹¹	70 000 (+ échanges reçus pour une valeur de 17000 € environ)
Personnel	386.000	331 430	574 436	774 800	178 000
Investissement	11.979	30 008	0	90 000	0

2.4. Collections physiques

2.4.1. Données quantitatives

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO
Imprimés					
Nombre de monographies	131.454	63 209	213 190	157 150	52 409 environ
Dont en accès libre	131.454 (magasins ouverts)	60 000 environ (excepté les 234 mètres linéaires de collections situés dans le magasin annexe et faisant l'objet d'une communication indirecte et les ouvrages de la petite réserve)	60 620	138 250	Pas de libre accès en salle de lecture, sauf 2432 titres d'usuels

⁵ IFAO : l'IFAO n'est pas soumis à la TVA.

⁶ EFA : les dépenses documentaires peuvent chaque année être plus élevées, les crédits non consommés par d'autres services et, en particulier, par la direction des études étant réaffectés en fin d'année à la bibliothèque.

⁷ EFR : s'ajoute à ce volume financier la valeur marchande des documents reçus par échange ou par don en 2013-2014, estimée à 26 113 € pour les monographies et 45 360 € pour les périodiques.

⁸ EFR : en raison des besoins de reliure/restauration consécutifs au chantier RFID, l'enveloppe consacrée aux acquisitions documentaires a été réduite en 2015 et 2016.

⁹ IFAO : cette somme inclut *a priori* la valeur des documents reçus à titre d'échange, soit environ 15 000 €.

¹⁰ Pour l'EFA, cette rubrique concerne les crédits effectivement consommés en 2016.

¹¹ EFR : voir note 8.

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO
Nombre de titres de périodiques papier et évolution sur 3 ans	734 (2016) 732 (2015) 802 (2014)	460 (2015) 370 (2014) 402 (2013) Le nombre de fascicules acquis évolue sensiblement chaque année en fonction des échanges et des dons : 2015 : 820 2014 : 904 2013 : 850	2 332 (2015) 2 208 (2014) 1 858 (2013)	2389 (2015) Dont 867 vivants, dont 432 payants	1250 (2015) Dont 423 vivants, dont 146 payants Le nombre de titres de périodiques est stable depuis trois ans et n'évolue qu'en fonction du nombre d'échanges
Autres documents					
Archives	117 boîtes	Les archives sont un service distinct de la bibliothèque.	ca. 60 000 feuillets	n.c.	Pas à la bibliothèque
Manuscrits	79		2 415		Pas à la bibliothèque
Estampages		8000 aux archives	2 388		Pas à la bibliothèque
Multimédia	17 films 12 ml VHS 12 ml disques				266 CD et DVD
Photographies	48.465 photographies aériennes		La photothèque a été détachée de la bibliothèque en 2014.		Pas à la bibliothèque
Cartes	640	358			Pas à la bibliothèque
Thèses	1.429 (microfiches)				n.c.
Fonds considérés comme patrimoniaux					
	3194 monographies (fonds Helmer, Legendre, Olagüe, Péligny, marquis del Saltillo, etc.) fonds Berthe (intégré en 2014), environ 14.000 documents	6000 documents antérieurs à 1900 La réserve regroupe tous les titres antérieurs à 1800 ainsi que des documents postérieurs rares, soit 338 titres pour 730 volumes	7 289 monographies	1120 monographies (avant 1811)	1159 monographies
Accroissement annuel en monographies (les 3 dernières années)					
Par achat	1116 (2016) 1485 (2015) 1909 (2014)	837 (2015) 681 (2014) 931 (2013)	2 080 (2015) 3 178 (2014) 3 828 (2013)	1874 (2016) 1550 (2015) ¹² 1909 (2014) 1815 (2013)	1056 (2015)
Par don	932 (2016) 1803 (2015) 1125 (2014) ¹³	299 (2015) 314 (2014) Nc : 2013 (jusqu'en 2013 les dons et échanges étaient regroupés)	2 112 (2015) 905 (2014) 1 798 (2013)	240 (2016) 272 (2015) 248 (2014) 323 (2013)	313 dons et échanges (2015)
Par échanges	329 (2016) 471 (2015) 511 (2014)	380 (2015) 146 (2014) Nc : 2013	60 (2015) 198 (2014) 140 (2013)	275 (2016) 238 (2015) 284 (2014) 330 (2013)	Cf. case précédente

¹² EFR : le nombre de monographies acquises a baissé en 2015 en raison du chantier RFID : moindre disponibilité des bibliothécaires-acquéreurs, glissement budgétaire de la ligne acquisitions vers la ligne reliure pour intervenir sur les documents dont le mouvement des collections a révélé le mauvais état physique.

¹³ Casa de Velázquez : ce chiffre n'inclut pas le fonds Jean-Pierre Berthe (environ 14.000 volumes).

2.4.2. *Caractéristiques des collections (discipline, langues, période couverte)*

▪ **Casa de Velázquez**

La bibliothèque de la Casa de Velázquez est spécialisée dans l'aire culturelle ibérique définie dans son acception la plus large : Espagne et Portugal (continent et îles) de la préhistoire à nos jours, ainsi que, la période coloniale des pays d'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie hispanophone et lusophone.

La bibliothèque de la Casa de Velázquez traite donc des sujets d'histoire de la péninsule ibérique, d'histoire de l'Amérique latine (période coloniale), de la littérature et de la civilisation espagnoles, des arts plastiques, de l'architecture et de la musique espagnols, de l'archéologie en Espagne, au Maghreb et en France, des sciences sociales et de géographie. Elle a constitué une collection de livres riche, au 1^{er} janvier 2016, de 131.545 unités et reçoit par abonnement 734 revues : ces collections ont la particularité d'être facilement accessibles puisque les chercheurs inscrits ont accès directement à la fois aux documents placés en salle de lecture et à ceux conservés en magasins.

Les principales langues de travail sont le français, l'espagnol, le portugais et l'anglais.

La bibliothèque de la Casa de Velázquez reçoit régulièrement des dons de chercheurs, qui représentent habituellement un millier de volumes par an. On notera toutefois deux fonds exceptionnels :

- le fonds marquis del Saltillo¹⁴ qui comprend des livres rares français et espagnols et une soixantaine de manuscrits et qui constitue, de fait, la base du fonds ancien de la bibliothèque ;
- le fonds Jean-Pierre Berthe (1926-2014), intégré en 2014, qui représente 14.000 documents environ et dont le traitement complet demandera un travail spécifique de tri, d'inventaire et de signalement : ce fonds contient la bibliothèque personnelle et la bibliothèque de travail de Jean-Pierre Berthe, mais il apporte surtout des documents originaux concernant l'Amérique centrale et l'Amérique latine.

▪ **Ecole française d'Athènes**

Les collections de la bibliothèque, dont le noyau initial remonte à 1846, année de la création de l'Ecole, s'organisent autour de trois axes principaux sur lesquels viennent se greffer quelques branches adjacentes.

Le fonds des études classiques, qui couvre l'archéologie et l'histoire du monde grec depuis les périodes les plus anciennes jusqu'aux époques romaines, est le cœur historique des collections et représente à lui seul 60 % des accroissements documentaires annuels. C'est ainsi que sont acquises de façon systématique les publications en rapport avec les sites fouillés en Grèce et

¹⁴ Casa de Velázquez : Miguel Lasso de la Vega y López de Tejada, marqués del Saltillo (1893-1957), professeur à l'Université de Madrid, historien, historien de l'art et généalogiste, était francophone et francophile et avait accompagné la reconstruction de la Casa de Velázquez à Madrid.

que le domaine de couverture documentaire s'étend à toutes les zones d'influence du monde grec antique (Grande Grèce, Balkans, Albanie, Asie mineure, Egypte, Phénicie, Bulgarie, Roumanie et, dans une moindre mesure, Asie hellénistique). De même, les sciences auxiliaires de l'histoire (tout spécialement l'épigraphie, la numismatique et la céramologie) font l'objet d'une veille documentaire très attentive. Sans aller jusqu'à l'exhaustivité, les autres disciplines des études classiques (philologie et collections de textes, littérature, philosophie) sont également bien représentées.

En termes de volumétrie, le fonds byzantin (archéologie, histoire, religion, éditions de texte) est le deuxième de la bibliothèque et compte pour 20 % des acquisitions documentaires. Sa cotation, qui est l'œuvre du grand byzantiniste Paul Lemerle (1903-1989), présent à l'Ecole française d'Athènes de 1931 à 1941, pose aujourd'hui des difficultés et méritera d'être repensée. Le directeur de la bibliothèque mène une réflexion approfondie sur ces questions : nous y reviendrons.

Le fonds « préhistoire » est à mettre en perspective avec l'intérêt de l'Ecole pour le chantier d'Amathonte, celui de Dikili-Tash et pour les études chypriotes de la période préhistorique. Lui est dévolu environ 10 % du budget documentaire.

Le fonds consacré à la Grèce moderne et contemporaine, depuis l'Empire Ottoman jusqu'à aujourd'hui, est à mettre un peu à part : il s'est constitué beaucoup plus tardivement et reste encore modeste même si désormais 5 % des crédits documentaires lui sont attribués. C'est le seul fonds de la bibliothèque qui fait l'objet (depuis 2014) d'une cotation Dewey.

Il convient encore de mentionner quelques fonds annexes qui viennent pour ainsi dire en complément :

- Une collection centrée autour des sciences appliquées à l'archéologie ;
- Une autre axée sur les études orientales, développée soit par acquisitions soit par échanges avec l'IFAO et l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) ;
- Un fonds consacré à l'archéologie nationale française, développé à partir d'échanges avec certains centres de recherches des universités françaises.

Hormis en ce qui concerne le fonds consacré à la Grèce moderne et contemporaine, très largement en langue grecque, les langues les plus représentées sont, dans l'ordre, l'anglais, le français, le grec, l'allemand et l'italien.

Les collections patrimoniales

Les collections de la bibliothèque de l'EFA se sont constituées à partir de 1846, notamment au début par des dons en provenance de l'administration française. Aujourd'hui, elle compte 6 000 ouvrages antérieurs à 1900. Une réserve des livres rares et précieux a été aménagée, qui regroupe à la fois les 140 titres antérieurs à 1800 soit 300 volumes et des ouvrages postérieurs à 1800 mais se distinguant par leur rareté : *unica*, ouvrages dedicacés, reliures remarquables, présence d'un ex-libris intéressant, etc. Le tout forme un ensemble de 338 titres soit 730 volumes où prédominent les ouvrages consacrés aux voyages, à l'histoire de l'antiquité, à

l'épigraphie, à la numismatique, à l'histoire de l'art et, enfin, aux textes anciens et aux textes religieux. Tous les exemplaires de la réserve font l'objet d'un signalement dans le SUDOC et sont répertoriés dans le catalogue de la bibliothèque où les notices renvoient, le cas échéant, vers la version numérisée d'une bibliothèque numérique (dont *Gallica*). Depuis 2015, ces ouvrages sont regroupés dans un espace dédié et conservés dans un mobilier en bois massif spécialement conçu à cet effet. Les conditions de conservation sont bonnes et la sécurité des collections est assurée.

Le fonds Cédric Polère

Entré par don en 2008, le fonds « Cédric Polère » est venu enrichir les collections consacrées à la Grèce moderne et contemporaine. Auteur d'une thèse consacrée à la « Construction de l'identité et l'universalisme en art : une sociologie des arts modernes et contemporains en Grèce »¹⁵, ce sociologue avait rassemblé une bibliothèque de quelques centaines de volumes (414 entrés à la bibliothèque de l'EFA) centrée sur l'histoire des arts plastiques en Grèce à l'époque moderne et contemporaine. Ces ouvrages sont catalogués et signalés dans le SUDOC.

Les bibliothèques des maisons de fouilles

La bibliothèque centrale de l'EFA gère également (acquisition, traitement documentaire, signalement) les bibliothèques des sept maisons de fouilles de l'Ecole : celle de Delphes est la plus importante (environ 1200 volumes) ; viennent ensuite celles d'Amathonte, Délos et Thasos (environ 800 volumes) ; puis, beaucoup plus restreintes, celles d'Argos, Dikili-Tash/Philippes et Malia. Ces bibliothèques, qui sont à l'usage des équipes de recherche en place, sont spécialisées par sites et aires géographiques. Leurs ouvrages figurent au catalogue de la bibliothèque de l'EFA. Un projet est à l'étude, qui consisterait à rendre accessible depuis les bibliothèques des maisons de fouilles la documentation électronique acquise par la bibliothèque centrale de l'EFA.

▪ **Ecole française d'Extrême-Orient**

À Paris, le cœur de collection consiste en un fonds de niveau international pour les études sud-est asiatiques, élargi à l'Asie orientale et méridionale en ce qui concerne les disciplines transversales telles que l'archéologie, l'épigraphie, l'ethnologie, l'histoire de l'art et les sciences religieuses. Les collections ne correspondant plus aux domaines de recherche de l'École (linguistique, littérature notamment) ont été déposées à la BULAC. On estime de 70 à 80% la part des collections en langues vernaculaires. Sont également déposés à la BULAC des fonds chinois et indiens dont le retour à la bibliothèque de l'EFEO ferait sens d'un point de vue intellectuel et scientifique. Un fonds de périodiques indonésiens (environ 100 mètres linéaires) est conservé au dépôt de Coignières (Yvelines). Le site Internet de l'EFEO présente de façon détaillée chaque fonds documentaire de la bibliothèque parisienne : fonds Asie du Sud, fonds Asie du Sud-Est, fonds Chine-Corée, fonds Japon.

¹⁵ EFA : soutenue en 1999 à l'Université Pierre Mendès France de l'université de Grenoble, sous la direction de Bernard Poche.

En Asie, chaque bibliothèque de l'EFEO a une politique documentaire propre, assise sur les collections déjà présentes, les besoins des chercheurs sur place, les réalités du terrain et de l'offre éditoriale. Certaines bibliothèques ont des fonds très pointus sur une thématique, comme Siem Reap sur l'archéologie et l'épigraphie khmères ou Jakarta sur l'islam. Chiang Mai, construction mise en service en 2010, est quant à elle spécialisée sur le bouddhisme. Les spécificités s'accordent à un socle documentaire commun : publications de l'EFEO, usuels et ouvrages de référence généraux et spécialisés sur le pays d'implantation ou certaines disciplines. À Pondichéry, la bibliothèque de l'EFEO est spécialisée dans des domaines pas ou peu couverts par l'Institut Français de Pondichéry voisin, à savoir les études saïva et tamoules. La bibliothèque de Vientiane est actuellement l'unique bibliothèque de recherche du Laos.

Fonds particuliers

Des dons de chercheurs éminents dans les études asiatiques sont venus enrichir les collections ces dernières années. Citons par exemple la bibliothèque d'Étienne Lamotte, éminent spécialiste du bouddhisme et indianiste.

▪ **Ecole française de Rome**

Le domaine géographique investi par l'EFR couvre l'Italie mais aussi plus largement la Méditerranée centrale, l'Afrique du Nord et les pays riverains de la mer Adriatique. La période couverte par ses travaux s'étend désormais de l'Antiquité à l'époque la plus contemporaine.

Les disciplines représentées dans les collections sont l'histoire, l'archéologie (dès la préhistoire) et les sciences sociales parmi lesquelles, spécialement, le droit.

L'Antiquité, notamment gréco-romaine, est le noyau historique de la bibliothèque, dont elle représente la moitié des collections et la moitié (en nombre et en budget) des acquisitions courantes. Les disciplines auxiliaires de l'histoire, telles que l'épigraphie, la papyrologie ou la numismatique, font partie de cet ensemble. Les collections rendent compte des nouvelles approches transdisciplinaires (histoire et droit, archéologie et « sciences dures », par exemple). Il faut également y ajouter un gros fonds de sources chrétiennes (patrologie...).

Le Moyen Age et la période moderne et contemporaine représentent les deux autres quarts des collections et portent notamment sur l'histoire italienne et celle de l'Eglise.

Les principaux axes de développement documentaire, adossés à la politique scientifique de l'Ecole, concernent donc :

- l'archéologie de la Méditerranée centrale de la Préhistoire au Moyen Âge
- l'Antiquité romaine
- l'histoire de l'Italie, notamment régionale, jusqu'à l'Unité italienne, voire jusqu'à la Seconde guerre mondiale¹⁶

¹⁶ EFR : concernant les périodes récentes, les chercheurs de l'EFR peuvent utiliser, non loin du palais Farnese, les services de la *Biblioteca di storia moderna e contemporanea*, bibliothèque relevant du ministère des Biens culturels.

- l'histoire de l'Eglise, jusqu'au concile Vatican II.

Le fonds littéraire, courant de l'Antiquité à la Renaissance, est conçu comme matériau pour l'histoire. La bibliothèque ne s'intéresse pas à la philologie en tant que telle.

Les fonds d'ouvrages relatifs à l'histoire de France et de littérature française sont présents à des fins comparatives ou à titre de sources ou en raison de liens avec l'Italie ou, pour les premiers, parce qu'ils ont exploité des sources romaines.

Les langues les plus représentées dans l'ensemble du fonds sont : le français (40%), l'italien (30%), l'anglais (10 %), l'allemand (9%), le latin (5%). Et dans les acquisitions de monographies en 2015-2016 : l'italien (40 %), le français (30 %), l'anglais (16 %), l'allemand (4%), le latin (4%).

La bibliothèque conserve plusieurs fonds particuliers : les fonds Duchesne (bibliothèque d'un ancien directeur), Engel (numismatique), Carcopino (miscellanées) et Nicolet (fonds moderne).

En avril 1989, lui a été consenti le dépôt, par les héritières, de la bibliothèque du grand juriste italien Edoardo Volterra, spécialiste du droit romain, composée d'un fonds ancien (1387 documents juridiques du XV^e au XIX^e siècle), d'un fonds moderne (7204 ouvrages sur le droit romain et l'histoire du droit, fonds à jour en 1984) et d'un ensemble de 16 381 tirés-à-part. L'EFR a l'obligation de continuer à enrichir et à mettre à jour le fonds moderne. Un comité scientifique Volterra, présidé par le directeur de l'Ecole et constitué de chercheurs français et italiens, a été par convention constitué dans le but de valider la politique d'acquisitions suivie¹⁷.

▪ Institut français d'archéologie orientale

L'IFAO, fondé en 1880 sous le nom d'Ecole du Caire, reçut sa nouvelle dénomination en 1898 pour traduire l'étendue de son champ d'activité couvrant l'ensemble du Proche-Orient. Après la création des Instituts français à Damas en 1922 et à Beyrouth en 1946 – devenus aujourd'hui l'IFPO ou Institut français du Proche-Orient –, son domaine géographique s'est recentré sur l'étude de l'Egypte et du Nord-Soudan, de la Préhistoire à l'époque contemporaine (Préhistoire, Égypte pharaonique, grecque, romaine, chrétienne et musulmane), principalement à travers l'archéologie, l'histoire et la philologie. De nos jours, l'IFAO s'ouvre aux sciences humaines et sociales appliquées au XX^e siècle égyptien.

De la première période de l'IFAO, il subsiste à la bibliothèque un fonds oriental ancien important. Les collections principales portent toutefois et logiquement sur les différentes civilisations qui se sont succédé sur les bords du Nil. C'est essentiellement à l'Egypte ancienne et médiévale que le fonds est consacré. L'exhaustivité, dans toutes les langues et sur tous supports, est recherchée en matière d'égyptologie et de papyrologie gréco-romaine, deux fonds pour lesquels la bibliothèque sollicite la labellisation Collex – de façon conjointe avec le Collège de France pour le fonds d'égyptologie.

¹⁷ EFR : il faut souhaiter que la démarche de l'EFR tendant à faire convertir en don ce dépôt, connaisse une issue positive.

La bibliothèque de l'IFAO détient ainsi l'une des meilleures collections d'égyptologie au monde, avec plus de 11 000 titres, soit plus de 20% du total des monographies, et 135 titres de revues. Si l'on considère les récits de voyageurs comme les prémisses de l'égyptologie – née officiellement en 1822 –, les ouvrages de la bibliothèque regardant la discipline remontent au XVII^e siècle. Quant à la papyrologie, elle compte actuellement plus de 2100 titres de monographies et 8 titres de revues, collection à jour et complète.

Compte tenu des moyens budgétaires, les acquisitions sont plus sélectives dans les autres domaines : périodes gréco-romaine hors papyrologie, byzantine, copte, arabe et islamique.

Les langues représentées dans les collections sont principalement l'anglais, le français, l'allemand, l'italien et l'arabe, sans compter des publications en russe, en grec et en hébreu. En 2015, les monographies éditées en France n'ont représenté que 13 % des acquisitions opérées à titre onéreux.

Au fil de son histoire, la bibliothèque s'est notamment constituée par les dons ou les legs de bibliothèques de savants, comme Auguste Mariette ou Gaston Maspero, mais aussi de plus récents. Elle a intégré au moins partiellement le fonds de l'Association littéraire d'Égypte, fondée en 1842, d'où proviennent des ouvrages dont les annotations sont attribuées à Gérard de Nerval qui visita le pays l'année suivante. Le fonds patrimonial comprend, entre autres, 450 volumes antérieurs à 1811. Parmi les documents les plus intéressants de ce fonds, on trouvera des récits de voyageurs et des descriptions de l'Égypte, dont l'édition originale de la fameuse *Description de l'Égypte ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française*. Les documents non-imprimés sont regroupés dans un autre service, celui des Archives et collections, qui gère les archives, les manuscrits, les papyrus, les images fixes et les cartes.

2.4.3. *Existence d'un document définissant la politique documentaire et de conservation*

▪ Casa de Velázquez

Il n'existe pas, au sens strict, de document de politique documentaire validé par les instances de la Casa de Velázquez.

Au demeurant, une commission consultative pour les acquisitions a été créée en décembre 2015. Elle travaille à la rédaction d'une future charte documentaire. Cette commission réunit des bibliothécaires et des chercheurs et est présidée par le directeur de la Casa de Velázquez. Ses travaux ont déjà débouché sur l'examen de fiches de cadrage par secteur : lors de la séance du 5 juillet 2016, celles concernant le Moyen Âge et l'Antiquité ont été validées. La constitution et l'examen de ces fiches forment l'embryon d'un document de politique documentaire.

▪ **Ecole française d'Athènes**

La bibliothèque de l'EFA s'est dotée d'une charte documentaire validée par un vote du Conseil scientifique en 2014¹⁸. Très précis, ce document d'une quinzaine de pages a le grand mérite de détailler, pour chacun des quatre fonds les plus importants (fonds classique, fonds byzantin, fonds préhistoire, fonds Grèce moderne et contemporaine) les axes de développement des collections ; à chaque fonds correspondent des thématiques et des sous-thématiques pour lesquels est indiqué le degré d'exhaustivité recherché ou non : « tout », « la plupart », « restreint » ou « très restreint » (avec parfois ajout de critères de sélection plus détaillés). La qualité méthodologique de ce document fait qu'il pourrait inspirer les autres bibliothèques des Ecoles françaises à l'étranger qui ne se sont pas encore dotées d'un tel outil.

▪ **Ecole française d'Extrême-Orient**

Le directeur de la bibliothèque a mis en place à son arrivée, à la demande du directeur de l'Ecole, des commissions par aire (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie orientale Chine-Japon-Corée), qui réunissent le directeur, les chercheurs de l'aire, le bibliothécaire référent et le directeur de la bibliothèque et son adjoint. Les objectifs de ces commissions sont d'informer les chercheurs, d'avoir des retours, de travailler sur des dossiers transversaux bibliothèque/chercheurs. Elles ont permis de formaliser les procédures. La mise en ligne du fichier d'acquisition sur extranet est envisagée pour permettre un suivi en temps réel. Par ailleurs, quand l'achat de collections coûteuses est envisagé, la bibliothèque de l'EFEO se concerta avec les bibliothèques partenaires : BULAC, Collège de France, Paris 7, EHESS, Musée Guimet.

Il est envisagé de présenter en conseil scientifique la charte documentaire ; des documents de travail préparatoires pour sa mise en place ont été élaborés pour chaque fonds (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Chine-Corée, Japon). Cette action de formalisation de la politique documentaire est la mise en œuvre d'un objectif du contrat quinquennal 2012-2016.

Ces documents de cadrage ont été élaborés pour chaque fonds documentaire. Ils comportent les rubriques suivantes : histoire et volumétrie des fonds ; principes de sélection des acquisitions par achat ; statistiques par langue ; réseaux ; déclinaison des acquisitions par domaine thématique¹⁹, par domaine géographique (1= volumétrie importante, 2=réduite, 3= très réduite). La rédaction d'une charte documentaire est en projet.

▪ **Ecole française de Rome**

Un tableau Conspectus²⁰ est annexé au rapport d'activité 2013-2014 de l'EFR. La formalisation de la politique documentaire, incluant la rédaction d'une charte d'acquisition, fait l'objet d'un stage d'élève-conservateur de l'ENSSIB entre février et avril 2017. Un comité consultatif pour les acquisitions et les échanges, créé en 2013, se réunit régulièrement ;

¹⁸ EFA : on peut la consulter à l'adresse suivante : <http://www.efa.gr/index.php/fr/ressources-documentaires/bibliotheque/collections-bibliotheque>.

¹⁹ EFEO : selon des valeurs de priorisation de la politique d'exhaustivité des acquisitions allant de 1 à 4 : 1=tout ; 2= la plupart ; 3= restreint ; 4= très restreint.

²⁰ EFR : il s'agit d'une grille d'évaluation des collections d'une bibliothèque et de leur développement.

il réunit la direction, les trois directions des études, un membre par section, le conservateur et des bibliothécaires.

▪ **Institut français d'archéologie orientale**

L'établissement de documents de formalisation est en projet. La politique d'acquisition s'est précisée à partir de 2014 en comité des usagers (équivalent d'un conseil de la documentation) et, depuis début 2015, dans les quatre comités d'acquisition – égyptologie, papyrologie et période gréco-romaine, études coptes, études « arabes » du VII^e siècle à l'époque contemporaine. La ventilation des crédits d'acquisition entre les quatre périodes canoniques a en particulier été précisée début 2015. La bibliothèque se doit d'être exhaustive, au niveau Recherche, dans les domaines de l'égyptologie et de la papyrologie. L'enveloppe consacrée aux acquisitions égyptologiques, cœur de la bibliothèque, a été « sanctuarisée » au même niveau que le budget de la bibliothèque d'Égyptologie du Collège de France, établissement qui a également servi en 2016 de référence pour une mise à niveau des abonnements aux revues égyptologiques.

2.5. Ressources électroniques

2.5.1. Casa de Velázquez

La Casa de Velázquez n'a pas d'abonnement à des ressources électroniques scientifiques. Elle est abonnée au *Monde* et à *El País*.

La bibliothèque de la Casa de Velázquez accède à des ressources électroniques disponibles (essentiellement des e-books) via la plateforme commune à *l'Unión de editoriales españolas* (UNE) et à la *Red de bibliotecas universitarias* (REBIUN). L'ouverture d'un accès à la plateforme CAIRN est en projet. Les institutions signataires d'une convention commune donnent un accès à des contenus électroniques pluridisciplinaires et, en contrepartie, elles mettent à disposition du réseau les publications qu'elles éditent.

La bibliothèque de la Casa de Velázquez offre un accès sur place et à distance (<https://xebook.casadevelazquez.org/>) à la plateforme de prêt de livres électroniques XeBook développée par la société espagnole Xercode en partenariat avec la *Universidad de Salamanca*. Grâce à ce nouvel abonnement, la bibliothèque de la Casa de Velázquez met à disposition 6.000 titres électroniques pluridisciplinaires issus des presses universitaires espagnoles.

2.5.2. Ecole française d'Athènes

On peut aisément prendre connaissance des ressources électroniques dont dispose l'EFA en consultant l'onglet dédié sur le portail web de l'école : <http://www.efa.gr/index.php/fr/ressources-documentaires/bibliotheque/doc-elec>

Depuis 2010, la bibliothèque s'efforce d'acquérir les périodiques en version « Print + Online ». Elle donne accès à 341 titres de revues électroniques dont une centaine est issue

d'une sélection de la collection II de JSTOR consacrée aux arts et aux sciences (abonnement par Couperin). Un choix de bases de données, acquises soit sur ressources propres soit dans le cadre du partenariat Cadist Antiquité (puis Cadist/Collex) avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) complète l'ensemble. Dans le cadre du même partenariat, l'EFA donne accès aux collections d'e-books « classical studies » de De Gruyter (depuis 2008). Quelques autres séries d'e-books ont été acquises : *Brill's Companions in classical studies* d'Oxford, titres d'encyclopédies Wiley ou Oxford, etc.

2.5.3. *Ecole française d'Extrême-Orient*

L'EFEO n'a pas d'abonnements propres, si l'on excepte certains accords avec des institutions de recherche (par exemple, l'Institut d'Histoire et de Philologie de l'Academia Sinica) pour l'accès à des bases très spécifiques. En revanche, en tant que membre du GIP BULAC, elle bénéficie de l'accès aux ressources sur l'Asie acquises par la BULAC :

- E-books de Brill, collection 2014 (Asian Studies, Middle East Studies) ;
- E-books publiés sur la plate-forme OpenEdition Books, dans le cadre du partenariat entre la BULAC et le CLEO (multiples éditeurs dont Presses de l'IFPO, de l'EHESS, du CNRS et presses universitaires) ;
- Le Grand Ricci, dictionnaire chinois- français (Brill) ;
- L'Encyclopédie de l'Islam, première édition (Brill) ;
- L'Encyclopédie de l'Hindouisme (Brill) ;
- L'Encyclopaedia Islamica (Brill) ;
- IndiaStat ;
- Plusieurs centaines de revues, éditées chez Wiley, De Gruyter et Sage dans le cadre des licences nationales.

L'EFEO accède également aux bases suivantes : CiNii (publications académiques japonaises), CNKI (China National Knowledge Infrastructure), Japan Knowledge, Kikuzo, Tibetan Buddhist Resource Center, Bibliography of Asian Studies.

En tant que membre de PSL, l'EFEO a également accès aux ressources généralistes acquises par la COMUE.

2.5.4. *Ecole française de Rome*

La page http://www.farnese.efrome.it/screens/portailfarnese_frf.html présente les ressources électroniques payantes auxquelles l'EFR donne accès (accès sur place uniquement, par reconnaissance d'adresse IP). Les bibliographies *L'Année philologique* et *Dyabola*²¹, peu

²¹ EFR : il est intéressant de noter qu'une partie des dépouillements de revues permettant d'élaborer la base *Dyabola* est effectuée à partir des collections de la bibliothèque de l'EFR.

coûteuses, sont les ressources les plus utilisées. L'accès est également donné (dans certains cas, en licence nationale) : à des bibliographies, des dictionnaires, des livres numériques et des revues édités ou diffusés par Brill, Brepols ou De Gruyter (dont la base *Ut per litteras apostolicas...* co-éditée par l'EFR et publiée par Brepols) ; au bouquet *Revues.org* d'OpenEdition ; par des accès croisés, avec l'éditeur Brill comme partenaire, à des ressources numériques de la BIS et de la bibliothèque de l'EFA ; à une cinquantaine de revues électroniques isolées, dont certaines couplées avec la version papier. Les publications de l'Ecole sont pour la plupart accessibles en ligne.

2.5.5. Institut français d'archéologie orientale

La visibilité des ressources numériques nécessiterait la création d'une page dédiée sur le site web de l'Institut. Les accès se font sur place uniquement. Deux abonnements électroniques sont en cours, dans des domaines où les ressources numériques n'abondent pas : *Online Egyptological Bibliography* et *Corpus dei manoscritti copti letterari*. Depuis 2008, la bibliothèque bénéficie de l'accès à certaines collections de JSTOR (environ 3 000 revues et 4 livres électroniques) dans le cadre d'un programme UNESCO d'aide aux pays en voie de développement. Les chercheurs accèdent aux ressources sous licence nationale. Depuis 2016, la bibliothèque active auprès des éditeurs les accès électroniques des revues papier, quand ils sont inclus dans l'abonnement. Les ressources électroniques accessibles, pour l'essentiel disponibles en archive ouverte, sont systématiquement décrites dans le catalogue local Aleph, avec accès direct par lien hypertexte ; c'est ainsi qu'à la fin 2015, la bibliothèque donnait accès à 150 périodiques électroniques et à 2 464 livres numériques, monographies, thèses, ouvrages collectifs, encyclopédies ou dictionnaires. Les revues publiées par l'IFAO sont visibles sur son site, avec barrière mobile, et leur mise en ligne sur OpenEdition est programmée.

2.6. Signalement des collections et système d'information

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO
Notices bibliographiques					
Nombre de documents catalogués	122 725	77 262 (au 31/12/2015)	140 000	144 200	53 625 (31/12/2015) ²² , dont 1250 titres de revue et 266 CD/DVD
Dont signalés au catalogue local	122 725	Environ 73 000 ²³	120 000	144 200 ²⁴	53 625
Dont signalés au SUDOC	107 713	52 065	113 117	64 128 (31/12/2016)	5 381 (31/12/2015)
Dont « unica »	24 780	8 225	58 297	5 565 (31/12/2016)	1 021 (31/12/2016)

²² IFAO : le catalogue comporte environ 85 000 notices, en incluant le dépouillement de revues et d'ouvrages collectifs et les ressources numériques.

²³ EFA : ces chiffres sont à prendre avec précaution en raison du manque de fiabilité du module statistique du logiciel Symphony.

²⁴ EFR : le fonds en libre-accès est entièrement catalogué dans Millenium, ainsi que les monographies conservées en magasin. Il reste à traiter 25% des périodiques des magasins, soit 150 titres.

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO
Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) - logiciel, version					
	ABSYS 7.5., migration vers ABSYSNET 2.1. en 2016	SIGB Symphony v. 3. 4. 1 OPAC Portfolio v. 3. 4	Logiciel Koha de la BULAC	Millenium 2009 B. Catalogue : www.farnese.efrome.it	Aleph 500 (2005) en V20 (2012)
Portail Internet					
	https://www.casadevelazquez.org/bibliotheque/	http://www.efa.gr/index.php/fr/ressources-documentaires/bibliotheque	http://www.efeo.fr/bases.php?code=bibliotheque	http://www.efrome.it/bibliotheque.html	http://www.ifao.egnet.net/bibliotheque/

2.7. Etat de la numérisation et projets

2.7.1. Casa de Velázquez

Les actions de numérisation sont limitées. Il existe cependant une convention avec l'*Universidad Complutense de Madrid* au sujet de l'inventaire, de la numérisation et du catalogage des reliures artistiques de la bibliothèque et une autre avec l'*Universidad de Santiago de Compostela* pour la numérisation de deux livres dans le cadre de la *Biblioteca digital ovidiana*.

2.7.2. Ecole française d'Athènes

Aucun programme de numérisation n'est en cours à la bibliothèque. Les ouvrages présentant un intérêt pour ce type d'opérations sont d'ores et déjà numérisés sur d'autres plateformes (Gallica, Google, Harvard, Hathi Trust, etc.). C'est le service des archives de l'EFA, distinct de la bibliothèque depuis 2012, qui est en charge des programmes de numérisation.

2.7.3. Ecole française d'Extrême-Orient

Le projet de numérisation porté par la bibliothèque concerne les archives de l'École. De 2008 à 2015, la bibliothèque a poursuivi un chantier de numérisation après désacidification de ces archives, au rythme de 1000 feuillets par mois. Un tiers des archives serait numérisé à la fin 2015. Depuis 2015, il a été décidé de surseoir à la numérisation systématique des archives. La bibliothèque mène des opérations de gestion matérielle de ces clichés (nommage des fichiers, serveur de dépôt) et de traitement des métadonnées en vue de leur archivage et de leur publication sur une plateforme dédiée. Elle se concentre également sur le traitement des fonds physiques en instance²⁵ afin de donner, à l'avenir, une dimension davantage thématique et mutualisée aux opérations de numérisation. C'est dans cette logique que l'EFEO a été lauréate de l'appel d'offres lancé par PSL pour enrichir son portail, avec une proposition de numérisation des archives de la Conservation d'Angkor.

²⁵ EFEO : deux archivistes professionnels ont ainsi été recrutés en 2016 sur l'enveloppe précédemment dévolue à cette opération.

2.7.4. *Ecole française de Rome*

Une action de numérisation partagée avec deux établissements étrangers a porté en 2011-2012 sur le *Corpus inscriptionum latinarum* (cf. plus bas : 2.9.4). Pas d'autre projet actuellement, dans l'attente de l'identification complète des *unica* de la bibliothèque de l'EFR au regard du SUDOC.

2.7.5. *Institut français d'archéologie orientale*

Entre 2000 et 2011, la bibliothèque faisait numériser, chaque année, par l'imprimerie de l'IFAO, quatre à cinq ouvrages en mauvais état, en vue de la production d'un fac-similé ; il est prévu de réactiver cette pratique et aussi de rechercher les fichiers des documents déjà numérisés afin de, si ceux-ci sont libres de droits, y donner accès par lien hypertexte à partir du catalogue. Par ailleurs, la bibliothèque met des documents à la disposition du Centre d'études alexandrines qui numérise la presse francophone. Toutefois, la principale action de numérisation s'inscrit dans le projet initié en 2015 par la BNF de portail des Bibliothèques d'Orient, sous-portail de Gallica. Ce projet, qui implique à l'IFAO, sous la coordination de la bibliothèque, le pôle éditorial et le service des Archives et collections, et qui concerne en outre six autres établissements répartis à travers le Proche-Orient, sera détaillé en 2.9.5.

2.8. Services aux publics

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO
Conditions d'accès	Toute personne qui réalise une recherche (à partir du master) sur le monde ibérique.	Accès 24/24 pour les membres, anciens membres et chercheurs accrédités. Autres lecteurs accueillis à partir du doctorat et, sur dérogation, à partir du master. Carte annuelle gratuite.	Sans restriction pour les chercheurs de la Maison de l'Asie et les étudiants de niveau M ou D, sur accréditation pour les publics extérieurs.	Gratuit pour : membres, chercheurs-résidents, boursiers, personnels EFR. Payant (25€/an, 10€/mois) pour : anciens membres, anciens boursiers et anciens personnels EFR ; enseignants-chercheurs, partenaires des programmes de recherche de l'EFR, chercheurs « non structurés » (sous condition d'être docteurs) ; doctorants ; étudiants des universités françaises en master Erasmus en Italie. Gratuit en cas de fréquentation inférieure à une semaine/an.	Gratuit pour tous les lecteurs. Lecteurs 24/24 : chercheurs, boursiers, missionnaires et certains personnels de l'IFAO, et, sur accord de la direction de l'IFAO, certains autres chercheurs. Lecteurs en salle de lecture : accréditation nécessaire, sur recommandation de leur université ou de leur directeur de recherche pour les étudiants à partir de l'année préparatoire au master, sur présentation de la carte professionnelle pour les universitaires, conservateurs de musée, inspecteurs du ministère des Antiquités.

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEQ	EF Rome	IFAO
Horaires d'ouverture	59h par semaine, lundi – vendredi de 9h à 20h, samedi de 9h30 à 13h30.	Accès 24/24 par badge pour les membres, anciens membres et chercheurs accrédités. Lecteurs « externes » : du lundi au vendredi de 9h à 20h – le samedi de 9h à 14h30.	Paris : 9h-18h du lundi au vendredi.	9h-21h du lundi au samedi (dès 8h pour les membres) Horaire réduit pendant les 2 semaines d'ouverture en août.	Accès 24/24 pour les lecteurs autorisés. Pour les lecteurs en salle de lecture : 9h-17h30 du dimanche au jeudi, soit 42h30.
Calendrier d'ouverture	Toute l'année Fermetures : - Août - Noël-Epiphanie (2 semaines) - Pâques (1 semaine).	Toute l'année sauf entre Noël et Jour de l'An. Horaires réduits en août pour le public « externe » : 9h-15h du lundi au vendredi. Environ 14 jours fériés par an résultant d'une combinaison de jours fériés français et grecs.	Toute l'année, sauf une semaine entre Noël et Jour de l'An.	Fermeture pendant 2 semaines en août et fermeture entre Noël et Jour de l'An (291 jours d'ouverture en 2015).	L'accès 24/24 est normalement suspendu – sauf exception pour certains chercheurs – au mois d'août, période de fermeture annuelle de l'Institut. Salle de lecture : outre les week-ends, l'Institut a été fermé pendant 45 jours en 2015 : 27 jours de fermeture administrative, 16 jours de fêtes, 2 jours suite aux attentats de Paris.
Lecteurs actifs en 2015-2016 et évolution sur 3 ans	Compte tenu du fort renouvellement annuel, seuls les nouveaux lecteurs sont pris en compte : 2016 (243) 2015 (281) 2014 (272)	2013 : NC 2014 : 765 2015 : 683 NB : les calculs sont effectués sur l'année civile.NC Nationalité des inscrits en 2015 : Français : 27 % Grecs : 55 % Autres : 16 % (dont Italiens : 5,4 %)	n.c.	2015-2016 : 1410 (plus de 50 % d'Italiens, plus de 25 % de Français) 2014-2015 : 1422 2013-2014 : 1525	2015-2016 : environ 630 lecteurs actifs ? Ce chiffre comprend : environ 40 lecteurs 24/24 permanents + 49 lecteurs 24/24 de l'année ²⁶ + 495 lecteurs en salle de lecture hors mois de février pour lequel les statistiques sont perdues + estimation pour le mois de février.
Dont lecteurs non-institutionnels		n.c.	n.c.	2015 : 1279	2015 : 540 ?
Fréquentation : nombre d'entrées en 2015-2016 et évolution sur 3 ans	2016 : 4683 2015 : 4119 2014 : 4101	2015 : 9 472 2014 : 9 237 2013 : 9 457	2015 : 7 138 entrées, dont 4 126 à Paris. 2014 : 6 837 entrées, dont 4 029 à Paris. 2013 : 6 688 entrées, dont 4 132 à Paris	2015-2016 : 24266 2014-2015 : 22507 2013-2014 : 20915 2015-2016 : 88 lecteurs / jour 2014-2015 : 77 lecteurs / jour 2013-2014 : 72 lecteurs / jour	Lecteurs 24/24 : n.c. Lecteurs en salle de lecture : *2015 : 3089 ²⁷ *2014 : 1648 ²⁸ *2013 : 3929

²⁶ IFAO : le nombre de badges 24/24 en circulation est d'environ 120, d'utilisation permanente ou ponctuelle. Toutefois, le nombre réel d'utilisateurs est inconnu car les badges n'étaient antérieurement pas systématiquement restitués en fin d'utilisation ; depuis septembre 2016, ils doivent être rendus à la fin du séjour cairote. Les badges attribués en 2015 l'ont été à 10 docteurs, 22 doctorants, 3 étudiants en master et 14 professionnels, venus du monde entier.

²⁷ IFAO : hors mois de février pour lequel les statistiques sont perdues.

²⁸ IFAO : fermeture de la bibliothèque pendant huit mois, de janvier à septembre 2014, due à l'effondrement d'une partie du plafond à la suite de violents orages.

	Casa de Velázquez	EF Athènes	EFEO	EF Rome	IFAO
Prêt et communications indirectes en 2015-2016 et évolution sur 3 ans	2016 : 7232 2015 : 7286 2014 : 7182	Pas de prêt. Très faibles communications depuis le magasin où sont stockées les collections les moins demandées.	Consultations : 2015 : 6 161 dont 4 000 à Paris. 2014 : 5493 dont 3 477 à Paris. 2013 : 6288 dont 4 043 à Paris	Pas de prêt Communication de documents : 2015-2016 : 550 2015 : 594 2014-2015 : 662 2013-2014 : 602 Estimation des consultations des documents en libre accès : 87 300 (2015)	Pas de prêt à domicile. Les chercheurs de l'IFAO peuvent emporter les documents dans leur bureau pour une durée d'un mois au plus et doivent les restituer en cas d'absence longue. Lecteurs 24/24 : consultations n.c. Communications en salle de lecture : *2015 : 15 587 (hors février), à 56% sur le fonds égyptologique *2014 : n.c. *2013 : 17 293
Reproduction de documents et demandes de numérisation	2016 : 110 2015 : 125 2014 : 98	Pas de statistique. Photocopieuse et scanner en libre-service.	n.c.	Photocopies (réalisées par le personnel pour le public) : 2015-2016 : 13229 2014-2015 : 24920 2013-2014 : 35597 Photographies (par les lecteurs dans des espaces dédiés) 2015-2016 : 3117 2014-2015 : 6404 2013-2014 : 5281 Scans Janvier-août 2016 : 19288 (en libre accès payant) Juin-décembre 2015 : n.c. (en libre accès gratuit sans formulaire) Avril-juin 2015 : 9554 (en libre accès gratuit avec formulaire de demande)	n.c. Pas de photocopie de documents, pour raison de conservation. Scan par les lecteurs, sans impression possible pour le moment. Photographie numérique autorisée sans flash, dans le respect de la propriété intellectuelle
Prêt entre bibliothèques en 2015-2016 et évolution sur 3 ans	PEB fournisseur : 2016 : 352 2015 : 376 2014 : 379 PEB emprunteur : 2016 : 101 demandes	PEB fournisseur : 2015 : 21 demandes reçues, 15 satisfaites 2014 : 37 demandes reçues, 31 satisfaites 2013 : 29 demandes reçues, 24 satisfaites En 2014 et 2015 : PEB demandeur = 1 demande satisfaite	PEB fournisseur demandes satisfaites : 2015 : 72 2014 : 62 2013 : 43 PEB emprunteur : demandes émises 2015 : 4. 2014 : 2 2013 : 3	PEB fournisseur (FDD-Fourniture de Documents à Distance) : 2015-2016 : 64 2014-2015 : 53 2013-2014 : 56 PEB emprunteur (pour des documents ne se trouvant pas à Rome) : 2015-2016 : 24 2014-2015 : 17 2013-2014 : 14	PEB fournisseur (FDD : envoi gratuit par courriel du document numérisé) : 2015 : 2 PEB emprunteur : 2015 : 1

2.9. Partenariats et réseaux

2.9.1. Casa de Velázquez

Contrairement à d'autres Ecoles françaises à l'étranger (EFR, EFA, IFAO) qui s'inscrivent localement dans un réseau d'instituts homologues, il n'existe pas, au sens strict, à Madrid, d'équivalent à la Casa de Velázquez. Dès lors, contrairement à ces Ecoles françaises à l'étranger, la Casa de Velázquez collabore uniquement avec des institutions de recherche et de formation françaises et espagnoles dont l'objet d'étude est le monde ibérique : elle collabore ainsi avec 85 institutions de recherche dans 15 pays.

Quelques éléments sur les effectifs artistiques et de recherche à la Casa de Velázquez :

L'activité de la Casa de Velázquez est structurée autour des deux grands pôles que constituent l'Académie de France à Madrid (AFM) et l'Ecole des hautes études hispaniques et ibériques (EHEHI). Dans chacun de ses deux pôles, la Casa de Velázquez a fait le choix de privilégier des séjours courts, d'un an pour les membres de l'Académie de France à Madrid, d'un an renouvelable une fois pour les membres de l'EHEHI. À ces statuts de membres, s'ajoutent d'autres statuts conférant à leurs bénéficiaires des possibilités de travail courtes à la Casa de Velázquez ou en lien étroit avec elle.

Ainsi, les effectifs comprennent, pour l'AFM, selon les années, 12 ou 13 membres recrutés sur budget de l'État (en 2015-2016, 7 sur 13 sont étrangers) auxquels s'ajoutent deux artistes espagnols, l'un sur le budget de ville de Valence et l'autre sur celui de la « province » de Saragosse²⁹. En 2015-2016, sans préjuger des pratiques individuelles éventuellement pluridisciplinaires, les membres relevaient de plusieurs disciplines artistiques : photographie (3 membres), musique (2 membres), arts plastiques, (2 membres), sculpture (2 membres), cinéma (1 membre), gravure (1 membre), vidéo (1 membre), architecture (1 membre). À ces membres, se sont ajoutés en 2015-2016, 17 boursiers de l'AFM et 9 boursiers en collaboration avec d'autres institutions, qui passent une durée courte (inférieure à 6 mois) à la Casa de Velázquez et se répartissent, au total, 74 mois de bourse.

L'EHEHI a reçu en 2015-2016 12 nouveaux membres, ce qui, compte tenu des renouvellements de mandats a signifié la présence simultanée de 18 membres pendant cette année universitaire. Parmi eux, on compte 9 historiens et 5 littéraires, un historien de l'art, un sociologue, un politiste et un géographe ; 16 d'entre eux sont doctorants et 2 en post-doctorat ; 14 sont basés à Madrid, 2 à Barcelone, 1 à Lisbonne et 1 à Saragosse. Pendant l'année universitaire 2015-2016, la Casa de Velázquez a reçu 47 boursiers (28 historiens, 6 historiens de l'art, 6 archéologues, 4 littéraires, 2 anthropologues, 2 géographes et un politiste), représentant 68 mois de bourses. 20 chercheurs résidents ont été reçus pour des durées courtes, de 3 à 9 mois. À la rentrée 2016, deux allocataires de recherche ont été reçus à la Casa de Velázquez. Enfin, l'EHEHI a compté, en 2016, 2 chercheurs associés.

Les effectifs de l'AFM et de l'EHEHI représentent donc, pour une année universitaire, une centaine de personnes et, à l'instant T, une cinquantaine chercheurs ou artistes sont présents

²⁹ Excma Diputación provincial de Zaragoza.

simultanément à la Casa de Velázquez. La bibliothèque de la Casa de Velázquez est l'outil de travail des chercheurs de l'EHEHI, mais les membres de l'AFM peuvent y intervenir de manière ponctuelle ou l'utiliser pour leur travail artistique. Quoi qu'il en soit, le lectorat potentiel de la bibliothèque de la Casa de Velázquez est particulièrement réduit. La répartition des inscriptions de lecteurs à la bibliothèque s'explique à la fois par une approche disciplinaire qui privilégie la recherche en sciences humaines et notamment en histoire et par une logique géographique laissant apparaître trois blocs presque égaux : Espagne (37%), France (29%), autres nationalités (34%).

Partenariats avec des institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises :

Au rapport annuel d'activités 2015-2016 de la Casa de Velázquez, les pages abondantes qui décrivent l'activité de recherche soulignent que, sur 903 chercheurs qui ont eu partie liée avec l'une des équipes de recherche de la Casa de Velázquez, 282 seulement sont français, soit 31,2%. Parmi ces 282 chercheurs, 122 relèvent d'une institution parisienne – les mieux représentés étant l'Ecole des hautes études en sciences sociales et les universités Paris-Ouest-Nanterre, Panthéon-Sorbonne et Paris-Sorbonne – et 160 d'autres structures parmi lesquelles les plus actives sont les universités Paul-Valéry-Montpellier III, Rennes II et Toulouse – Jean-Jaurès. Les liens avec les autres Ecoles françaises à l'étranger sont en revanche limités : 8 chercheurs seulement, dont la moitié proviennent de l'Ecole française de Rome, participent aux recherches menées à la Casa de Velázquez.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que la participation de la bibliothèque de la Casa à des initiatives documentaires françaises soit modeste. Elle procède surtout d'une logique thématique (archéologie, monde hispanique, étude des langues et civilisations, etc.). Citons par exemple :

- l'implication dans le projet commun ArchéoRef, notamment pour la diffusion des résultats de fouille du site de Baelo Claudia ;
- dans le cadre du dispositif national Collex, alors qu'aucun établissement n'a été désigné comme « déléataire » pour le domaine ibérique, une collaboration peut être envisagée à moyen terme entre la bibliothèque de la Casa de Velázquez, candidate à la « labellisation » de ses collections, et les deux bibliothèques « associées » au dispositif Collex (Université de Toulouse et Université Montaigne-Bordeaux III) ;
- la collaboration avec les principales universités d'enseignement des langues et civilisations espagnole et portugaise (universités Sorbonne nouvelle – Paris III, Paris-Sorbonne, de Toulouse, de Bordeaux III - Montaigne, d'Aix-Marseille, de Rennes II, etc.).

Par ailleurs la quasi-totalité du fonds, à l'exception des dons récents – notamment le fonds Berthe -, est cataloguée dans le SUDOC auquel la bibliothèque participe depuis 2008. La bibliothèque de la Casa de Velázquez répond aux enquêtes ERE et ESGBU.

Partenariats avec des institutions au niveau local (institutions relevant du pays ou étrangères)

394 chercheurs espagnols ont été impliqués dans l'une des recherches conduites à la Casa de Velázquez en 2015. 141 chercheurs relèvent d'une structure madrilène : sans surprise, le *Consejo superior de investigaciones científicas* (section lettres et sciences humaines), l'*Universidad Complutense* et l'*Universidad Autónoma* représentent ensemble les deux tiers de ces chercheurs. Les 253 autres chercheurs proviennent en premier lieu des universités de Séville, de Valence et de Barcelone (*Universitat Pompeu Fabra* et *Universitat de Barcelona*), mais représentent au total 59 universités ou structures partenaires.

Comme il n'existe pas à proprement parler d'institut étranger à Madrid qui soit l'homologue de la Casa de Velázquez, les partenariats avec les structures de recherche étrangères sont, pour la plupart, issus des thèmes et problématiques individuels de recherche. 119 chercheurs provenant d'un autre pays d'Europe ont participé en 2015-2016 aux recherches menées à la Casa, l'Italie représentant à elle seule 35% de ces chercheurs et l'Allemagne et le Portugal 20% chacun. Les autres continents sont moins présents : 9 chercheurs africains, 26 nord-américains (22 chercheurs des États-Unis) et 46 sud-américains (d'abord le Brésil, l'Argentine et le Mexique). La Casa de Velázquez participe au réseau EURIAS (*European institutes for advanced studies*) depuis 2016 et accueillera quatre chercheurs entre 2017 et 2019.

La bibliothèque de la Casa de Velázquez est très bien inscrite dans les réseaux de bibliothèques espagnols et reconnue à ce titre par les bibliothèques universitaires espagnoles. Ainsi, elle participe au catalogue collectif universitaire espagnol REBIUN (*Red de bibliotecas españolas*) et réalise 51% de ses demandes et fournitures de prêt entre bibliothèques auprès de structures documentaires espagnoles.

Parallèlement, les échanges de publications entre la Casa de Velázquez et les autres structures de recherche françaises et étrangères permettent à la bibliothèque de disposer d'un fonds important d'ouvrages de recherche : 359 institutions de recherche participent à ces échanges avec la Casa de Velázquez.

Au niveau local madrilène, les liens de la Casa de Velázquez sont forts avec l'*Universidad Autónoma*. Des partenariats ponctuels existent avec le *Consejo superior de investigaciones científicas* et l'*Universidad Complutense*. 90 nouveaux lecteurs espagnols, majoritairement madrilènes, se sont inscrits à la bibliothèque de la Casa de Velázquez en 2015-2016, soit 37% des nouveaux inscrits.

2.9.2. Ecole française d'Athènes

Les partenariats de la bibliothèque de l'Ecole française d'Athènes sont nombreux et anciens. Ils se nourrissent d'abord de la très active politique d'échanges et de dons menée par l'établissement et qui lui permet d'enrichir les fonds de publications rares, notamment celles éditées en Grèce et dans les Balkans. Pour mener à bien la politique d'échanges, la bibliothèque dispose d'un droit de tirage sur les publications de l'EFA. Pour l'année 2016, le volume de ces échanges était le suivant :

Documents reçus	Dont monographies	Dont fascicules de périodiques	Valeur commerciale	Ouvrages sans valeur déclarée	Expéditeurs
601	302	299	15 791 €	299 (valeur estimée : 7 856 €)	148 (dont 47 en Grèce)

Il est inutile d'insister sur les réseaux documentaires « classiques » auxquels participe la bibliothèque de l'EFA (SUDOC depuis 2005, COUPERIN, SUPEB depuis 2016, etc.). Il convient en revanche d'insister, dans le cadre de ses relations avec les institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises, sur les projets et actions suivants :

- Le Cadist Antiquité et ses prolongements

Depuis 2008, la bibliothèque de l'EFA est co-titulaire, avec la BIS, du Cadist Antiquité, ce qui lui a permis non seulement de développer des acquisitions spécialisées mais également de mener des campagnes de signalement dans le SUDOC. On mentionnera en particulier le catalogage des thèses en études classiques soutenues dans les universités grecques, accessibles en ligne sur le site du centre national de documentation grec (EKT)³⁰. Par ailleurs la collaboration avec la BIS a permis un échange fructueux de pratiques professionnelles, notamment dans le catalogage des documents en langues rares, la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions concertée et l'accès à certains ensembles de documentation électronique acquis par la BIS (les « classical studies » de De Gruyter pour les années 2008 – 2015). Enfin la BIS et la bibliothèque de l'EFA ont été associées en 2015, pour certaines ressources électroniques, à l'expérimentation « CERCLES » de l'ABES (Correction et Enrichissement par le Réseau de Corpus de L'Enseignement Supérieur)³¹.

- Participation au projet Collex inter-écoles ArchéoRéf³²

Dans ce cadre, l'EFA a été particulièrement impliquée pour le traitement des coordonnées de localisation à travers le Système d'Information géographique (SIG) en cours de déploiement. Par ailleurs, la bibliothèque s'est engagée auprès de l'ABES à traiter trois sites archéologiques majeurs : le site de Délos (faisant l'objet de fouilles depuis 1873) ; le site d'Amathonte à Chypre et celui de Thasos. Un site supplémentaire commence à être traité : celui de Delphes. Pour ce site le géo-référencement, d'abord financé sur crédits Collex, sera achevé sur ressources propres.

Les relations avec les institutions françaises relevant d'autres ministères que celui de l'Enseignement supérieur sont assez ténues et se résument pour l'essentiel à quelques collaborations avec des unités mixtes d'instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) : Centre d'études alexandrines, Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul,

³⁰ <http://archive.ekt.gr/en/>. Pour ce qui est des thèses : <https://phdtheses.ekt.gr/eadd/?locale=en>

³¹ Il s'agit pour un établissement du réseau de s'engager, pendant une période, à réaliser des enrichissements sur un corpus précis.

³² Voir la description de ce projet en 2.9.4.

Institut français du Proche-Orient. Quant à l'Institut français d'Athènes, situé sur la même emprise de terrain que l'EFA, il possède certes une médiathèque mais dont les visées sont tout autres que celles d'une bibliothèque de recherche, rendant improbables les occasions de collaborer. En revanche un partenariat s'est noué avec le Lycée franco-hellénique dont les élèves sont accueillis deux à trois fois par an pour visiter la bibliothèque.

Au niveau local, Athènes compte une quinzaine d'écoles étrangères, de tailles et de statuts très divers³³, comportant des bibliothèques dont certaines très importantes. Cet ensemble composite, auquel viennent s'ajouter quelques bibliothèques grecques, constitue un réseau informel permettant échanges de publications, échanges d'informations et de pratiques, éventuelles négociations tarifaires auprès d'éditeurs, etc. Pour les bibliothèques grecques frappées de plein fouet par la crise économique, ce réseau présente un réel intérêt : à titre d'exemple, la bibliothèque grecque d'études byzantines a vu, en 2015, son budget annuel d'acquisitions ramené à 600 €...

Parmi les bibliothèques des écoles étrangères, deux entretiennent des relations privilégiées avec la bibliothèque de l'EFA. La « Blegen Library », qui dépend de l'Ecole américaine, possède un fonds de 108 000 volumes et 700 périodiques essentiellement centré sur l'histoire et l'archéologie grecque de la préhistoire à l'antiquité tardive. Donnée à l'Ecole américaine à la condition de construire un bâtiment pour ses collections, la bibliothèque du diplomate et bibliophile Joannes Gennadius comporte une importante réserve de livres rares et précieux et un fonds consacré à l'histoire grecque, à la littérature et aux arts de l'antiquité aux temps modernes (130 000 volumes au total). Dans une moindre mesure, la bibliothèque de l'Institut allemand peut également servir de bibliothèque « de secours » aux membres et aux chercheurs de l'EFA. On peut aujourd'hui estimer que la bibliothèque de l'EFA et celle de l'Ecole américaine dominent ce paysage documentaire en visant dans leurs spécialités une certaine exhaustivité. Au reste, les deux bibliothèques ont renforcé leurs liens et coordonnent leurs acquisitions pour les ressources documentaires les plus onéreuses.

2.9.3. *Ecole française d'Extrême-Orient*

L'EFEO a des relations de partenariat académique au niveau national, avec les autres ministères, ainsi qu'avec des institutions étrangères au niveau local dans ses centres en Asie. La bibliothèque participe aussi à des réseaux documentaires nationaux et internationaux.

Avec des institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises:

- relations avec des Cadist, participation à des projets Collex : Participation au projet commun des EFE ArcheoRéf.

L'EFEO a répondu en janvier 2017 à l'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des collections bénéficiant du label Collex, pour les religions asiatiques (bouddhisme, hindouisme, islam et religions minoritaires) dans les champs des sciences religieuses, de la

³³ EFA : on citera : l'Ecole américaine, l'Ecole britannique, l'Institut allemand, l'Institut autrichien, l'Institut australien, l'Institut suédois, l'Institut canadien, l'Institut danois, l'Institut finlandais, l'Institut hollandais, l'Institut norvégien, l'Ecole belge d'Athènes, l'Ecole suisse, l'Ecole italienne, L'*Irish Institute of Hellenic Studies of Athens*.

philosophie, de la littérature et de l'art. L'EFEО s'est concertée avec la BNU de Strasbourg, Cadist en sciences religieuses, avant de déposer ce projet.

L'EFEО est membre du **GIP BULAC**. Le conservateur, représentant l'EFEО, est administrateur du GIP, un enseignant-chercheur de l'EFEО étant par ailleurs présent au conseil scientifique. L'EFEО contribue au GIP BULAC à hauteur de 25 000 € par an. Elle y a déposé des collections dans le cadre d'une convention faisant l'objet d'avenants. A l'ouverture de la BULAC fin 2011, plus de 3 500 ouvrages avaient été déposés (337 tibétains, 400 khmers, 300 indonésiens et Asie du Sud-Est, 1 550 titres chinois, 1 000 titres japonais, plus des généralités ; auxquels s'ajoutent des périodiques (68 titres chinois, 83 titres japonais, un fonds de plusieurs milliers de fascicules de périodiques khmers). Les bénéfices directs de la participation au GIP BULAC sont pour l'EFEО l'accès aux ressources électroniques et l'administration du SIGB Koha. C'est par l'intermédiaire de la BULAC que l'EFEО bénéficie des ressources de l'ABES, notamment pour des projets spécifiques, tels la rétroconversion des manuscrits (2013 : 4 800 € ; 2014 : 3 00 € ; 2015 : 13 500 € ; 2016 : 9 000 €) ou le projet ArchéoRéf³⁴ qui a bénéficié d'une aide de 7 500 € en 2015 ; l'EFEО propose maintenant ses projets en direct à l'ABES.

L'EFEО est également **la seule EFE membre d'une COMUE**. Elle a en effet rejoint la COMUE Paris Sciences Lettres (PSL) en 2015, en même temps que l'EHESS, l'EPHE et l'ENC – qui sont comme elle associées. L'EFEО attend de cette adhésion une dynamique de recherche, la participation à de grands programmes structurants (IRIS – Initiatives de recherche interdisciplinaires et stratégiques). Elle participe à un projet de recherche sur l'écrit avec l'EPHE (SCRIPTA) qui lance un appel à projets, ainsi que (pour l'axe Asie) à l'Institut d'histoire globale. L'EFEО a reçu de PSL des financements pour le numérique, pour l'édition (un poste nouveau pour l'aide à la publication de revues) et a remporté des appels à projets.

Avec des institutions françaises relevant d'autres ministères (Affaires étrangères, Culture...).

Institut français de Pondichéry. Musée national des arts asiatiques Guimet.

Avec des institutions au niveau local (institutions relevant du pays ou étrangères)

- implication des bibliothèques dans des partenariats de recherche : projet NETamil, porté par le Centre EFEО de Pondichéry et l'Université de Hambourg. Ce projet s'appuie notamment sur le corpus des manuscrits vishnouites de la bibliothèque de l'EFEО de Pondichéry.

- relations de coopération : accès réciproque, circulation de documents, catalogue collectif, conservation partagée... Mémoire d'entente avec la Bibliothèque nationale de Jakarta. Accord de coopération scientifique avec l'Academia Sinica (Taïwan).

La bibliothèque de l'EFEО procède à des **échanges de publications** avec 130 institutions.

La bibliothèque de l'EFEО participe activement aux réseaux métier nationaux, tel DocAsie qui réunit des bibliothécaires français spécialisés sur l'Asie (EFEО, BNF, BULAC, CEIAS-

³⁴ Projet d'enrichissement de données géographiques du SUDOC – d'autorités géographiques – pour les notices de fouilles. Le nombre de sites de fouilles actifs pour l'EFEО est de 140.

EHESS, IEI Collège de France, Société asiatique, entre autres). Le responsable du fonds Japon de l'EFEO a animé un groupe de bibliothécaires japonisants à Paris. En février dernier, se sont tenues des journées sur les fonds manuscrits japonais du Musée Guimet (co-organisées par le Musée, la BNF et l'EFEO).

Elle est très présente dans les réseaux internationaux comme le *Committee on Research Materials on Southeast Asia* (USA), le *Council of East Asian Libraries* (USA), l'*European Association of Japanese Resource Specialists*, l'*European Association of Sinological Librarians*, le *South Asia Archive and Library Group* (UK), le *Southeast Asia Library Group* (UK) et *Delnet* (réseau des bibliothèques indiennes). En 2015, la première conférence conjointe du South Asia Archive and Library Group (SAALG) et du South East Asia Library Group (SEALG) s'est tenue à l'EFEO. Un atelier sur les acquisitions sera organisé en juillet 2017 à Chiang Mai dans le cadre de la réunion de l'*International Convention of Asia Scholars*.

L'EFEO a été fondatrice du consortium d'acquisition Ceddrej pour les ressources numériques japonaises : <http://www.bulac.fr/le-coin-des-pros/consortium-ceddrej>

2.9.4. Ecole française de Rome

Au niveau mondial :

- Participation à **Worldcat** et au **PEB**
- **Echanges de publications** avec 458 institutions³⁵ d'environ 40 pays (342 échanges réguliers et 116 occasionnels). Dont 145 institutions italiennes et 54 françaises

Au niveau français :

- Participation au **SUDOC** depuis mai 2008. Toutes les collections de périodiques y sont signalées et à l'heure actuelle près de 50 % des monographies. Le chantier de signalement dans le SUDOC est aujourd'hui une priorité de la bibliothèque. L'objectif est d'intégrer dans le SUDOC d'ici la fin du contrat quinquennal 2017-2021 toutes les notices destinées à y figurer, correspondant aux collections qui caractérisent l'identité et la spécificité de l'EFR. Dans ce cadre, une subvention de rétroconversion de 4 000 € a été accordée par l'ABES en mars 2017 pour contribuer à la fin du signalement du fonds d'Histoire régionale italienne, soit 4200 ouvrages, à 85 % en italien, taux estimé de 75 % de création de notices, budget global de 8 000 €
- Projet **ArchéoRéf** dans le SUDOC : l'EFR s'est pleinement investie dans ce projet dont l'idée a été lancée par l'IFAO en 2014, avec début de réalisation à l'automne 2015, et qui a associé les cinq Ecoles avec le soutien du DISTRD, d'un financement Collex (22 000 €, dont 5 500 € pour l'EFR) et de l'ABES. Menée à bien en 2015-2016 à l'EFR, qui a dès lors assuré un rôle de pilotage et

³⁵ Ce nombre est en légère diminution du fait de l'abandon du support papier par certains partenaires.

d'orientation, notamment dans les échanges nourris entre les Ecoles et l'ABES, cette action a permis des échanges entre les bibliothèques des Ecoles et avec les chercheurs. Elle consiste à réviser, créer, compléter, corriger, relier, dédoublonner les notices d'autorité et les notices bibliographiques relatives aux sites archéologiques fouillés par les Ecoles (29 sites retenus pour l'EFR, soit 1000 notices bibliographiques), ainsi qu'à les enrichir par une géolocalisation. A l'issue de cette action, l'EFR a proposé de passer à une seconde phase du projet, consacrée aux monuments de l'Antiquité, qui la verrait traiter 26 sites supplémentaires (dont Rome et ses environs) et qui irait jusqu'à la création de cartes interactives avec « bibliographie dynamique » automatiquement mise à jour, sans compter le lien vers des documents rares de l'EFR numérisés. L'ABES a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour cette proposition d'ArchéoRéf2

- Adhésion au **consortium Couperin** depuis 2012
- Création en fin 2014 de **l'archive institutionnelle HAL-EFR** (peu dynamique toutefois à ce jour)
- Le traitement des **archives** de l'Ecole est désormais organisé conformément à la réglementation, à la suite du rapport sur les EFE établi par le chef de la Mission Archives du MENESR (qui s'est rendu à l'EFR au printemps 2011), du séminaire inter-EFE tenu à Athènes sur le sujet en 2014 et du recrutement par l'EFR d'un archiviste, rattaché au conservateur de la bibliothèque. Le tableau de gestion des archives courantes – administratives comme scientifiques – a été signé en juin 2016 et est désormais mis en œuvre. Quant aux archives rétrospectives (depuis 1873), elles sont en cours de traitement, ce qui permettra d'effectuer en 2018 un premier versement aux Archives nationales pour ce qui concerne les archives de la Direction – au sens large – dont le délai d'utilité administrative (DUA) est de dix ans. Les conditions de conservation ont également été nettement améliorées
- **Projet Collex-Persée** : le dispositif Collex permet à l'EFR, qui n'était pas Cadist, de se positionner comme partenaire de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et de l'EFA, qui constituaient jusque-là le Cadist bicéphale Antiquité. Avec l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, établissement délégataire du GIS Collex, comme chef de file, l'EFR souhaite obtenir la labellisation de ses fonds « Antiquité romaine » (50 000 monographies et 300 revues ; incluant l'Italie pré-romaine, donc les Etrusques) et « Histoire de l'Italie », de la fin de l'Empire romain d'Occident aux débuts de l'Unité italienne (30 000 monographies et 200 revues ; incluant l'histoire de l'Eglise et l'histoire de la ville de Rome)³⁶. Par ailleurs, BIS, EFA et EFR ont déposé un projet commun pour des accès croisés à des ressources électroniques relatives à l'Antiquité, sur crédits Collex pour ce qui est de la BIS et de l'EFA ; dans ce cadre, l'EFR vient d'acquérir, sur fonds propres, la collection de 200 livres numériques de l'éditeur Brill intitulée *Religions*

³⁶ Par ailleurs, sur la suggestion du directeur de la bibliothèque de l'EFR, le Centre Jean-Bérard de Naples (Unité de services et de recherche, sous co-tutelle CNRS/EFR) a déposé une demande de labellisation Collex pour son fonds « Archéologie de l'Italie du Sud et de la Sicile », soit quelque 10 000 volumes.

in *Graeco-Roman world*. Selon les politiques des éditeurs, les ressources BIS seront ouvertes aux deux Ecoles ou uniquement à l'EFA. Collex-Persée pourrait également être le cadre d'une conservation partagée des périodiques

Au niveau italien :

- Participation au **catalogue collectif italien des périodiques**, *Catalogo italiano dei Periodici* (ACNP, <http://acnp.unibo.it>), porté par l'université de Bologne, moyennant une cotisation annuelle de 200 €

Au niveau romain :

- **L'Unione internazionale degli istituti di ricerca in archeologia, storia e storia dell'arte** regroupe la plupart des nombreuses institutions scientifiques romaines relevant de pays étrangers, soit 37 établissements représentant 25 pays. Dans ce cadre s'était mis en place un catalogue collectif dénommé URBS (*Unione Romana delle biblioteche scientifiche*), qui s'est soldé par un échec pour des raisons à la fois techniques et de gouvernance. Un dispositif collectif, sous le nom d'**URBiS Library Network**, a été relancé en juin 2015, à l'initiative de l'*American Academy* et de la *British School* et associant l'EFR et les instituts belge, danois et suédois : il s'agit cette fois d'interroger simultanément les catalogues des différents établissements au moyen d'un outil de découverte utilisant les logiciels libres Vu-Find et, pour le dédoublement, Record manager (<http://www.urbi-libnet.org/vufind/>). Ce réseau, qui demeure une structure légère et flexible pilotée par les six établissements fondateurs, connaît un réel succès puisqu'à la fin de l'année 2016 il implique seize membres, lesquels versent chacun une cotisation annuelle de 1200 € HT pour l'hébergement et la maintenance ; la bibliothèque de l'Académie de France à Rome l'a rejoint en début d'année 2017. L'outil, véritable guichet bibliographique unique, donne désormais accès à un réservoir documentaire de plus de 2 300 000 documents, incluant, grâce aux partenaires allemands, le dépouillement de périodiques. Les fondateurs démarchent pour accroître le nombre de participants, et notamment désormais du côté des bibliothèques vaticane et italiennes
- Une opération de **numérisation partagée** est intervenue en 2011-2012, associant le *Deutsches archäologisches Institut* (DAI), moteur sur ce projet, l'*American Academy* et l'EFR, qui se sont partagé le coût de 18 000 € : il s'est agi de numériser les 52 volumes de la partie libre de droits (jusque 1941 à l'époque) de la source capitale pour les antiquisants que représente le *Corpus inscriptionum latinarum* (CIL) publié par la *Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften* depuis la fin du XIXe siècle. Partenaire, l'université de Cologne héberge les fichiers sur son site (<http://arachne.uni-koeln.de/drupal/?q=en/node/291>)
- **Projet de conservation externalisée** : le manque de place pour le stockage dans plusieurs établissements de l'*Unione* a suscité une réflexion collective sur la

conservation de collections documentaires dans un entrepôt hors de Rome et la mise en place d'une navette, le regroupement des clients permettant de peser sur les prix du prestataire. L'horizon du projet est fixé à 2018 en fonction des échéances des diverses bibliothèques : d'ores et déjà les Anglais n'ont plus de place, les Américains en ont pour cinq ans, les Français pour trois ans. La pertinence de ce projet dans le cas de l'EFR est étudiée plus loin (4.4.2).

- **Réflexions sur la conservation partagée des périodiques** : au-delà de la question du stockage, la réflexion sur une conservation partagée des périodiques s'avère complexe, en raison notamment de la diversité des rattachements nationaux, des statuts juridiques, des cultures et des règles d'accès des publics et de circulation des documents. En 2014-2015, l'EFR a réalisé une étude de recouvrement sur 1782 titres de ses collections : 203 étaient présents dans toutes les bibliothèques de l'*Unione* ; le recouvrement maximal était constaté avec la bibliothèque des instituts archéologique et historique allemands, avec 1064 titres en commun, soit 60 % de l'ensemble de l'échantillon ; tandis que 517 titres ne se trouvaient qu'à l'EFR, dont 288 titres français, 111 titres italiens et les 118 autres de 32 pays différents
- **Réflexions sur un SIGB commun** : si URBiS admet divers SIGB et divers formats MARC, on observe que la plupart des établissements participants ont adopté le logiciel Koha. Le club des utilisateurs de Koha est actif sur Rome, organise ateliers et formations, gère une liste de diffusion... Une fois achevé le chantier RFID de l'EFR, le choix de Koha pour prendre la suite (en 2018-2019 donc ?) paraîtrait tout à fait pertinent, que ce soit dans le cadre d'une démarche propre à l'EFR, ou partagée avec les autres EFE et/ou inscrite dans le projet SGBM. L'abandon du SIGB actuel serait d'autant plus justifié que le coût de la maintenance du produit est très élevé
- **Réflexions sur la mutualisation de ressources numériques** : l'idée de l'acquisition mutualisée ou partagée de ressources numériques n'est pas à l'ordre du jour, au vu des situations très différentes selon les établissements en matière d'offre et d'accès numériques. D'ores et déjà, l'*American Academy* acquiert préférentiellement les versions numériques des documents, lorsqu'elles existent
- **Réflexions sur un service de questions-réponses** : en cours, avec une réunion de présentation collective du logiciel Question Point en janvier 2017
- **La recommandation de lecteurs** : l'usage romain voulant que les chercheurs se présentent dans une bibliothèque munis d'une lettre de recommandation de leur « établissement national », l'EFR délivre ces documents à ses lecteurs institutionnels et aux chercheurs français de passage (dans le cas de l'accès à la Bibliothèque Vaticane, il s'agit de « suppliques ») et applique la même règle en retour au titre de l'égalité de traitement des chercheurs. Ce sont chaque année environ 200 lettres de recommandation qui sont délivrées par la bibliothèque de

l'EFR à destination de 40 à 50 établissements correspondants, et au premier chef de la Bibliothèque Vaticane

- **Les échanges de bonnes pratiques** : l'*Unione*, et en particulier le cercle des établissements qui ont le plus d'affinités (les six fondateurs d'URBiS), est aussi le lieu d'échanges de bonnes pratiques et d'informations. C'est par exemple le cas sur la thématique des archives
- **L'*Unione* comme force de pression** : face à un éditeur italien pratiquant des prix jugés abusifs, le mouvement de boycott des publications de cet éditeur par les établissements de l'*Unione* a permis d'obtenir une modération tarifaire

Le Réseau Farnèse :

- **Catalogue commun Millenium** : le Centre Jean-Bérard de Naples (co-tutelle CNRS/EFR)³⁷ et l'Académie de France à Rome (Ministère de la Culture) ont rejoint l'EFR en 2008 dans un catalogue commun sur Millenium³⁸. Par ce truchement, les collections du CJB et de l'AFR sont en cours de signalement dans le SUDOC (respectivement 50 % et 36 % actuellement signalés). En 2015-2016, l'activité globale du Réseau Farnèse dans le SUDOC s'est montée à 10 662 localisations et 2582 créations de notices. L'AFR a obtenu en mars 2017 de l'ABES une subvention de 7 000 €, pour le chantier de catalogage des 1 700 volumes du fonds d'origine, remontant à 1803, de la bibliothèque de l'Académie³⁹
- **Centre Jean-Bérard** : la bibliothèque, créée en 1967 et aujourd'hui dénommée « Georges-Vallet » du nom du fondateur du CJB, comprend environ 35 000 documents, dont de nombreux tirés-à-part, et 460 périodiques. Si la surface qui lui est dédiée se limite à 116 m², ses collections occupent des rayonnages dans diverses autres pièces du bâtiment. Elle relève du CNRS (budget annuel d'acquisition de 4000 €, échanges avec 266 institutions valorisés à hauteur de 13 000 €/an), tout comme la bibliothécaire, salariée toutefois par l'EFR en CDI de droit italien (0,75 ETP). En 2015, non compté le salaire de la bibliothécaire, la dépense pour la bibliothèque a été de 10 275,25 €, pris en charge pour 2/3 par le CNRS, pour 1/3 par l'EFR. Sur les 35 000 documents du fonds, en décembre 2016, 24 000 sont décrits dans une base locale sur FileMaker Pro, 18 000 dans la base du Réseau Farnèse sur Millenium, 11 000 dans le SUDOC. Le directeur de la bibliothèque de l'EFR et son équipe sont en contacts réguliers avec la bibliothécaire du CJB et se déplacent de temps à autre à Naples. Il serait pertinent

³⁷ Le CJB, ainsi dénommé depuis 1967, est une unité de services et de recherche (USR), après avoir relevé jusqu'en 1998 du Ministère des Affaires étrangères. Il se consacre à l'archéologie et aux études sur l'Italie du Sud et la Grande Grèce.

³⁸ L'AFR participe aux coûts pour 2000 €/an.

³⁹ En attendant l'achèvement de la rétroconversion dans le SUDOC (le fonds moderne est en cours de traitement), la bibliothécaire de l'AFR continue de procéder à un double signalement de ses acquisitions, dans une base sur FileMaker Pro et dans le catalogue Millenium du Réseau Farnèse.

d'étudier le rattachement hiérarchique de la bibliothécaire du CJB, d'ailleurs très esseulée sur place, à la bibliothèque de l'EFR

- **Académie de France à Rome** : la fonction de conseil que remplit le directeur de la bibliothèque de l'EFR est précieuse pour la bibliothécaire de l'AFR⁴⁰, également très esseulée et qui dès lors peut difficilement quitter sa bibliothèque pour aller rencontrer régulièrement les collègues de l'EFR. Si l'AFR a signé avec la BNF en février 2016 une convention de pôle associé dans le cadre du plan de numérisation concertée en histoire de l'Art, visant à la numérisation du fonds ancien de la bibliothèque de l'AFR, la mise en œuvre de ce projet est conditionnée par la mise à disposition d'un collaborateur (au minimum, un stagiaire) auprès de la bibliothécaire.

2.9.5. *Institut français d'archéologie orientale*

Au niveau mondial :

- Participation à **Worldcat** depuis janvier 2017, et au **PEB**
- **Echanges de publications** avec 110 correspondants actifs en 2016. En 2015, l'IFAO a reçu 446 documents – dont deux revues en *e-only* – en provenance de 72 établissements dans 26 pays, et a adressé 251 publications à 77 établissements

Au niveau français :

- Participation au **SUDOC** depuis avril 2013 – mal perçue au départ par les usagers, parce que la formation du personnel a entraîné un fléchissement marqué et une mise à disposition retardée des acquisitions. Entre rétroconversion et catalogage courant, environ 12,5% des monographies étaient signalées à la fin 2016 ; plus de 1000 *unica* étaient alors repérés, mais il faut tenir compte de ce que la « collection-miroir » qu'est la bibliothèque d'Egyptologie du Collège de France, n'était, en fin 2015, localisée dans le SUDOC qu'à hauteur de 6,3%. Trois subventions, d'un montant total de 24 500 € et portant sur trois paquets de 1 000 notices, ont été accordées depuis 2014 par l'ABES à l'IFAO afin de soutenir la rétroconversion ; si la première tranche est aujourd'hui achevée, les deux suivantes sont en cours, ce qui n'a pas permis à l'ABES d'accorder une nouvelle subvention au titre de l'année 2017. Parmi les difficultés rencontrées, figure la translittération de l'arabe, coûteuse en temps, ce qui a conduit l'IFAO à décider, en décembre 2016, de ne plus translittérer dans le SUDOC qu'une partie des ouvrages en arabe, en particulier ceux qui bénéficient d'une subvention de rétroconversion ou qui sont

⁴⁰ Dans le rapport de sa mission auprès de la bibliothèque de l'Académie de France à Rome à l'automne 2015, Pierre Carbone, inspecteur général des bibliothèques, indique que l'ancien directeur de l'Académie « avait souhaité que la directrice de la bibliothèque de l'EFR soit chargée d'une mission de direction de la bibliothèque de l'Académie. Cela s'est avéré difficile à mettre en œuvre au plan administratif et humain, compte tenu de sa charge à l'EFR. L'Ecole est toutefois d'accord pour assurer une mission de coopération et de conseil » (p.33).

numérisés pour le portail des Bibliothèques de l'Orient. L'utilité de translittérer fait d'ailleurs débat, puisque l'utilisateur non-familier de la langue arabe ne recourra pas davantage au document dont la notice a été translittérée. Plus globalement, **il conviendrait de trouver les modalités de travail et de financement qui permettraient d'accélérer fortement l'entreprise de rétroconversion**, qui au rythme actuel n'est pas près d'aboutir, en dépit de la volonté de la conservatrice d'en faire une priorité ainsi que des moyens humains croissants que l'établissement affecte à cette tâche⁴¹. La bibliothèque de l'IFAO, certes entrée récemment dans le SUDOC, est très en retard de ce point de vue sur les autres bibliothèques des Ecoles françaises à l'étranger. Or, entre autres avantages de l'opération, il est capital, dans le contexte sécuritaire égyptien, de pouvoir identifier au plus vite les documents rarissimes, voire uniques, de ce fonds afin de mettre en œuvre dans les meilleurs délais leur reproduction

- Projet **ArchéoRéf** dans le SUDOC : projet initié par le précédent conservateur de l'IFAO. Sur le financement Collex de 22 000 €, l'IFAO a perçu la somme de 3 600 €. L'opération est presque achevée
- **Projet Collex-Persée** : une demande de labellisation des fonds d'Égyptologie (commune avec le Collège de France pour sa bibliothèque d'Égyptologie) et de Papyrologie, a été déposée en janvier 2017

Avec le Collège de France :

- la conservatrice de l'IFAO fait état de « liens de collaboration documentaire étroits » avec la **bibliothèque d'Égyptologie du Collège de France**, fondée en 1933, qu'elle qualifie de « bibliothèque-miroir » ou de « collection-miroir ». Des échanges de listes d'acquisitions et de modalités de fonctionnement sont pratiqués. Dans sa lettre d'accompagnement de la demande commune de labellisation des fonds respectifs d'égyptologie dans le cadre du dispositif Collex-Persée, l'administrateur du Collège de France définit pour sa part la collection de l'IFAO comme « un fonds parallèle, voire complémentaire ». Il serait important de pouvoir préciser le degré de duplication ou de complémentarité entre les deux fonds, démarche compliquée par le peu d'avancement, de part et d'autre, de la saisie dans le SUDOC. Si la bibliothèque d'Égyptologie a été déployée trois ans plus tôt (2010) dans le catalogue collectif, la rétroconversion ne s'effectue qu'« au fil de l'eau » ; il est toutefois prévu de l'accélérer. Le périmètre de l'égyptologie tel qu'il est conçu dans les deux bibliothèques serait à comparer : le dossier de demande de labellisation indique, pour l'IFAO, une volumétrie de 11 000 monographies, 135 revues, 341 monographies acquises en 2015, et pour le Collège de France, 38 000 monographies, 253 revues, 313 monographies acquises en 2015. Rappelons que l'IFAO s'efforce d'aligner son budget d'achat de monographies

⁴¹ L'établissement souligne également, comme facteurs retardants du chantier, la nécessité de former les catalogueurs à des outils informatiques que seul l'IFAO utilise en Egypte, le temps mobilisé par le contrôle qualité, le nombre de créations de notices, ainsi que les dysfonctionnements du réseau informatique. Une salle de travail dotée d'ordinateurs supplémentaires pour les prestataires extérieurs, apparaît de surcroît nécessaire.

égyptologiques sur celui du Collège de France. Dans le contexte de la labellisation espérée, la bibliothèque d'Égyptologie du Collège de France compte également accroître l'offre de ressources numériques ainsi qu'étudier, préserver et valoriser ses fonds patrimoniaux

Le portail des Bibliothèques d'Orient :

- Initié en 2015 par la BNF sous la première dénomination de « portail des Bibliothèques du Levant », le **portail des Bibliothèques d'Orient**, sous-portail de Gallica, souhaite donner accès, dans un premier temps, à 3000 documents numérisés provenant pour moitié des collections de la BNF et pour l'autre moitié de ses sept établissements partenaires dans ce projet : en Egypte, l'IFAO et l'Institut dominicain d'études orientales (IDEO) au Caire, le Centre d'études alexandrines (CEAlex) à Alexandrie ; en Israël, l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF) ; au Liban, à Beyrouth, l'Institut français du Proche-Orient (IFPO, également implanté à Damas et à Amman) et l'université Saint-Joseph pour sa bibliothèque orientale ; en Turquie, l'Institut français d'études anatoliennes (IFEA) à Istanbul. Soit quatre institutions publiques françaises, deux établissements relevant de la province de France de l'ordre des Dominicains et une université libanaise. Le périmètre du projet concerne les relations de la France avec le Levant, ou Orient méditerranéen, jusqu'à 1945, sur les thématiques suivantes : les lieux, les religions, les hommes, l'orientalisme, la presse, l'archéologie et les voyages. L'un des objectifs principaux, sinon le premier, est de préserver, dans une démarche préventive, un patrimoine conservé dans une région politiquement instable.

Dès 2015, l'IFAO a été associé aux préparatifs du projet : sur des bourses du ministère de la Culture, deux bibliothécaires de l'Institut ont effectué un séjour à la BNF, l'une pour identifier un premier corpus dans le catalogue général, la seconde pour corriger les notices bibliographiques en arabe des documents de la BNF concernés par le projet et pour rédiger, à destination de tous les partenaires du portail, le référentiel de catalogage des livres en arabe.

La convention entre les huit établissements a été signée à Paris le 18 mars 2016. La BNF a diffusé un référentiel pour la numérisation des collections. Elle apporte un budget recueilli auprès de mécènes – la somme collectée était de 210 000 € en juin 2016. IFAO et IDEO se sont associés pour constituer un dossier de financement commun et ont obtenu 44 500 € versés sur les exercices 2017 et 2018. Chacun des deux instituts a pu de son côté glaner 5 000 € supplémentaires de mécénat. L'IDEO a consacré pour sa part cette somme à l'achat d'un numériseur, sur lequel il fera scanner aussi les documents de l'IFAO, à l'exception des formats spéciaux qui vont être confiés par ce dernier aux soins du Centre d'études alexandrines.

Ce projet de portail est considéré par l'IFAO comme une « initiative excellente ». Les collections sont ainsi valorisées et le travail de sélection des documents permet de nouvelles découvertes. C'est aussi l'occasion, au sein-même de l'IFAO, d'un travail inter-services, coordonné par la bibliothèque et associant avec elle le pôle

éditorial et le service Archives et collections. La liste des documents sélectionnés a été communiquée à la BNF en février 2017, sachant que la convention de financement fixe à 300 le nombre d'ouvrages à numériser, en deux ans, pour chacun des deux instituts, IFAO et IDEO. L'IFAO a choisi de numériser, pour la bibliothèque, des ouvrages anciens, rares et précieux publiés entre le XVII^e et le XX^e siècle, pour le pôle éditorial, 150 ouvrages épuisés publiés par l'Institut entre 1881 et 1945 et qui conservent une valeur scientifique, et pour les Archives et collections, des pièces d'archives manuscrites, dessinées ou photographiques. Tous ces documents « feront mieux connaître l'apport ancien et multiple de la France à l'égyptologie et à l'archéologie de l'Égypte et du Proche-Orient ».

Le portail sera inauguré en septembre 2017⁴² et présentera la première tranche de numérisation, la seconde devant être réalisée pour septembre 2018, avant la fin, en octobre, de la convention de financement avec la BNF. L'alimentation du portail est censée se poursuivre par la suite, sans que soit actuellement connu le mode de financement ultérieur.

Au niveau égyptien :

- La bibliothèque de l'IFAO maintient des liens avec le réseau des bibliothèques universitaires égyptiennes et réfléchit à l'opportunité d'entrer dans leur catalogue collectif

Avec des bibliothèques françaises en Egypte :

- **La bibliothèque de l'IDEO-Institut dominicain d'études orientales** au Caire est localement le principal partenaire de celle de l'IFAO. Fondé en 1954 par l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF), rattaché comme elle à la province de France de l'ordre des dominicains, l'IDEO regroupe une trentaine de chercheurs dans divers pays. Il se consacre à l'étude du patrimoine écrit arabo-musulman du VIII^e au XVI^e siècle et compte sur un partenariat en préparation avec la fondation londonienne *Al-Furqan – Islamic heritage foundation*, qui recense les manuscrits des bibliothèques du monde arabe, pour produire avec cet organisme une base de données complète du patrimoine arabo-musulman, édité ou manuscrit. La bibliothèque de recherche de l'IDEO se veut dès lors exhaustive dans ce domaine, grâce à l'acquisition systématique des éditions de textes du monde arabe, aidée en cela par le faible prix de ces publications et par un budget annuel d'acquisitions de 50 000 € soutenu par l'association des Amis de l'IDEO. Ouverte au public extérieur, la bibliothèque comprend 150 000 volumes de monographies et 1200 titres de périodiques dont près de 400 vivants.

Sans que l'on puisse parler d'acquisitions partagées, la politique d'enrichissement exhaustif suivie dans son domaine par la bibliothèque de l'IDEO permet à l'IFAO de situer ses propres acquisitions arabisantes en complémentarité, en privilégiant

⁴² A l'occasion de l'exposition « Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire » qui sera présentée à l'Institut du monde arabe à Paris.

pour sa part les études historiques. Par ailleurs, les deux bibliothèques ont, comme indiqué plus haut, noué un partenariat étroit et conventionné dans le cadre du projet du portail des Bibliothèques d'Orient. Autres exemples de ces « échanges de très bons procédés », selon la formule employée par le directeur de la bibliothèque de l'IDEO, la participation en novembre 2016 des six bibliothécaires de l'IDEO au récolement des collections de la bibliothèque de l'IFAO ; ou encore l'étude d'un partenariat pour faciliter et accélérer l'acheminement des documents acquis par l'IFAO.

Ne trouvant pas, à son arrivée en 1996, le logiciel dont il avait besoin pour décrire les noms arabes et les titres d'ouvrages connaissant de nombreuses variantes, le directeur de la bibliothèque de l'IDEO a créé, sous l'appellation d'« Al-Kindi » – du nom du premier philosophe de l'Islam – une base de données relationnelle libre intégrant dans leur langue originale imprimés et manuscrits, d'où il a tiré un catalogue en ligne et qu'il a rendu interopérable. Le catalogue respecte aujourd'hui les normes FRBR et le format RDA qui permet, grâce à sa structure en quatre niveaux, de tisser les relations entre les œuvres⁴³. Une moulinette a été créée pour un export en UNIMARC. Le logiciel devient un SIGB : il comporte désormais un module « Lecteurs » et un module de gestion est en cours de développement pour les acquisitions et les abonnements. Le directeur de la bibliothèque de l'IDEO indique « accepter toute coopération quant à Al-Kindi »⁴⁴

- Le **CEDEJ-Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales** au Caire (USR 3123), créé en 1968, fait partie du réseau des UMIFRE. Il a subi une forte réduction de taille à la fin des années 2000 et s'est recentré sur l'Egypte d'aujourd'hui du point de vue des sciences politiques et sociales, évolution accentuée par la Révolution égyptienne de 2011. L'IFAO s'est dès lors investi dans l'histoire du pays au XX^e siècle, domaine qu'il partage désormais avec le CEDEJ dans une optique de complémentarité disciplinaire. Une base de données cartographique a été constituée et a abouti à la numérisation des riches collections respectives, le CEDEJ ayant numérisé environ 3 000 cartes détenues par l'IFAO. La bibliothèque du CEDEJ porte sur l'Egypte et le Soudan contemporains, avec 35 000 titres conservés en 2015, dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Toutefois, elle n'est plus ouverte au public depuis plusieurs années et les acquisitions sont aujourd'hui arrêtées. Le site du CEDEJ annonce néanmoins que « l'accès aux données et aux ressources du Centre reprendra graduellement à partir du 1^{er} juin 2017 ». L'hypothèse d'une mutualisation avec la bibliothèque de l'IFAO, dans le cadre du projet immobilier concernant cette dernière, est par ailleurs évoquée, ce qui pourrait amener le MEAE à participer aux coûts de la construction souhaitée. A signaler également : la collection de 800 000 articles de presse égyptienne, en arabe, anglais et français, rassemblée par le CEDEJ à partir de 1976 et portant sur la vie politique, culturelle et économique du pays, a été

⁴³ Cf. le billet publié en 2016 sur le site de l'ABES : <https://rda.abes.fr/2016/06/13/alkindi-un-catalogue-frbrise/>.

⁴⁴ A noter que l'EBAF a adopté pour sa part le SIGB libre Koha, comme tout le reste de la province de France.

numérisée par la Bibliotheca Alexandrina, cataloguée et indexée par le CEDEJ, et mise en ligne avec un recouvrement qui court jusqu'à l'année 2010⁴⁵

- Le **Centre d'études alexandrines** (CEAlex, USR 3134), créé en 1990 à Alexandrie, est consacré à l'étude de l'histoire de cette ville. Par convention passée avec le CNRS, l'IFAO en assure la co-tutelle scientifique et de gestion. Parmi les ressources numériques qu'il met en ligne, le CEAlex continue notamment d'enrichir, depuis 2004, le volet consacré à la Presse francophone d'Egypte numérisée, qui comprend aujourd'hui plus de 1400 exemplaires de quotidiens, journaux ou revues publiés depuis 1798⁴⁶. Parmi les prêteurs d'originaux en vue de leur numérisation, figure la bibliothèque de l'IFAO. Le CEAlex va par ailleurs numériser les documents de formats spécifiques (grands formats ou oblongs, documents avec dépliants) retenus par l'IFAO pour le portail des bibliothèques de l'Orient, projet auquel le CEAlex est du reste lui-même associé

Avec des bibliothèques égyptiennes :

- Les contacts se renouent avec la **Bibliotheca Alexandrina** (BibAlex). Les échanges de publications viennent de reprendre après une interruption de deux ans. Des visites réciproques s'organisent. L'équipement important dont dispose la BibAlex pour la numérisation pourrait éventuellement être mis à profit par l'IFAO
- Le bâtiment et la très riche bibliothèque de l'**Institut d'Egypte**, académie savante fondée en 1798 par Bonaparte, ont en très grande partie brûlé lors des affrontements de décembre 2011. L'IFAO a participé activement au sauvetage de ce qui pouvait l'être parmi les collections documentaires sinistrées, a assuré ensuite des formations au catalogage et aidé aux acquisitions. Une bibliothécaire de l'IFAO a repéré dans les Archives nationales françaises des documents concernant l'Institut d'Egypte, documents qui ont alors été numérisés par les soins de la Bibliotheca Alexandrina
- La bibliothèque de l'IFAO a assuré en février 2015 une formation d'une semaine au bénéfice des bibliothécaires du **Musée égyptien du Caire** et du **National Museum of Egyptian Civilization** (NMEC)

Avec des bibliothèques étrangères en Egypte :

- Le Caire abrite une petite dizaine d'instituts étrangers, dont deux – l'IFAO et le DAIK, l'Institut archéologique allemand – se distinguent par leur dimension. La plupart toutefois se consacrent à l'archéologie de la période antique et ne s'étendent pas, comme l'IFAO, à l'histoire et aux périodes islamique et moderne. Les contacts entre ces institutions demeurent essentiellement basés sur des relations personnelles et ne sont pas formalisés. Toutefois, pour les favoriser, a été créé en 2015, à l'initiative de l'IFAO, un *Network of Foreign Archaeological Institutes in Egypt*, qui rassemble onze institutions et choisit collégialement un

⁴⁵ Archives de la presse égyptienne du CEDEJ : <http://cedej.bibalex.org/Main.aspx?lang=fr>.

⁴⁶ PFEnum : <http://www.cealex.org/pfe/>.

thème annuel d'échanges. Concernant les rapports entre bibliothèques, il existe une émanation de l'association égyptienne des bibliothèques, destinée à réunir les établissements non-égyptiens : **l'International Library Committee (ILC)**. Toutefois, ce comité n'est aujourd'hui guère organisé ou structuré et n'a pas encore produit de réalisation concrète. Censé se réunir deux à trois fois par an, il a tenu une séance en février 2017 après deux ans d'interruption. Son utilité actuelle consiste essentiellement à faire se rencontrer des responsables de bibliothèques étrangères en Egypte. Hors ILC, des projets bilatéraux ou trilatéraux impliquant l'IFAO ont été élaborés vers 2012, mais n'ont pas abouti : numérisation d'ouvrages anciens (récits de voyageurs) avec le DAIK, outil de découverte avec le DAIK et l'Institut néerlandais et flamand du Caire, le NVIC

La question de la réinformatisation :

- Le SIGB Aleph est aujourd'hui vieillissant, dépassé, inadapté et coûteux en maintenance ; il n'a du reste pas été acquis en totalité (absence du module statistiques) ou n'est pas complètement employé (module d'acquisitions inutilisable dans un environnement multi-devises). Les acquisitions, à titre onéreux ou gracieux, sont gérées depuis 2015 dans une interface en ligne sur l'intranet, développée au sein de l'IFAO sous le nom de SugAcq car elle permet les suggestions d'achat et, plus largement, une veille documentaire collaborative impliquant les membres des comités d'acquisitions ou ComAcq. Le développement de l'application SugAcq continue : connectée récemment à l'inventaire informatisé de la bibliothèque, elle devrait dans l'avenir être rendue interopérable. Il conviendrait également de pouvoir, si on souhaite l'utiliser pour un travail statistique, y effectuer un certain nombre de distinctions : entre monographies et numéros de périodiques, entre titres et volumes etc.

L'IFAO manifeste son intérêt pour une réinformatisation sous logiciel Koha. Ce choix paraît de prime abord judicieux – moyennant naturellement la souscription d'un contrat de maintenance. Des établissements proches ont adopté ce SIGB : le NVIC récemment, en faisant appel à un prestataire égyptien ; la *British university* du Caire. Plus loin géographiquement, l'EBAF à Jérusalem et l'IFPO à Beyrouth ont fait le même choix. L'IFAO pourrait également s'appuyer sur le travail effectué par la BULAC autour de Koha, notamment en matière d'alphabets non-latins. L'EFEO travaille sur ce SIGB et d'autres Ecoles françaises à l'étranger, telle l'EFR, pourraient aller dans le même sens. Si l'application SugAcq demeure utile à l'IFAO, il faudrait alors réaliser son interfaçage avec Koha.

3. Axes de mutualisation entre les bibliothèques des Ecoles

- **Rencontres régulières des directeurs des bibliothèques** : les projets des établissements pour le quinquennal prévoyaient une « collaboration étroite » entre les bibliothèques. Les responsables des bibliothèques se sont dès lors rencontrés régulièrement depuis 2012, soit dans l'une des Ecoles, soit en marge des journées annuelles du MENESR « DIRBUIST » réunissant les directeurs de BU et des services IST. Les cinq précédents conservateurs ont ainsi initié le dialogue, échangé sur les bonnes pratiques et mené des démarches communes qui ont par exemple amené à l'entrée des bibliothèques des EFE dans le périmètre de l'ESGBU, en 2014 pour les données 2013⁴⁷. Leur regroupement en « masse critique » a ainsi facilité leur reconnaissance au niveau national et l'information sur leurs actions. Ces échanges sont facilités par une culture professionnelle commune, les cinq responsables étant conservateurs de bibliothèques. Ce « compagnonnage » remédie de surcroît à l'isolement professionnel. Des relations privilégiées existent toutefois entre certaines de ces bibliothèques, en raison des liens entre les Ecoles et leurs chercheurs : c'est ainsi que l'EFR dialogue surtout avec l'EFA et l'IFAO, sachant que c'est de l'EFA qu'elle est la plus proche du point de vue des collections documentaires. Des échanges de bonnes pratiques ont lieu dans ce cadre, par exemple entre EFR et EFA sur la question des archives.
- **Objectifs et indicateurs communs pour le contrat quinquennal 2017-2021** : les conservateurs ont soumis au comité des directeurs des objectifs et des indicateurs communs aux cinq bibliothèques en vue de la négociation du contrat. Ces items portent sur la politique documentaire (formalisation, réponse aux appels à projet documentaires, ressources numériques), la réinformatisation (étude de faisabilité d'une réinformatisation commune) et les nouveaux services aux chercheurs. *Il serait pertinent que le comité des directeurs des Ecoles dispose d'un tableau de bord lui permettant de suivre et de piloter la réalisation des objectifs communs mis en œuvre par les bibliothèques sur la base des indicateurs retenus dans le cadre du contrat.*
- **ArchéoRéf** : le projet ArchéoRéf, initié en 2015⁴⁸, illustre l'expertise que les bibliothèques des EFE peuvent apporter au réseau national dans leur domaine de compétences et de spécialisation, en lien avec les chercheurs de leurs Ecoles. Une poursuite de cette action est proposée par l'EFR, sous la forme d'un ArchéoRéf2. Il est toutefois souhaitable que la méthodologie soit préalablement stabilisée avec l'ABES, pour une meilleure cohérence de traitement, notamment sur la question de la géolocalisation.
- **Echanges de publications entre Ecoles** : ils ont effectivement cours, mais il est souligné par les responsables des bibliothèques que les documents reçus ne correspondent pas

⁴⁷ La participation croisée des conservateurs des bibliothèques aux commissions de recrutement de leurs successeurs, en 2015, illustre également cette politique.

⁴⁸ Le projet ArchéoRéf a été présenté sous la forme d'un poster aux Journées du réseau de l'ABES en mai 2015.

nécessairement à la politique documentaire des différentes Ecoles. Toutefois, la présence de documents ne relevant pas spécifiquement des champs de recherche de chaque Ecole favorise l'interdisciplinarité.

- **Fourniture de documents à distance gratuite** : la Fourniture de Documents à Distance est gratuite entre EFE. Cette mesure a toutefois peu d'impact du fait du faible nombre de demandes entre Ecoles.
- **Vers un onglet Bibliothèques au sein du portail commun des EFE** : le portail *resefe* (comme « réseau des EFE »), hébergé par l'EFA qui était chargée de ce projet, a ouvert en septembre 2016, avec comme objectif prioritaire la valorisation des publications et de la recherche. A l'EFA, le portail des ressources numérisées (Collections de l'Ecole française d'Athènes en ligne – Cefael) relève du service des publications et non de la bibliothèque. Il serait néanmoins souhaitable d'envisager à court ou moyen terme l'insertion sur le portail *resefe.fr* d'un onglet Bibliothèques spécifique donnant accès, d'une part, à des documents numérisés des collections des EFE, d'autre part à une archive institutionnelle commune HAL-EFE (incluant des données de la recherche) qui contribuerait sensiblement à renforcer la visibilité du réseau. Y figureraient aussi les liens vers les catalogues des cinq bibliothèques.
- **Un SIGB commun ?** : l'EFEO utilise le logiciel Koha adopté par la BULAC. La réinformatisation (en 2018-2019 ?) de l'EFR sur ce même SIGB serait logique et cohérente localement, étant donné l'implantation et le rayonnement du logiciel Koha sur la place romaine, et trouverait une justification supplémentaire si l'ensemble des EFE partageait ce choix, éventuellement dans le cadre du SGBM. L'IFAO manifeste de même son intérêt pour ce SIGB. Le conservateur de l'EFA souligne toutefois que Koha ne comporte pas de résolveur de liens ni d'outil de découverte intégrés. La Casa de Velázquez vient de mettre à jour son SIGB mais demeure intéressée par la réflexion autour du SGBM et singulièrement par le logiciel Koha. Les calendriers de réinformatisation divergent (2020 pour l'EFA) de même que le degré de satisfaction ou d'insatisfaction (très fort à l'EFA) par rapport au logiciel existant. Pour évaluer le degré de convergence des attendus des cinq établissements, ***les Ecoles envisagent une réflexion commune, incluant des éléments de cahier des charges, plutôt qu'une solution logicielle commune, qui ne leur semble pas répondre à la diversité des besoins et des situations.***
- **Une politique d'acquisition commune ?** : les chartes de politique documentaire des EFE pourraient s'appuyer sur des principes communs et comporter une introduction ou un chapitre rédigé de concert. Comme il a été dit plus haut, la charte documentaire de la bibliothèque de l'EFA pourrait inspirer ***des principes communs*** et servir de point de départ à une réflexion collective. Au-delà, les politiques d'acquisition obéiront plutôt à un principe de complémentarité qu'à un principe d'acquisition partagée, ce qui n'exclut pas des acquisitions partagées dans le cadre de projets de recherche impliquant deux Ecoles ou plus.

- **Formations mutualisées des agents** : dès 2013, deux agents de l'IFAO ont bénéficié à l'EFA d'une formation à l'indexation RAMEAU. Au printemps 2016, une formation au catalogage des ressources continues⁴⁹, bâtie avec l'ABES, s'est tenue à Athènes au bénéfice d'agents de l'EFA, de l'EFR et de l'IFAO. En février 2017, toujours à Athènes et avec les mêmes établissements, une nouvelle formation, au programme convenu entre les directeurs des bibliothèques concernées et l'ABES, a porté sur le catalogage des ressources électroniques. Il est question du projet d'un stage de catalogage de livres anciens. Ces formations constituent de précieuses occasions de rencontre entre agents de différentes Ecoles.
- **Stages d'immersion, notamment pour les trois écoles « méditerranéennes »** : les personnels des bibliothèques des Ecoles françaises à l'étranger sont peu nombreux, confrontés à la gestion de fonds très spécialisés et, de ce fait, souffrent d'une forme d'isolement : leur offrir la possibilité d'échanger, quelques semaines durant, leur poste avec celui d'un personnel d'une autre bibliothèque du réseau serait bénéfique à leur professionnalisation et permettrait de développer l'esprit coopératif entre les Ecoles. Celles-ci disposent, pour la plupart, d'une logistique qui faciliterait la mise en œuvre d'un tel programme.
- **Acquisition mutualisée ou partagée de ressources numériques ?** : cette idée est déjà mise en œuvre, en modalité partagée, entre EFR et EFA (avec la BIS). Il n'est pas actuellement prouvé qu'un tel projet doive englober d'autres EFE.
- **Autres idées qui avaient été avancées** : d'autres idées ont été mises ces dernières années sur la table, mais elles ne paraissent pas devoir être envisagées. Une carte unique de lecteur paraît sans objet étant donnée la faiblesse du nombre de lecteurs communs. De même, *un service mutualisé entre EFE de questions-réponses n'aurait d'intérêt que comme plateforme unique* ; elle serait toutefois de nature à mettre en lumière les compétences très spécialisées acquises par les personnels de ces bibliothèques, au point de faire d'eux, assez souvent, des « référents-qualité », mais elle se heurte cependant aux obstacles de la diversité linguistique. Un outil de découverte commun n'a pas d'intérêt dès lors que les différentes EFE participent au SUDOC. Une conservation partagée entre établissements aussi distants et aux collections aussi différentes, n'est pas pertinente, sauf peut-être entre EFR et EFA, notamment dans le cadre de Collex-Persée.

On peut en conclure que, si l'HCERES estime que le « concept de réseau [entre les EFE] reste fort vague », d'autant qu'il n'est précisé dans aucun texte officiel, on peut toutefois considérer qu'entre les cinq bibliothèques, un fonctionnement en réseau a commencé à prendre corps, compte tenu des difficultés logistiques engendrées par l'éloignement géographique des

⁴⁹ Ressource bibliographique dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée (cf. la norme IFLA ISBD CR : *Description bibliographique internationale normalisée des publications en série et autres ressources continues : révision de l'ISBD(S)*, Bibliothèque nationale de France, Paris, 2004).

Ecoles, même si ce réseau n'est pas exclusif de réseaux plus larges ou de réseaux locaux. Ainsi, si la Bibliothèque de l'EFR est désormais bien rattachée au réseau des bibliothèques des EFE et aux réseaux français, l'importance pour elle du réseau romain (et tout particulièrement du réseau étranger à Rome) n'est pas à démontrer : c'est, dès lors, largement dans le champ local que l'activité de l'EFR va trouver le plus à se développer et à s'enrichir dans les temps à venir, ce dont profiteront en retour les réseaux français et, bien entendu, les chercheurs nationaux. Ce constat s'étend à d'autres écoles du réseau, en particulier à l'EFA qui, on l'a vu, a développé de riches partenariats⁵⁰.

Autre constat, deux vitesses coexistent, celle, plus lente d'un réseau à cinq où les spécificités l'emportent parfois sur les points de convergence ; et celle, plus développée, d'un réseau à trois (EFR, EFA, IFAO) où les croisements disciplinaires et le positionnement géographique sont de véritables atouts.

Quant au **positionnement des archives administratives et scientifiques**, on notera qu'elles ne relèvent de la bibliothèque qu'à l'EFR et à la Casa de Velázquez ainsi qu'à l'EFEO (hors photothèque). A l'EFA la situation a évolué : jusqu'en 2012, le conservateur de la bibliothèque coiffait à la fois le service des archives et celui des bibliothèques. A cette date, le choix a été fait de préférer aux bénéfices de la mutualisation ceux d'une sectorisation par métiers (Archives / Bibliothèque). Cette partition, aujourd'hui irréversible, s'est inscrite dans une volonté de professionnalisation du service des archives, avec le recrutement d'un archiviste professionnel.

⁵⁰ Cf. p. 26-28.

4. Axes de développement propres à chaque Ecole

4.1. Casa de Velázquez

4.1.1. Les bâtiments et les infrastructures

La bibliothèque de la Casa de Velázquez est située dans le bâtiment principal de celle-ci, lequel se trouve au centre d'une parcelle close de près de deux hectares concédée par l'État espagnol à la France par une loi du 17 avril 1920. Cette parcelle, située au Nord-Ouest du quartier de la Moncloa, sur l'un des terrains destinés à la construction de la Cité universitaire⁵¹ madrilène, avait servi à la construction du premier bâtiment de la Casa de Velázquez, inauguré le 20 novembre 1928 une première fois, puis une seconde, au moment de l'ouverture complète, le 14 mai 1935, avant d'être complètement détruit en novembre 1936 au moment de l'entrée des troupes franquistes dans Madrid. Le transfert de courte durée à Fez (1937-1938) a été suivi de la réinstallation de la Casa de Velázquez à Madrid en 1939 après l'intervention de l'ambassadeur de France en Espagne, Philippe Pétain.

La reconstruction sur la même parcelle à partir de 1954 a permis une inauguration et une réouverture de la Casa de Velázquez le 14 mai 1959. Ce site a l'avantage de ne présenter aucune contrainte réelle d'espace, mais l'inconvénient de ne pas être situé dans le centre de Madrid. Par ailleurs, l'autoroute A6 Madrid – La Corogne, qu'enjambe certes une passerelle, divise en deux la cité universitaire de Madrid occupée par les trois principales universités madrilènes (*Universidad Complutense*, *Universidad politécnica de Madrid* et *Universidad nacional de educación a distancia*) et regroupant aujourd'hui près de 150.000 étudiants. Les inconvénients de cette implantation géographique ont été l'isolement géographique, qui a été signalé par les différents rapports rédigés récemment au sujet de la Casa de Velázquez (HCERES, 2012 et 2016, etc.). Des travaux conséquents de rénovation, qui ont affecté la bibliothèque, ont été menés depuis 2010 sur le bâtiment principal de la Casa et sur les pavillons qui permettent l'accueil des membres de l'AFM ; ils se poursuivront par un travail sur l'aile Sud du bâtiment principal.

Les bâtiments de la bibliothèque, rénovés récemment et parfaitement entretenus, se présentent sous la forme d'une salle de lecture avec mezzanine au premier étage du bâtiment principal de la Casa de Velázquez auxquels s'ajoutent des magasins construits au niveau du rez-de-chaussée et en sous-sol : certains de ces magasins, construits sous le jardin situé à l'entrée de la parcelle peuvent être sujets à des problèmes d'humidité. La salle de lecture, comme l'ensemble des magasins, est accessible moyennant une inscription valant accréditation, par ailleurs gratuite, à la bibliothèque.

Au plan informatique, la Casa de Velázquez est raccordée au réseau universitaire madrilène REDIMadrid depuis début 2017 qui lui fournit un accès Internet à très haut débit.

⁵¹ *Ciudad universitaria.*

4.1.2. *Les collections*

La collection documentaire de la bibliothèque de la Casa de Velázquez en fait la première bibliothèque française dans le domaine des études ibériques (131.500 documents). Sa possible labellisation dans le cadre du dispositif Collex serait un élément très positif pour peu qu'une association puisse être trouvée avec les bibliothèques des principales universités françaises qui disposent de fonds documentaires conséquents autour du monde ibérique (universités de Toulouse et de Bordeaux III – Montaigne en premier lieu, mais aussi Sorbonne nouvelle – Paris III via l'Institut des hautes études de l'Amérique latine et Paris-Sorbonne). Le réseau à construire sous le pilotage de l'un des membres situés en France métropolitaine pourrait alors porter un Collex « monde ibérique » qui fédérerait, autour d'un objet circonscrit, les différentes initiatives en cours, étant précisé que les bibliothèques des universités de Toulouse et de Bordeaux III - Montaigne ont déjà obtenu le statut de « bibliothèques associées » au dispositif Collex.

Une commission scientifique consultative pour les acquisitions de la bibliothèque a été créée en décembre 2015. Elle est chargée, sur le long terme, de formaliser une politique documentaire en reprenant les bases qui avaient été posées en 2004 par une première commission spécifique : il s'agira de rédiger une charte documentaire, une charte des dons et une charte des échanges en s'appuyant sur un plan de développement des collections. En premier lieu, une redéfinition des secteurs d'acquisition a été faite, les nouveaux secteurs étant : Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne, Époque contemporaine, Sciences sociales et Art, Histoire de l'art, Patrimoines, chaque secteur disposant d'une enveloppe budgétaire spécifique.

Les acquisitions de la bibliothèque se font d'abord à titre onéreux. Le budget d'acquisition de documents est, de longue date, légèrement inférieur à 100 000 euros annuels. Ainsi, en 2015, il a été consacré 35 000 euros à des abonnements de périodiques et 49 000 euros à l'achat de livres auxquels s'ajoutent 4 000 euros pour l'achat de licences et 6 000 euros de frais de reliure. Ce budget mobilisable pour les acquisitions est divisé en secteurs thématiques. Depuis 2014, le budget permet l'achat annuel de 1 000 à 1 700 titres de monographies et l'abonnement à 370 à 400 périodiques. On relève cependant, sur une durée de 3 ans, une forte baisse des achats de livres (-40%) et une baisse moindre du nombre de périodiques (-8%).

À côté de ces acquisitions onéreuses, une part non négligeable des accroissements provient des dons. Si les dons de quelques livres sont réguliers et représentent environ 500 volumes par an, la Casa de Velázquez bénéficie parfois de dons plus conséquents : ainsi le don de la bibliothèque de Jean-Pierre Berthe par ses héritiers en 2014 apporte des collections rares sur l'Amérique centrale. Pour autant, l'arrivée de ces dons peut aussi déséquilibrer les collections papier et on ne peut que conseiller à la Casa de Velázquez d'y recourir avec prudence ou d'assortir ces dons de clauses de possible redistribution à des institutions publiques.

De même, les échanges de publications constituent une source importante d'accroissement (30% environ des accroissements). Ainsi, en 2015-2016, la bibliothèque de la Casa de Velázquez a reçu 1 251 livres et 718 périodiques (359 titres) au titre des échanges avec des institutions homologues, chiffres comparables à ceux des années précédentes. Cet ensemble

représente chaque année une « valeur » de l'ordre de 25 000 € à 30 000 €, de sorte que des interrogations surgissent sur la compensation au moins partielle de cette dépense dans l'hypothèse où une partie de ces échanges cesserait si, à terme, les publications de documents par la Casa de Velázquez se faisaient prioritairement sous une forme numérique.

Le point faible des collections de la Casa de Velázquez est aujourd'hui les collections numériques. Il a été décidé à juste titre que les abonnements électroniques seraient limités aux deux quotidiens de référence (*Le Monde* et *El País*). Ceci implique qu'aucune revue scientifique ne fait l'objet d'un abonnement, situation pleinement explicable d'une part par la variété considérable des objets de recherche traité à la Casa de Velázquez qui rend impossible l'abonnement à une liste exhaustive de ressources numériques de recherche et, d'autre part, par le rattachement des personnes qui fréquentent la bibliothèque (anciens membres, membres, pensionnaires, boursiers, etc.) à des institutions publiques de recherche qui leur offrent en consultation à distance ces accès spécialisés. Le projet de donner accès au bouquet CAIRN est à l'étude.

La bibliothèque, désireuse de proposer des accès à des collections électroniques, a procédé à une prospection des offres numériques. Après un essai non concluant avec la plateforme *e-libro*, il a été décidé de s'abonner à la plateforme de prêt électronique *XeBook*. Cette plateforme permet l'accès à des publications scientifiques issues des presses universitaires espagnoles.

Il faut noter enfin que la directrice de la bibliothèque est à présent chargée des archives de la Casa de Velázquez et qu'une mission sur les archives de la Casa a été récemment conduite par le conservateur chargé de mission auprès des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

4.1.3. Les questions informatiques et le développement de services

La bibliothèque de la Casa de Velázquez est accessible à toute personne qui réalise des recherches sur le monde ibérique. Ses horaires d'ouverture hebdomadaire sont assez larges (59 heures réparties sur 6 jours, du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h30 à 13h30) et les fermetures annuelles (Noël – Épiphanie, Pâques et mois d'août) sont peu nombreuses et bien réparties sur l'année universitaire : ces horaires sont un atout pour la bibliothèque, même si ceux des bibliothèques universitaires madrilènes voisines sont encore supérieurs.

Comme indiqué plus haut, le public de la bibliothèque de la Casa de Velázquez est, par nature, limité. En moyenne, cependant, plus de 250 nouveaux lecteurs s'inscrivent chaque année à la bibliothèque. La fréquentation annuelle est supérieure à 4 000 entrées (soit une vingtaine d'entrées par jour ouvré) et le nombre de prêts de documents, en augmentation, est supérieur à 7 000 prêts annuels. Le prêt entre bibliothèques a représenté 459 transactions en 2015-2016, soit 358 demandes entrantes et 101 sortantes : cette activité se maintient à un bon niveau grâce à l'inclusion de la bibliothèque de la Casa de Velázquez dans le SUDOC et dans le catalogue espagnol REBIUN, étant précisé que la bibliothèque de la Casa de Velázquez dispose de 24.680 monographies et de 162 titres de périodiques en exemplaire unique dans le réseau du SUDOC.

Ces caractéristiques – notamment le faible nombre d’inscrits, d’entrées et de prêts –, comme le retard pris en matière d’informatique documentaire expliquent, à ce jour, le faible développement des services au public. Or, la bibliothèque de la Casa de Velázquez devait changer sans attendre de système informatique ou apporter à son SIGB des modifications importantes pour le rendre conforme aux usages contemporains, éviter l’obsolescence des dispositifs en place et, plus simplement, éviter une rupture de maintenance. Aussi, une part importante de l’activité de la bibliothèque a été consacrée en 2016 à la mise en place du SIGB ABSYSNET. Cette opération de maintenance corrective sans changement de fournisseur, dont le coût s’est élevé à 11 979 euros, place la Casa de Velázquez dans une position favorable dans la mesure où elle peut à présent attendre la stabilisation du futur système de gestion de bibliothèques mutualisé pour lequel elle a par ailleurs manifesté son intérêt dans le cadre du groupement de commande porté par l’Agence bibliographique de l’Enseignement supérieur.

Le changement de version d’ABSYS autorise également la Casa de Velázquez à s’engager dans une politique d’offre de services plus ambitieuse. La bibliothèque a lancé fin février 2017 une enquête de satisfaction sur les services de la bibliothèque de manière à évaluer la perception que les lecteurs ont de la bibliothèque et ébaucher des pistes d’évolution et de progrès. En effet, jusqu’à présent, l’essentiel de ses services étaient centrés sur les fonctions traditionnelles d’une bibliothèque : ouverture, mise à disposition de collections, prêts et consultation sur place, prêt entre bibliothèques, etc. La mise en place d’un outil de découverte couplé à la nouvelle version du SIGB ABSYSNET (version ABSYSNET 2.2) permettra notamment, dès son implantation en 2017, la création de diffusions sélectives d’information ou la constitution et la mise en forme de bibliographies spécialisées ; l’ergonomie d’interrogation du catalogue sera fortement améliorée par l’utilisation de « facettes » et de « rebonds ». Plus généralement, cette modernisation rendra possible des améliorations substantielles des services aux publics.

Principales préconisations :

- **Veiller à garantir les meilleures conditions de conservation des documents dans tous les magasins de stockage ;**
- **Contribuer à une initiative Collex autour du « monde ibérique » avec les principales universitaires disposant de fonds documentaires spécifiques dans ce domaine ;**
- **Élaborer un plan de développement des collections en s’appuyant sur les travaux de la commission scientifique consultative pour les acquisitions de la bibliothèque.**
- **Développer de nouveaux partenariats avec les institutions documentaires françaises et espagnoles spécialisées dans l’étude du monde ibérique ;**
- **Dans l’attente de la création du système de gestion de bibliothèques mutualisé, terminer la mise en place des nouveaux développements du système intégré de gestion de bibliothèques et déployer un outil de découverte afin de diversifier les services offerts.**

4.2. Ecole française d'Athènes

4.2.1. *La bibliothèque dans le contexte de l'EFA*

Depuis fin 2013, la gouvernance de l'EFA s'est considérablement structurée. Un organigramme a été adopté (2015) ; une cellule « ressources humaines » a été créée *ex nihilo* ; le dialogue social et le dialogue budgétaire ont été rétablis ; le taux d'exécution budgétaire des services fait l'objet d'un suivi attentif ; un plan de formation a été mis en place (2015) ; un premier bilan social de l'établissement a été conduit. La mise en œuvre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière est à l'étude. Cette dynamique favorable a pu s'appuyer sur des services bien structurés et bien encadrés parmi lesquels on citera notamment, outre la bibliothèque, la direction des études et le service des publications. Par ailleurs, sous l'impulsion du directeur de l'EFA, le service des archives est progressivement en voie de professionnalisation.

Le management de la bibliothèque a évolué, accordant une part plus importante à la polyvalence des personnels, ce qui est évidemment souhaitable dans le cadre d'une équipe somme toute modeste (7,2 ETP auxquels s'ajoutent des heures de vacation annuelles). L'inévitable rotation des personnels venus de France sur des postes de droit local oppose, certes, un obstacle aux efforts de long terme mais qui est aplani par la qualité de la gouvernance administrative et scientifique du service et de l'établissement. Compte tenu de la dimension patrimoniale et scientifique de la bibliothèque, il ne serait pas déraisonnable néanmoins que son directeur se voit à l'avenir épaulé par un adjoint dont le niveau de qualification pourrait s'apparenter à celui d'un bibliothécaire (au sens statutaire du terme). Au fil des années, les départs en retraite qui ne manqueront pas d'intervenir, offriront sans doute un jour cette opportunité. Par ailleurs, au niveau de l'établissement comme du service, la qualité du management gagnera encore, chaque fois que faire se pourra, à s'appuyer sur des procédures formalisées : ainsi, par exemple, de la nécessité pour tous les personnels de disposer d'une fiche de poste indiquant très précisément les missions attendues et de celle de procéder à un entretien annuel d'évaluation donnant lieu à compte rendu.

Les interlocuteurs rencontrés, du directeur de l'Ecole jusqu'aux personnels de la bibliothèque en passant par la directrice des études, la directrice du service de publication, le responsable administratif et les chercheurs eux-mêmes, ont été unanimes à déclarer que la bibliothèque constituait le cœur de l'établissement. Elle l'est de fait physiquement, occupant le corps de logis d'un hôtel néoclassique dont les ailes abritent pour l'une la direction et l'appartement de fonction, pour l'autre la direction des études. Elle l'est surtout dans sa dimension intellectuelle, tant il est vrai que ses collections et leur enrichissement sont consubstantiels au projet scientifique de l'Ecole et qu'elle forme ainsi un point de ralliement – et, accessoirement, un espace de sociabilité – pour les chercheurs autour de leurs disciplines. Au reste, la richesse de cette bibliothèque ne tient pas tant à sa volumétrie, qui n'a rien d'exceptionnel, qu'à sa spécialisation rigoureuse autour de thématiques délimitées. Ancienne membre de l'EFA, l'actuelle directrice des études a coutume de dire qu'un mois de bourse à l'Ecole épargne six mois de travail à Paris... C'est dire à quel point il est nécessaire de veiller

à ce que les locaux de la bibliothèque puissent continuer de lui assurer un développement harmonieux.

4.2.2. *Au bord de la saturation*

Au moment même où s'est déroulée la mission, des actes de malveillance dus à des mouvements athéniens radicalisés ont eu pour effet d'endommager sérieusement une partie des biens et des locaux de l'EFA et de l'IFA. Les deux bureaux affectés aux bibliothécaires ont fortement souffert, rendus inutilisables pour plusieurs mois, obligeant à fermer provisoirement une salle de lecture et à revoir la gestion des communications au sein d'une bibliothèque où le libre accès est la règle. Ces circonstances fortuites ont jeté un jour encore plus cru sur la saturation des espaces dont pâtit le bâtiment.

Bien qu'ayant progressivement gagné des mètres carrés et des mètres linéaires, en particulier par l'implantation au milieu des années 90 de rayonnages compacts⁵², la bibliothèque doit aujourd'hui faire face à ses accroissements en multipliant les opérations de refoulement – opérations que rend d'autant plus nécessaires, on le verra plus loin, la coexistence de multiples systèmes de cotation. Certains fonds sont davantage concernés que d'autres, notamment le fonds des études classiques dont la possibilité de croissance n'est que de cinq à six ans. Devant cette situation, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées, qui toutes présentent leurs avantages et leurs inconvénients.

- Une partie des archives est actuellement logée au sous-sol de la bibliothèque. Or il serait question de regrouper les archives, moyennant travaux, dans un bâtiment qui abrite actuellement un appartement, à proximité du magasin distant de la bibliothèque. Assez simple de mise en œuvre, cette solution présente le défaut de ne libérer qu'un nombre restreint de mètres carrés pour la bibliothèque et, partant, de ne pas résoudre la question de fond ;
- Une autre piste consisterait à récupérer une partie du musée des moulages (actuellement transformé en salle de conférences temporaire) pour y accueillir une partie des collections de la bibliothèque ainsi que les stocks du service des publications, lui-même saturé. Mais, dans ce cas, l'une des difficultés serait de maintenir une liberté d'accès aux collections transférées...
- Le coût de l'immobilier athénien a fortement chuté depuis la crise financière. Aussi le directeur de l'Ecole n'exclut pas l'idée d'acquérir un nouveau bâtiment dans le centre-ville d'Athènes et d'y installer l'actuelle « Maison des hôtes », qui se trouve sur l'emprise de l'Ecole : elle libérerait de précieux mètres carrés... Toutefois, l'EFA est déjà grevée d'une gestion immobilière très lourde : son patrimoine immobilier ne compte pas moins de 27 bâtiments en Grèce et à Chypre ; l'entretien des maisons de fouilles (qui représentent près de 7 000 nuitées à l'année) n'est pas négligeable ; et il conviendrait, dans un premier temps, de mieux maîtriser la connaissance de ce patrimoine ;

⁵² Mais ces rayonnages compacts sont à surveiller : il semblerait qu'au moment de leur implantation n'ait pas été prise en compte la mesure correcte de la charge au sol nécessaire. Ces rayonnages compacts ont été implantés dans deux salles de lecture, la C (périodiques) et la D.

- L'abandon de l'appartement de fonction du directeur (qui est aussi un lieu de réception) est parfois évoqué par certains ; d'un strict point de vue topographique, l'hypothèse n'est pas inintéressante ; étonnera-t-on néanmoins en disant qu'elle ne fait pas l'unanimité ?
- Une autre solution, qui ne ferait pas non plus l'unanimité, consisterait à transformer la salle de conférences actuellement en attente de travaux⁵³ en prolongement de la bibliothèque. La logique topographique rend séduisante cette perspective puisque la salle historique de la bibliothèque (la salle A) ouvre sur la salle de conférences... Auquel cas il faudrait se résoudre à ne conserver, pour ces fonctions, que la salle abritant le musée des moulages.

On l'aura compris, aucune de ces issues ne saura satisfaire pleinement l'ensemble des acteurs qu'elles concernent. Et peut-être sera-t-il nécessaire de conjuguer plusieurs d'entre elles tout en veillant à la cohérence des services rendus.

4.2.3. Recoter les fonds ?

Reflets de l'histoire-même de la constitution des collections à l'Ecole française d'Athènes, de multiples systèmes de cotation coexistent selon les différents fonds de la bibliothèque et parfois au sein d'un même fonds. Il s'agit souvent de cotations « maison » (cf. le fonds byzantin dont le plan de classement et le système de cotation ont été mis au point par Paul Lemerle), de cotations « mixtes », plus rarement de cotations normalisées (cf. le fonds moderne qui a été recoté en Dewey en 2014). Au total, ce ne sont pas moins de 18 systèmes de cotation principaux qui sont recensés.

Parallèlement se pose la question du classement des collections. Les chercheurs sont naturellement très attachés au classement par espaces thématiques qui prévaut aujourd'hui : préhistoire, fonds classique, fonds byzantin, fonds Grèce moderne et contemporaine, périodiques. Il arrive toutefois que soit dérogé à ces principes : c'est ainsi qu'on relève, à titre d'exemple, que certaines collections de périodiques (notamment les périodiques byzantins) n'ont pas rejoint la salle des périodiques (salle C) mais sont restés attachés à leur fonds d'origine (salle D).

Ces manques d'unité soulèvent évidemment plusieurs difficultés, à la fois pour la gestion des collections (détermination des métrages linéaires à préserver, obligation de fréquents refoulements, etc.) mais aussi pour la recherche elle-même dès lors que celle-ci mobilise plusieurs disciplines et thématiques et partant plusieurs fonds.

Attentif à ces obstacles, le directeur de l'EFA a demandé au directeur de la bibliothèque, en 2016, une étude complète de la question. Du rapport produit⁵⁴ ressortent plusieurs scénarios possibles :

⁵³ Ces travaux ont été suspendus temporairement suite à la découverte de décors peints néoclassiques sur le plafond de ce bâtiment classé.

⁵⁴ François-Xavier André, *Le système de cotation de la bibliothèque de l'EFA : bilan et perspectives d'évolution*, Athènes, 2016, 23 p.

- unifier (par exemple en Dewey) le système de cotation de la bibliothèque de l'EFA, en procédant sans doute par étapes, ce qui aurait le mérite de simplifier les pratiques de gestion ;
- limiter la recotation aux fonds classique et byzantin ;
- simplifier et rationaliser l'existant (simplification du plan de classement, suppression des cotes qui posent des difficultés, travail sur les publications en série, etc.).

Quel que soit le scénario retenu par l'Ecole, il conviendra de procéder par étapes dans le cadre d'un plan global de classement et de cotation. Il serait opportun de profiter de ce chantier d'ampleur pour doter les ouvrages de puces RFID qui, parmi d'autres perspectives, permettraient d'envisager des récolements facilités, fiables et fréquents. Le dernier récolement date de 2016 et a été effectué à partir du SIGB. Le précédent (2012), qui avait mobilisé aussi bien les bibliothécaires que les chercheurs, s'était appuyé sur les fiches papier. Enfin, on voit bien que la question de la recotation est indissociable des réponses envisagées à la saturation des espaces.

Principales préconisations :

- **Continuer de renforcer la formalisation des procédures de gestion des ressources humaines (fiches de poste ; entretien annuel d'évaluation de personnel ; etc.). Envisager pour l'avenir, à la faveur d'une réorganisation interne, de créer un poste d'adjoint au directeur (catégorie A) ;**
- **Adopter, dans les dix-huit mois à venir, un scénario d'extension de la bibliothèque qui ne remette pas en cause les principes du libre accès et de l'ouverture 24/24 pour les chercheurs accrédités ; prendre en compte, dans cette réflexion, la sécurité des collections ;**
- **Faire adopter par le Conseil d'administration de l'établissement un plan global de classement et de cotation des collections ; saisir cette occasion pour engager le chantier de la mise en œuvre de la RFID ;**
- **Renforcer encore la coopération avec la bibliothèque de l'Ecole américaine.**

4.3. Ecole française d'Extrême-Orient

4.3.1. *Un réseau de centres doté d'un siège à Paris*

L'EFEO a été créée en 1900 sous la double impulsion de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui souhaitait envoyer des orientalistes sur le terrain, et du gouvernement général de l'Indochine, qui a promu la fondation d'une institution chargée de l'inventaire et de la préservation du patrimoine monumental et manuscrit indochinois. C'est la mission archéologique française en Asie qui a donné naissance à l'EFEO, dont le siège a été installé à Hanoï en 1902. Au-delà du patrimoine culturel indochinois, ses missions couvraient l'histoire de toutes les civilisations asiatiques de l'Inde au Japon. L'EFEO se dote dès l'origine à Hanoï d'une bibliothèque et d'un musée, et reçoit en 1907 la charge de la conservation du site d'Angkor. L'Ecole quitte en 1957 Hanoï pour Phnom Penh, dont elle part en 1975 pour s'installer à Paris. D'autres centres sont ouverts : dès 1955, est créé un centre permanent en Inde, à Pondichéry, pour l'étude de la littérature shivaïte et sur l'histoire de l'art du sud du pays, auquel sera adjointe plus tard une antenne à Pune ; à la fin des années 1950, en Indonésie à Jakarta, s'ouvre un centre accueillant des spécialistes d'épigraphie religieuse et des archéologues ; à partir de 1968 au Japon, à Kyoto, l'Institut du Hobogirin réunit des spécialistes de l'histoire du bouddhisme chinois et japonais ; quelques années après, en Thaïlande à Chiang Mai, s'ouvre un centre sur le bouddhisme sud-est asiatique. Dans la décennie 1990, l'EFEO est revenue dans la péninsule indochinoise, au Cambodge à Siem Reap dès 1990, en 1993 au Laos, puis dans un nouveau centre à Hanoï. Ce retour s'est accompagné de l'ouverture de nouveaux centres, en Malaisie à Kuala Lumpur, à Hongkong à l'université chinoise, à Taipei à l'Academia sinica, à Tokyo et à Séoul, enfin à Pékin en 1997. Actuellement, l'EFEO a dix-huit implantations de taille diverse dans douze pays, dont des implantations ou des chercheurs accueillis par des instituts de recherche ou des universités.

L'EFEO est un réseau de centres, le seul parmi les EFE, et le seul à être doté d'un corps permanent d'enseignants-chercheurs. Cette affectation d'enseignants-chercheurs permanents permet de mener des études, des inventaires de longue durée, des restaurations de monuments (comme à Angkor), ainsi que des programmes transversaux s'appuyant sur tous les centres (par exemple sur le bouddhisme) dans la moyenne durée.

4.3.2. *La Maison de l'Asie*

Les locaux actuels, 22 avenue du Président-Wilson (Paris 16^e), ont été confisqués par l'Etat après-guerre à un industriel pour faits de collaboration avec l'ennemi. L'EFEO s'y est installée en 1968. Par convention d'utilisation entre France-Domaine et la Préfecture de Paris, l'EFEO est désignée depuis le 1^{er} janvier 2013 attributaire principal de ce bâtiment « à usage de recherche et de formation ». La Maison de l'Asie accueille, outre le siège de l'EFEO, des centres de recherche et de documentation de l'EPHE et de l'EHESS spécialisés en études asiatiques, ainsi qu'« une bibliothèque commune aux trois institutions ». Une convention de gestion de la Maison de l'Asie a été conclue entre l'EFEO, l'EPHE et l'EHESS. A ce jour, hors espaces communs (bibliothèque, salons, salles de cours, magasins), l'EHESS y héberge quatre centres (Centre Chine, Centre Corée, Centre Inde, Centre Asie du Sud-Est - CASE)

dans 167 m² ; l'EPHE y abrite deux centres (Japon, Tibet)⁵⁵ dans 51 m², et l'EFEO y occupe 378 m². Les centres EPHE et EHESS étant destinés à s'installer au Campus Condorcet, l'EFEO deviendra l'unique occupant de ces locaux.

Concernant la bibliothèque, la convention de gestion fixe les dispositions suivantes :

« La bibliothèque de la Maison de l'Asie est commune aux trois utilisateurs (salle de lecture, bureau d'accueil). Dans les magasins situés en sous-sol sont répartis les fonds de l'EHESS, de l'EPHE et de l'EFEO. Les magasiniers (personnels de l'EFEO) sont chargés de l'accueil et de la communication des ouvrages de l'ensemble du fonds. Ils sont à la disposition des usagers de la salle de lecture. Sept heures par semaine (sur 45 heures d'ouverture), l'accueil est assuré par d'autres personnels que les magasiniers. En ce qui concerne la Maison de l'Asie, le directeur de la bibliothèque est responsable de l'organisation des espaces communs (salle de lecture et magasins des trois utilisateurs) et de l'activité de la bibliothèque. Il s'occupe également de la coordination du catalogage dans SUDOC pour les trois institutions partenaires. »

En termes documentaires, le partage est ainsi conçu : les fonds de l'EFEO portent sur l'histoire ancienne et le domaine vernaculaire, ceux de l'EPHE et de l'EHESS sur l'histoire contemporaine.

La *salle de lecture*, de 36 places, est commune à l'EFEO, l'EHESS et l'EPHE, et les agents des trois institutions font des permanences en salle. Sur le pourtour, ont été aménagées des alvéoles par domaine. Au milieu de la salle, a été installée une « tour » de 2 étages en verre, qui à l'origine devait accueillir de petites salles pour les chercheurs ; cet espace, trop bruyant, a été en fait aménagé en bureaux pour des personnels. L'espace disponible en salle pour les collections étant limité (un an d'accroissement environ), certains segments périphériques (lettres, langues, littératures) sont déposés à la BULAC.

Les magasins, sur quatre niveaux, comprennent :

- deux étages occupés par l'EFEO ;
- et deux étages occupés par les centres EHESS, qui les gèrent eux-mêmes. Ils font l'objet de modes de classement spécifiques. Les fonds concernés sont catalogués dans le SUDOC.

La partie EFEO comprend notamment des archives administratives et scientifiques, dont l'inventaire reste à achever⁵⁶. Au sein de ces magasins, *la réserve* comprend des manuscrits pālis inventoriés dans Calames, birmans, naxi (c'est le plus grand fonds de France), indonésiens, européens (de l'Ecole), cham (qui feront l'objet du prochain chantier de rétroconversion) ; on y trouve aussi environ 1600 estampages, et environ 2 550 cartes.

Au niveau 0, se trouvent les périodiques et microformes des fonds de la période indochinoise.

⁵⁵ L'EPHE y occupait 124 m² au 1^{er} semestre 2015.

⁵⁶ Les archives Henri Marchal (quinze cartons) sont à traiter en priorité.

L'EFEO loue également un petit entrepôt à Coignières (Yvelines), à 30 km de Paris, pour le stockage des publications ; ce local comprend un petit espace bibliothèque pour un fonds Indonésie (environ 100 mètres linéaires).

La *photothèque*, précédemment rattachée à la bibliothèque, en a été détachée. Les deux services travaillent ensemble, les archives sont à traiter globalement. Le fonds photographique numérisé est traité dans Webmuseo. La photothécaire est également responsable de la communication.

4.3.3. Les bibliothèques de l'EFEO

Les bibliothèques sont présentes dès l'origine des missions archéologiques, elles conservent les traces des recherches sur le patrimoine menées par ces missions, ainsi que de la documentation originale sur l'Asie et pratiquent une collecte in situ. Paul Pelliot a dès l'origine créé une bibliothèque chinoise, la bibliothèque constituée à Hanoï y est restée. La bibliothèque centrale est à Paris. Parmi les dix-huit implantations de l'EFEO en Asie, les centres pourvus de bibliothèques sont ceux de Chiang Mai (Thaïlande), Hanoï (Vietnam), Jakarta (Indonésie), Siem Reap (Cambodge), Vientiane (Laos), Pondichéry (Inde), Kyoto (Japon). Les bibliothèques de ces centres sont gérées par des personnels locaux sous l'autorité des directeurs de centre ; seule celle de Pondichéry est dotée d'un fonctionnaire français (une technicienne de recherche et de formation). En Corée, le Centre EFEO de Séoul dispose d'un petit fonds documentaire développé par son responsable, notamment des fonds de cartes postales de la période coloniale japonaise et une base de données sur le site de Kaesong (Corée du Nord). Un fonds documentaire est également en cours de constitution à Pékin. L'EFEO a également développé un petit centre documentaire sur le Japon à Toulouse ⁵⁷.

Le centre de Pondichéry est inscrit au programme Mémoires du monde de l'Unesco (en partage avec l'Institut français de Pondichéry). Le centre de Chiang Mai est spécialisé sur le bouddhisme, c'est l'une des plus grandes bibliothèques régionales en langues vernaculaires. Celui de Vientiane est la seule bibliothèque de recherche du Laos et réunit tout ce qui a été publié sur ce pays.

La documentation porte sur l'épigraphie, l'archéologie, la restauration, l'histoire (notamment des religions).

▪ Les publics et l'ouverture

L'EFEO étant une bibliothèque de recherche très spécialisée, on compte environ 8 200 entrées par an dont 4 100 à Paris. Sont inscrits d'office : les enseignants-chercheurs de l'Ecole, toute personne en master ou doctorat à l'EPHE ou l'EHESS. D'autres lecteurs peuvent être inscrits sur présentation d'une lettre d'accréditation ou d'une demande motivée.

⁵⁷ Ce centre est spécialisé sur l'ethnologie du Japon et vient comme un support de travail à l'enseignement de cette discipline assuré par Anne Bouchy.

Année 2015	Ouverture hebdomadaire	Lecteurs	Communications
Paris	45 h	4 126 entrées, 353 nouveaux lecteurs	4 604
Chiang Mai	40h	237 dont 48 nouveaux lecteurs	499 (1 217 en 2014)
Hanoï	17h30	77 dont 42 nouveaux lecteurs	501
Jakarta	40h	100 en 2014	NC
Kyoto	40h	180 entrées, 37 nouveaux lecteurs	NC (accès libre)
Pondichéry	37h30	Plus de 600 lecteurs dont 57 nouveaux inscrits	En moyenne 60 par mois
Siem Reap	37h30	645 entrées	NC (libre accès) +52 prêts
Vientiane	35h	1 467 entrées	NC (libre accès)

4 600 livres ont été communiqués depuis le magasin en 2015 à Paris (en progression par rapport à 2014). Le prêt informatisé avec Koha a démarré en janvier 2017 ; le prêt à l'extérieur est actuellement très marginal, pour des enseignants-chercheurs de l'Ecole.

▪ La gestion du réseau de bibliothèques

Une ligne budgétaire unique Documentation est gérée et répartie par le directeur de la bibliothèque, qui en a la vision d'ensemble. Il veille également à la formation des personnels et à la qualité du réseau de catalogage partagé, et assure à cet effet des missions dans les centres.

Le directeur de la bibliothèque participe au Comité de direction, qui réunit le directeur, le directeur des études et des publications et la directrice générale des services.

▪ Le personnel

Le personnel de la bibliothèque a une double compétence (scientifique et professionnelle), y compris les agents recrutés à titre temporaire⁵⁸.

A Paris, la bibliothèque est dotée de 7 ETP : un conservateur sur le profil de direction, trois ingénieurs d'étude (dont l'adjoint du conservateur) et un technicien de recherche et de formation qui effectuent le même travail, un magasinier et un adjoint technique de recherche et de formation. L'équipe s'appuie aussi sur des personnels vacataires (en langues, ou pour le chantier inventaire des cartes), qui représentent 1,25 ETP.

Dans les centres, on compte à Chiang Mai deux ETP, à Kyoto un ETP, à Pondichéry un ETP. Les bibliothèques des autres centres sont gérées par du personnel polyvalent : à Hanoï 1/2 ETP, à Siem Reap 1/2 ETP, à Vientiane 1/2 ETP et à Jakarta 1 ETP .

▪ Le budget

Outre la ligne Documentation, qui est stabilisée depuis 2010 à environ 80 000 €, la bibliothèque effectue des dépenses de vacation (23 000 € en 2015), de missions (11 500 € en 2015), de formation (2 200 € en 2015) et de matériel informatique et fournitures (5 800 € en 2015).

⁵⁸ Par exemple, un archiviste a été recruté sur contrat doctoral pour l'inventaire des archives et l'élaboration d'un outil de recherche.

La répartition des crédits documentaires est : 80% pour Paris (environ 64 000 €), 20% pour les centres. Les centres acquièrent à la fois pour leurs collections et pour Paris (pour la bibliothèque centrale, mais ils servent aussi d'intermédiaires pour la BULAC). En 2015, les dépenses documentaires ont été de 83 000 € (à 89% en monographies, 11% en périodiques). Le budget est consommé presque totalement. A Paris, les dépenses sont d'environ 9 000 € par fonds (quatre fonds), plus 6 000 € pour les périodiques ; à cela s'ajoutent 22 000 € de dépenses effectuées par les centres en Asie pour la bibliothèque centrale, faites sur l'enveloppe de cette dernière. L'exécution du budget par les centres est plus inégale (du fait de profils polyvalents, par exemple, dans le cas de bibliothécaire-secrétaire consulaire).

Les centres acquièrent selon une politique documentaire définie par chaque responsable de fonds, ou sinon par suggestion directe ou quand le document intéresse Paris⁵⁹. Ce système, qui exige de former les personnels locaux, fonctionne bien avec Chiang Mai et permet d'avoir à Paris des documents qui échapperaient aux circuits traditionnels.

▪ Les collections et les acquisitions

	Ouvrages			Périodiques	
	Au 31/12/2015 Total	Achetés en 2015	Reçus en don ou échanges en 2015	Titres	Dont titres vivants
Paris	108 764	1 150	1 131	1 450	745
Chiang Mai	47 762	239	709	1 338	22
Hanoï	NR		60	15	2
Jakarta	NR	399	80	311	37
Kyoto	7 927	7	39	339	32
Pondichéry	11 904	93	65	40	22
Siem Reap			46	34	9
Vientiane	5 227	38	90	44	9

La bibliothèque du siège parisien comprend quatre fonds : au cœur, le fonds Asie du Sud-Est (qui a son origine à Hanoï en 1903), constitué de documents ethnographiques sur les peuples colonisés et sur les monuments ; un fonds initié dans les années 1950 sur l'Asie du Sud (environ 22 000 volumes, 133 périodiques) ; deux fonds plus récents : Chine-Corée (15 000 volumes et 450 périodiques), Japon (8 000 volumes et 450 périodiques).

Les acquisitions à Paris sont constituées presque à égalité de dons et échanges et d'acquisitions onéreuses, au total environ 2 500 volumes. Elles représentent quasiment le double sur l'ensemble du réseau (de 4 000 à 4 500 volumes par an). Toutefois, on observe une chute des échanges papier, car certains partenaires, notamment aux Etats-Unis, les ont arrêtés ; de plus, ces échanges sont de qualité inégale.

Les centres EFEO en Asie continuent à acheter pour la bibliothèque centrale à Paris et pour la BULAC (qu'elle approvisionne surtout pour l'Asie du Sud-Est).

Le suivi des relations avec les fournisseurs est assuré par Paris. Pour les périodiques, une personne gère les abonnements, le bulletinage et les réclamations ; l'EFEO a récemment

⁵⁹ Cela permet de se procurer des documents que les circuits de distribution français ne procurent pas.

changé de prestataire⁶⁰. Les abonnements sont pris aussi pour les centres : Paris reçoit la facture et l'éditeur envoie les fascicules aux centres en Asie.

La bibliothèque a des échanges avec 130 institutions : en valeur, les monographies et les périodiques reçus par cette voie peuvent être estimés à environ 15 000 €, soit un quart du budget total, ce qui en fait une ressource incontournable. L'EFEO envoie environ 8 000 € de périodiques en valeur (le Bulletin de l'EFEO, périodique irrégulier – 2 numéros en 2016 –, les Cahiers d'Extrême-Asie, Arts asiatiques...). Les échanges permettent d'obtenir une littérature hors commerce, des unica.

Quand les échanges reçus ne sont pas pertinents pour l'EFEO, ils sont donnés à la BULAC s'ils sont dans son périmètre, ou sinon mis à disposition des lecteurs. Un avenant annuel à la convention BULAC est établi pour les collections déposées par l'EFEO (en 2014 : 14 ml ; en 2015 : 15 ml ; en 2016 : 7 ml).

L'EFEO reçoit des propositions de dons et legs de bibliothèques de chercheurs décédés ou vivants. Des missions sont alors effectuées pour opérer une sélection pour le fonds à Paris et pour les autres centres⁶¹. Si l'EFEO ne garde pas le don, il le propose en priorité à la BULAC, au Collège de France, ou au Musée Guimet ; à défaut, il le propose aux lecteurs.

La bibliothèque la plus importante après Paris est celle de Chiang Mai, avec 48 000 volumes, constitués autour de la bibliothèque privée d'un chercheur spécialiste du bouddhisme (35 000 volumes ont notamment été achetés par l'EFEO à Louis Gabaude). Parmi les bibliothèques des centres en Asie, les points d'excellence sont Chiang Mai et Pondichéry ; les autres bibliothèques sont des points d'appui à la recherche locale.

Les collections sont très diverses, mais on relève un fonds commun de périodiques de l'Ecole, et des ouvrages fondamentaux sur les pays. Au total, Paris et les centres réunissent environ 200 000 volumes, dont 113 000 signalés dans le SUDOC (qui constituent des unica dans ce catalogue pour environ 50%). Mais des collections importantes des centres ne sont pas rétroconverties.

On compte sur l'ensemble 24 000 manuscrits, 2 000 estampages, des objets etc., qui sont le résultat des collectes des chercheurs, des archives (env. 60 000 feuillets, telles qu'évaluées par les précédents directeurs)⁶², des cartes (plus de 2 000 inventoriées).

Les priorités de traitement portent sur ce qui est unique – le fonds de Chiang Mai pour lequel il faut arriver à un signalement exhaustif ; les archives conservées à Paris, pour lesquelles il faut venir à bout de fonds en instance depuis de nombreuses années, comme le fonds Elisséeff sur le Japon entré il y a quinze ans. 15 000 € ont été alloués à la bibliothèque, sur le budget de l'établissement, pour la numérisation des archives : cette aide a été redéployée pour le traitement des fonds avant numérisation. De plus, PSL a apporté son soutien financier pour un projet spécifique de numérisation d'archives de la Conservation d'Angkor, à hauteur de

⁶⁰ Le nouveau prestataire est la librairie allemande Dietmar Dreier.

⁶¹ Par exemple, le Canon bouddhique (plus de cent volumes) a été envoyé à Paris, et un second exemplaire à Chiang Mai.

⁶² Ces archives contiennent des relevés militaires, plans de citadelles...

25 000 € ; l'EFEO espère inscrire ce projet dans la durée en 2018, car il demande d'importants développements.

➤ *Le fonds Asie du Sud-Est*

Une seule responsable, recrutée en 2015, gère ce fonds, assez important et qui est lié à l'origine de l'EFEO en Indochine. Lors de la fermeture du siège à Hanoï, quelques documents sont allés de Hanoï à Paris (les collections plus patrimoniales, les ouvrages en langues occidentales), mais l'on a du mal à évaluer la part de ce qui est revenu à Paris (des archives scientifiques, des manuscrits, peu de livres). La plus grande partie du fonds a été répartie entre quatre pays (principalement le Vietnam, le Cambodge et la Thaïlande). La collection d'Hanoï était très importante, tout ce qui était publié était collecté, et un Institut des sciences sociales a été fondé avec les anciennes collections restées à Hanoï. Il y a beaucoup de microfilms. Une partie des fonds transférés à Paris n'a été traitée que 20 à 25 ans plus tard, leur acheminement depuis l'Asie par étapes successives ayant occasionné par ailleurs des pertes.

Les collections à la Maison de l'Asie sont constituées d'achats, d'échanges, de fonds relatifs à l'Asie du Sud-Est envoyés par les centres (notamment Jakarta, Kuala Lumpur, Chiang Mai). Environ 33 000 notices sur environ 40 000 sont dans le SUDOC. Le fonds thaï est le plus important, en langue vernaculaire à plus de 50% (environ 15 000 notices). Le fonds indonésien compte 6 000 notices. Le fonds Cambodge-Vietnam compte de 2 000 à 3 000 documents. Ces collections comprennent d'importantes collections de manuscrits (environ 600 manuscrits cambodgiens, pâlis, cham, thai, birmans, estampages).

L'EFEO reçoit beaucoup d'éditions locales en langue originale, sauf pour le Vietnam avec lequel se posent des problèmes de règlements douaniers et pour lequel les études principales sont reçues par échange avec les principaux centres universitaires.

La bibliothèque achète par ailleurs depuis Paris ce qui est publié en langue occidentale, sur des thématiques plus ouvertes vers les sciences sociales (sociologie, groupes sociaux, minorités, *gender studies*, art, religion, anthropologie, ethnologie, architecture...).

Les acquisitions en Asie sont effectuées par les centres, mais il faut restreindre le plus possible, car le marché de l'édition y est foisonnant. Cela demande aussi un travail avec les centres sur les politiques d'acquisition ; il faut en effet maîtriser les frais de port et d'acheminement⁶³, donc valider les listes avant achat. Pour la même raison, la gestion des doubles est compliquée.

➤ *Le fonds Asie du Sud*

Le fonds Asie du Sud à Paris recouvre l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Sri Lanka, le Tibet, le Népal et le Bhoutan. Il porte sur la recherche classique en religion, histoire religieuse, art et iconographie religieuse, archéologie, épigraphie, étude des sources, histoire ancienne, philosophie, et dans une moindre mesure en sciences sociales. Il compte 22 000 documents environ en langues occidentales et orientales (surtout en sanskrit, tibétain, pâli, tamoul) et 133 périodiques principalement en langue anglaise. Il s'accroît d'environ 500

⁶³ Les frais de cargo coûtent 1500 € à l'arrivée et 500 € au départ pour 500 volumes.

monographies par an. Depuis 2011, environ 5 000 monographies et 50 titres de périodiques (dont quatre vivants) ont été déposés à la BULAC (cela concerne la linguistique et la littérature, les études tamoules, le droit, l'économie, les sciences).

Le fonds comprend aussi 150 manuscrits pâli écrits en khmer, quelques-uns en singhalais, en devanagari et en tibétain ; 145 œuvres d'art tibétain ; 115 cartes ; environ 50 estampages ; quelques archives et environ 19 000 clichés consultables à la photothèque (dont 17 259 clichés numérisés sur l'Inde, le Bhoutan et Ceylan).

A Pondichéry, la bibliothèque du centre EFEO créée en 1955, qui comprend 15 000 volumes, est axée sur la philologie sanskrite et tamoule, l'archéologie, l'histoire de l'art et l'épigraphie de l'Inde du Sud. Depuis 2015, le centre de Pondichéry fait des acquisitions pour le centre de Paris.

➤ *Le fonds Japon à Paris et Kyoto*

Les thématiques sont celles de l'EFEO : religions (bouddhisme, shintoïsme, syncrétiques, nouvelles religions fin XIX^e-1930, les nouvelles religions après-guerre...), doctrines, histoire, archéologie, architecture, littérature (uniquement religieuse)... Le fonds couvre aussi la sociologie religieuse actuelle et la sinologie japonaise. Complémentaire du Collège de France et de la BULAC, il est à 80% en écriture originale, comprend 8 000 titres de monographies environ, et pour les périodiques, 220 titres en japonais et environ 50 en langues occidentales.

La bibliothèque pratique un dépouillement des périodiques sur certaines thématiques : plus de 7 000 articles sont signalés dans le SUDOC, auxquels il faut ajouter 4 000 à 5 000 articles dans le catalogue de la BULAC.

Kyoto est la dernière bibliothèque créée au sein du réseau. Initialement dans un temple, elle a déménagé en 2002 à côté de l'Université. Depuis trois ans, elle est dans un nouveau bâtiment au nord-est de la ville, c'est une « maison livresque », en libre accès. Depuis l'automne 2015, on procède au catalogage des documents dans le SUDOC. Le fonds est en accès contrôlé, cette bibliothèque est très appréciée des chercheurs occidentaux de passage.

L'EFEO a également constitué un petit fonds japonais à Toulouse 2 Jean-Jaurès, à l'initiative d'un chercheur⁶⁴ qui a mis en place un cursus et a acquis des documents-sources sur l'ethnologie et les phénomènes religieux au Japon. Ces documents sont catalogués dans le SUDOC. Le budget d'acquisition est de 1 500 € environ par an.

➤ *Le fonds Chine-Corée*

Le responsable du fonds Chine-Corée participe au réseau DocAsie, où il coordonne les échanges professionnels entre responsables de fonds chinois et coréens à Paris et en France (avec notamment le Collège de France, la BULAC, Paris 7, la BM de Lyon). Il participe également à la réunion des bibliothécaires sinologues européens.

⁶⁴ Anne Bouchy, spécialiste de l'ethnologie du Japon.

Le fonds porte sur le bouddhisme et le Tao. Il comprend 14 000 volumes de monographies, 130 à 150 périodiques vivants sur 450 (beaucoup de titres sont obtenus par échange). Ce fonds vient en troisième pour ce qui est de son utilisation, après l'Asie du Sud-Est et le Japon.

Il existe une bonne coordination avec les autres bibliothèques françaises possédant des fonds chinois et coréens: selon les cas, les chercheurs font venir les documents ou se déplacent.

Un nouveau centre se constitue à Pékin avec le Max Weber Institut. Il souhaite monter un fonds de livres (en 2017, 1 000 € de budget sont prévus), collectionner les ouvrages des chercheurs affectés au centre, non consultables par le grand public.

▪ **Le catalogage et la rétroconversion**

➤ *Le catalogage*

Pour les documents imprimés, les bibliothèques de l'EFEO cataloguent directement dans le SUDOC, à l'exception de Toulouse dont le catalogage est assuré à Paris. Depuis 2013, toutes les bibliothèques EFEO d'Asie sont intégrées au réseau du SUDOC et le contrôle qualité du catalogage est effectué à Paris. La bibliothécaire du Centre de Kyoto a été formée au catalogage dans le SUDOC à l'automne 2015, et les premières notices émanant de ce Centre ont été créées entre octobre et décembre.

Les fonds d'imprimés des bibliothèques de l'EFEO sont présents dans trois catalogues en ligne : celui de la BULAC, le SUDOC et le catalogue collectif de France. L'articulation SUDOC/Koha (catalogue de la BULAC) s'opère par transfert journalier vers ce dernier.

A la fin de l'année 2015, les bibliothèques de l'EFEO (Paris et Centres) comptent dans le SUDOC 108 552 notices bibliographiques, réparties de la manière suivante : Paris, 77 647 ; Chiang Mai, 14 013 ; Pondichéry, 4 954 ; Vientiane, 2 490 ; Jakarta, 5 957 ; Siem Reap, 838 ; Hanoï, 1 511 ; Kyoto, 126 ; Toulouse, 1 015.

En 2015, le nombre de notices bibliographiques créées, localisées ou modifiées dans le SUDOC s'est élevé à 25 479 (dont 3 735 en création) : 7 307 notices traitées à Paris et 18 172 dans les sept centres. A cela s'ajoute la création de 1 723 notices d'autorité (1 965 en 2014), dont 806 à Paris. A la fin de l'année 2015, l'EFEO (Paris et Centres) totalisait 55 817 *unica* (soit 54% des 108 552 notices), dont 41 253 à Paris et 14 564 dans les centres.

Pour les documents non-imprimés, la bibliothèque de l'EFEO est présente dans le catalogue collectif des archives et des manuscrits, Calames. En 2015, l'École a obtenu un financement important de l'Abes pour le traitement des manuscrits birmans et khmers (13 500 €). Deux vacataires ont été recrutés afin d'effectuer un récolement de ces collections, qui est achevé. La description des manuscrits khmers, fonds important, s'est poursuivie en 2016. La dotation obtenue de l'Abes en 2014, complétée par l'École, avait permis la description des manuscrits pâli et siamois par deux vacataires spécialisés dans ces langues. Le signalement proprement dit de ces fonds dans Calames s'est poursuivi en 2015, en même temps que les tests successifs pour l'implémentation des écritures en caractères non-latins dans Calames. En 2015, 42 cotes ont été créées.

➤ *La rétroconversion*

Deux chantiers importants de rétroconversion sont en suspens depuis plusieurs années :

- le signalement du fonds en langues occidentales de la bibliothèque de Chiang Mai (environ 10 000 notices). Afin de pallier cette situation, la liste des ouvrages est rendue accessible dans un logiciel de gestion de références bibliographiques à Chiang Mai ;
- pour Paris, environ 4 000 notices (2 500 en chinois et 1 500 en japonais) versées directement dans Koha doivent être chargées dans le SUDOC. L'EFEO a obtenu un financement de 5 000 € pour le traitement du fonds japonais ; le fonds chinois fera l'objet d'un appel à projet ultérieur.

Pour le fonds Asie du Sud-Est, plusieurs chantiers de rétroconversion sont en cours pour le thaï, le vietnamien. Pour les créations de notices, se pose un problème de dérivation pour les écritures en Unicode ; selon l'Abes, la dérivation du thaï est possible. La question se pose tant pour les manuscrits dans Calames que pour les notices Sudoc.

Le catalogage du fonds Japon exige des spécialistes (notamment pour la sinologie japonaise), qui connaissent le mode de lecture des caractères en ésotérisme. Cela implique le recrutement de vacataires pour la rétroconversion. Ce fonds est presque entièrement catalogué.

Concernant le projet ArchéoRéf, l'EFEO a embauché un vacataire spécialiste du monde khmer, pour traiter dans un premier temps les fouilles 2009-2015 et rédiger les notices d'autorité (environ 40), traiter les liens et les réindexations ; quand la subvention initiale sera consommée, le traitement se poursuivra ensuite en interne. L'EFEO doit adresser un bilan à l'Abes.

▪ **Les ressources électroniques**

L'EFEO a participé à la constitution en 2008 d'un consortium de 21 BU en Europe, porté par la BULAC, pour *Japan Knowledge* (dictionnaires et encyclopédies en ligne), ressource pertinente pour les étudiants en master.

Dans le domaine de l'Asie du Sud-Est, la BULAC propose essentiellement des livres électroniques de Brill et les revues sur Jstor. Une négociation pour un bouquet d'études birmanes n'a pas abouti, elle a été jugée d'un intérêt second par l'EFEO en raison de la complétude de ses collections imprimées dans l'aire birmane. Des demandes sont formulées pour développer les ressources en ligne (cf. BN Jakarta), des projets de numérisation et d'*open access*.

Dans le domaine Chine-Corée, l'EFEO recourt également aux ressources électroniques de la BULAC. Le responsable du fonds est consulté pour les marchés, le CNKI va être accessible à distance (grâce à un abonnement de l'EHESS, en accès distant pour les inscrits BULAC), des formations sont à proposer. Mais il n'y a pas d'accord pour un consortium français pour les ressources chinoises (CNKI, CIBTC, AIRITI, grands fournisseurs).

▪ Les projets

➤ *L'évolution de la bibliothèque parisienne*

Un des enjeux majeurs est l'évolution de la bibliothèque parisienne à l'horizon 2019.

Les pistes envisagées sont les suivantes :

- *poursuivre la collaboration avec le Musée Guimet*, partenaire naturel en raison de sa proximité scientifique et géographique, en mettant en œuvre un signalement conjoint des collections et en assurant un accueil coordonné dans les deux bibliothèques qui ouvrent toute l'année à des horaires proches (du lundi au vendredi de 9h à 18h à l'EFEO, le lundi et du mercredi au samedi de 10h à 17h au Musée Guimet) ; cet accueil coordonné permettrait de servir plus efficacement les deux publics grâce à la complémentarité des fonds et en favorisant le transfert des documents demandés d'une institution à l'autre.

Une convention entre l'EFEO et le Musée Guimet fixant les règles de cette collaboration entre les deux bibliothèques serait opportune.

- *repenser entièrement l'organisation des collections*. Le transfert des fonds des centres EHESS et EPHE au campus Condorcet en 2019 va rendre disponibles deux niveaux de magasins (4 450 mètres linéaires) et 89 mètres linéaires en salle de lecture, ce qui permettra de remédier en premier lieu à la saturation actuelle des collections de l'EFEO.

Une des pistes pourrait être de donner aux chercheurs accès à une partie des collections en magasin, dans des conditions de sécurité pour les personnes et de sûreté indispensable pour les collections, ce qui suppose une présentation plus aérée des rayonnages.

Il serait prioritaire également d'organiser de façon plus fonctionnelle la réserve dans les espaces libérés, et de rationaliser la conservation des archives, pour certaines encore en cartons et en attente de traitement, sachant que ce traitement est un préalable à leur numérisation.

La réorganisation des magasins permettrait aussi de faire revenir certains fonds déposés depuis 2010 à la BULAC (hors cotes littéraires), notamment des fonds chinois et indiens, et de rapatrier les périodiques indonésiens (environ 100 mètres linéaires) stockés à Coignières.

D'autres fonds pourraient être accueillis dans le cadre de partenariats scientifiques, et en respectant la cohérence globale de l'offre documentaire au sein des institutions parisiennes proches (Campus Condorcet, Collège de France, BULAC).

Il serait pertinent de réaliser une étude relative à l'organisation des magasins à court et moyen terme.

- *renforcer la visibilité des collections précieuses*. Préalablement à des projets de numérisation venant en soutien de projets de recherche, la priorité est de :

- *poursuivre le signalement des manuscrits* : l'opération est achevée pour les manuscrits pâlis, birmans et siamois et la publication de leurs inventaires est en cours.

Les manuscrits cambodgiens sont en cours d'inventaire. Restent les manuscrits européens et ceux du Champâ (prévus sur un financement de l'Abes pour 2017) ;

- *poursuivre le signalement et la valorisation des archives*, menés actuellement de façon ponctuelle, par exemple avec le recrutement de deux archivistes à plein temps pendant quatre mois à l'été 2016, préalablement à leur numérisation par corpus. Le traitement nécessiterait quatre à cinq ans de travail, ce qui demanderait de recourir à un archiviste pour la durée nécessaire. Dans ce cadre, la numérisation des sources de la Conservation d'Angkor est en cours dans le contexte de l'appel à projets PSL-Explore;

- *achever le signalement des cartes et rendre diffusable l'inventaire des estampages, en vue d'une publication pour ces deux types de documents.*

L'achèvement du signalement des fonds est une priorité.

➤ *La rétroconversion des catalogues*

Les priorités sont : la rétroconversion de 4 000 notices des fonds chinois et japonais actuellement en cours ; le traitement de la grande bibliothèque de Chiang Mai (près de 50 000 volumes), qui n'est réalisé que pour un quart, et qui comprend aux deux-tiers des livres en thaï.

Concernant la bibliothèque de Chiang Mai, il convient d'étudier, avec l'Abes et éventuellement d'autres partenaires, les solutions permettant le traitement du catalogue dans des délais plus courts.

➤ *Le réseau des bibliothèques en Asie*

Ce réseau, au service au premier chef des centres, pourrait représenter un appui pour la constitution des collections des institutions françaises. L'objectif de procéder à des acquisitions via les centres EFEO d'Asie du Sud-Est, était inscrit dans la charte documentaire de la BULAC dès 2004. Pour progresser dans cette voie, un atelier sur les acquisitions se tiendra en juillet 2017 à Chiang Mai lors de l'*International Convention of Asia Scholars*. Plus globalement, renforcer le réseau exige en premier lieu de mieux former les personnels des centres. Cette formation est assurée actuellement par secteur lors de déplacements des responsables parisiens des fonds. Le regroupement à l'occasion d'ateliers, testé cette année, serait une des solutions à encourager.

Il convient d'élaborer un programme de formation des personnels des centres en Asie et de privilégier les ateliers regroupant les bibliothécaires de plusieurs centres, ce qui contribuerait également à renforcer le travail en réseau.

Principales préconisations :

- **Fixer dans une convention entre l'EFEO et le Musée Guimet les règles d'une collaboration renforcée entre les deux bibliothèques**

- Réaliser une étude relative à l'organisation des magasins de la Maison de l'Asie à court et moyen terme

- Renforcer la visibilité des collections précieuses en menant à bien les chantiers de signalement des manuscrits, des archives, des cartes et en rendant diffusables l'inventaire des estampages ; étudier avec l'Abes et éventuellement d'autres partenaires, les solutions permettant le traitement du catalogue de la bibliothèque de Chiang Mai dans des délais plus courts.

- Elaborer un programme de formation des personnels des centres en Asie et de privilégier les ateliers regroupant les bibliothécaires de plusieurs centres, ce qui contribuerait également à renforcer le travail en réseau.

4.4. Ecole française de Rome

4.4.1. *Les contraintes et les atouts de la bibliothèque de l'EFR*

Les contraintes qui pèsent sur la bibliothèque de l'EFR sont liées à sa localisation. L'Ecole occupe en effet depuis les années 1870 un tiers environ du Palais Farnèse, soit 3459 m², en cohabitation avec l'ambassade de France auprès de la République italienne. Le Palais, construit au XVI^e siècle, appartient à l'Italie, qui le cède en bail emphytéotique à la France. Les travaux lourds sur le bâtiment relèvent donc du service du MEAE chargé des travaux et bâtiments en Italie (STBI), sous la supervision du ministère italien des Biens culturels. Le STBI a toutefois une charge de travail importante et la réalisation de travaux prend souvent du temps. Le bâtiment est par ailleurs sous surveillance, même s'il n'y a pas de péril : problème de stabilité et donc tendance à glisser vers le Tibre, élargissement des fissures suite aux tremblements de terre qui frappent l'Italie centrale. Depuis le séisme de L'Aquila en 2009, une galerie de la bibliothèque est toujours sous-tendue d'un voile destiné à recueillir les morceaux d'enduit tombant du plafond.

La bibliothèque occupe elle-même la majeure partie de la surface farnésienne de l'EFR⁶⁵, soit 2329 m². Sises dans un bâtiment très sensible – spécialement depuis 2015 – du point de vue de la sécurité, l'EFR et en particulier la bibliothèque subissent les contraintes qui vont de pair. Au-delà du parcours sécurisé vers la pièce d'entrée de l'ambassade, l'accès vers la bibliothèque, située au second étage, est lui-même contrôlé. Le dispositif d'accès par badge à bande magnétique ayant été détruit par un orage en 2013, l'ambassade a demandé son remplacement, de là l'origine du projet de déploiement de la RFID. Validé à l'été 2015 par le service de sécurité, ce projet a fait ensuite l'objet de réévaluations successives et de demandes nouvelles qui ont engendré un retard très important puisque le contrôle d'accès par RFID ne devrait devenir opérationnel qu'en juin 2017. Les agents de sécurité pourront en cas de nécessité prendre l'ascendant sur le dispositif RFID et bloquer le passage. Les cartes de lecteur comportent dorénavant une photographie. Pour une première inscription, il convient désormais d'adresser une semaine à l'avance les pièces scannées et de venir s'inscrire sur rendez-vous. La gestion de l'ensemble du dossier sécuritaire a pu mobiliser jusqu'à 30% du temps du directeur de la bibliothèque. Le coût de la participation de l'EFR à la sécurisation de l'accès au bâtiment se monte pour 2017 à 60 000 €, dépense nouvelle qui explique en grande partie le déséquilibre du budget primitif 2017 présenté par l'Ecole. Il s'agit de financer un garde armé à l'entrée de l'ambassade lorsque celle-ci est fermée et la bibliothèque ouverte, autrement dit du lundi au vendredi de 17h à 21h et le samedi toute la journée.

Si l'ambassade souligne les « relations excellentes » et la coopération nouées avec l'EFR, elle n'en rappelle pas moins que la coexistence avec une représentation diplomatique d'un établissement ouvert au public complique fortement le dispositif de sécurité. Toutefois, l'idée qui revient régulièrement depuis des décennies, exprimée encore récemment par une

⁶⁵ L'EFR dispose de deux autres implantations : un bâtiment de 2286 m² place Navone, propriété du MENESR, héberge les services-supports ainsi que l'hôtellerie, des salles de conférence et de séminaire ; le service archéologique est implanté à la *Crypta Balbi* dans des locaux de 153 m² mis à disposition par la Surintendance archéologique de Rome.

mission sénatoriale, de déplacer l'EFR hors du Palais Farnèse, ne paraît pas à l'ordre du jour. Aucune solution immobilière crédible pour l'accueil de l'EFR n'est du reste proposée.

En dehors de la question du contrôle de l'accès, l'ouverture de la bibliothèque n'est pas affectée par la contrainte sécuritaire, si l'on excepte l'obligation ponctuelle de fermer plus tôt lorsque l'ambassade accueille un grand événement et que le service de sécurité ne doit pas avoir à traiter deux flux de public simultanément ; ou très exceptionnellement, l'obligation de fermer complètement en cas de rencontre officielle de haut niveau. La politique suivie est de toute façon d'ouvrir, moyennant les contrôles requis, le palais et ses trésors à la curiosité des visiteurs, dans le cadre d'accueils ponctuels. La bibliothèque elle-même accueille régulièrement des groupes, notamment scolaires et universitaires, la plupart du temps français ou italiens.

Le bâtiment Farnèse pose également des difficultés en termes de réseau informatique. C'est en effet le bâtiment Navone qui est relié au GARR, le « RENATER italien » ; de là, la connexion avec Farnèse et la Crypta Balbi s'opère par un pont-radio, liaison peu vélocité et soumise à d'éventuels aléas. La solution repose sur une liaison par fibre dite noire ou éteinte, validée sur le principe par la direction de l'EFR mais qui nécessite en première année un budget de 60 000 €. Si donc l'enveloppe nécessaire à la contribution de l'EFR à la sécurisation du Palais n'est pas abondée, c'est le règlement du dossier de la connexion Navone-Farnèse qui en pâtira. A l'intérieur de Farnèse, les questions de câblage ne sont pas non plus simples à régler, mais elles finissent par aboutir. Il faut également prendre en compte les nombreuses micro-coupures du réseau électrique sur la ville de Rome.

Autre contrainte importante, le Palais Farnèse n'est pas accessible au public en situation de handicap, à commencer par les personnes à mobilité réduite, et il paraît difficile, étant donné la configuration du bâtiment, qu'il le devienne un jour.

C'est enfin le manque de place qui influe, voire pèse, sur l'activité de la bibliothèque : manque de place pour le public, pour le personnel, pour les collections. Les « lecteurs institutionnels », qu'il s'agisse des membres présents pour une à trois années, des chercheurs-résidents présents pour plusieurs mois ou des boursiers pour 15 jours ou un mois, ont depuis toujours leur bureau en salle de lecture, à une place de travail qui leur est dès lors réservée pour la durée de leur séjour. Les autres lecteurs – et c'est la seule différence désormais établie entre ces deux parties du public⁶⁶ – s'installent pour leur part à une place libre. Le nombre théorique de places assises se monte à 222, mais se limite dans la réalité, compte tenu de l'espace mobilisé par certains chercheurs, à 170 environ. Or, si le nombre moyen de visiteurs, en croissance régulière, approchait, fin 2016, de 90 par jour, des pics de fréquentation à 130/140 sont constatés pendant l'été, du fait de l'arrivée plus importante de chercheurs français et de la fermeture d'autres établissements romains, et de surcroît les lecteurs migrent en cette saison du second étage vers le troisième qui, lui, est climatisé.

Si la « promiscuité » vécue par les lecteurs institutionnels présente des désavantages, elle incite toutefois à la rencontre et à l'échange et évite l'isolement du chercheur. Un représentant des membres a témoigné de la valeur heuristique, pour sa recherche, de cette

⁶⁶ Depuis septembre 2014, tous les lecteurs peuvent fréquenter la bibliothèque en soirée et le samedi.

cohabitation. La bibliothèque de l'EFR apparaît ainsi comme un lieu d'échanges scientifiques et culturels entre chercheurs de différentes nationalités et spécialités, entre jeunes chercheurs et chercheurs expérimentés voire sommités. Et ce, même si l'échange crée aussi du bruit en salle de lecture et peut amener certaines difficultés liées à la cohabitation.

Afin justement de pallier un des inconvénients rencontrés par les lecteurs institutionnels, à savoir l'absence d'un lieu où se réunir, échanger, tenir des conversations téléphoniques, et en même temps d'installer un peu mieux plusieurs bibliothécaires, une salle dite multimédia, le *studiolo*, qui ne rencontre plus son usage à l'heure de l'ordinateur portable et du wifi, va être réaménagée pour des personnels, dont le local actuel sera mis à la disposition des lecteurs.

La bibliothèque se déploie sur quatre niveaux (dont deux étages) et seize salles. Au second étage, certaines salles comportent deux à trois niveaux de balustrade, parfois jusqu'à une hauteur de neuf mètres. Les rayonnages de livres et de revues sont partout, sachant que 80% des collections sont en libre accès ; ces rayonnages sont eux-mêmes remplis à près de 90%. La densification des collections est telle que la cohérence thématique des salles n'est plus toujours respectée et qu'une réorganisation topographique apparaît nécessaire – et à la fois complexe à mettre en œuvre – pour redonner une identité aux espaces de la bibliothèque. Quelques locaux de magasin de stockage ou de réserve précieuse ne sont pas accessibles au public : fonds ancien, réserve pour les documents les plus précieux du dépôt Volterra, rayonnages dans la galerie du Chiffre et surtout local en sous-sol. Conservant 20% des collections, ces espaces hors libre accès sont peu sollicités puisqu'ils ne donnent lieu qu'à 600 communications dans l'année, à comparer avec le nombre estimé de 87 000 consultations de documents en libre accès.

L'étanchéification des espaces de l'ambassade et de l'EFR se poursuit : à l'été 2016, la bibliothèque a été priée par l'ambassade d'évacuer les documents conservés dans des armoires sur un palier d'escalier. La problématique du stockage des collections de la Bibliothèque sera du reste évoquée plus loin.

La consultation des documents se fait obligatoirement sur place (pas de prêt). Par précaution, les lecteurs ne rangent pas eux-mêmes les documents consultés et les posent sur des tables dédiées, pour rangement par l'équipe des magasiniers. Les quantités à ranger s'avèrent importantes, en particulier le lundi matin avec 600 à 700 documents.

Cette immersion au milieu des documents en libre accès est particulièrement saluée par les lecteurs, alors que l'usager de la Bibliothèque Vaticane doit patienter en attendant la communication des items demandés. Et le butinage sur les rayons favorise la sérendipité documentaire... Autre atout également de la bibliothèque de l'EFR, sa politique d'acquisitions : la Vaticane n'achète pas ou peu de nouveautés, tandis que les bibliothèques universitaires italiennes, du fait des contractions budgétaires, emploient leurs crédits jusqu'au niveau master inclus et sacrifient la documentation de niveau Recherche (notamment en langues étrangères), que les enseignants-chercheurs en histoire, archéologie, sciences sociales... se réjouissent donc de pouvoir trouver à l'EFR. L'exposition hebdomadaire des nouvelles acquisitions (achats et échanges, monographies et périodiques) sur trois grandes tables, est aussi applaudie.

Les chercheurs saluent donc la richesse des collections pluridisciplinaires de livres et de revues rassemblées depuis 140 ans et leur regroupement en un même lieu, les Antiquisants par exemple ayant besoin de remonter l'historiographie jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Sont aussi soulignés : la facilité d'accès à l'EFR dans une ville où les déplacements ne sont pas aisés et alors que d'autres lieux d'étude sont plus éloignés du centre-ville ; les conditions de travail ; la qualité de l'accueil ; et singulièrement les horaires, la bibliothèque de l'EFR étant la plus largement ouverte de Rome, alors que les BU italiennes réduisent leur ouverture⁶⁷. La fonction de la bibliothèque comme lieu de rencontres entre chercheurs de divers pays – y compris ceux du Maghreb, notamment de Tunisie, ou ceux des pays d'Europe de l'Est dont le nombre croît – est également plébiscitée. Un membre lyonnais antiquisant soulignait que, pour le chercheur français de province, la meilleure façon de bénéficier d'un lieu de brassage et d'échange d'idées scientifiques était de séjourner à l'EFR.

Le public de la bibliothèque, italien pour plus de la moitié, est largement fidèle comme le montre le nombre annuel de réinscriptions. Allant du niveau doctorant jusqu'aux archéologues de renom et aux surintendants de la Culture, il manifeste envers la bibliothèque de l'EFR un attachement égal à celui témoigné par les Français.

La bibliothèque de l'EFR apparaît donc bien comme un outil essentiel au service des relations scientifiques et culturelles entre la France, l'Italie, le monde méditerranéen et, au-delà, tous les pays représentés à Rome par des lieux d'étude et de recherche ou qui y envoient des chercheurs ; et donc comme un outil capital du rayonnement français.

La politique de communication que développe l'Ecole devrait du reste continuer d'amener de nouveaux lecteurs, et donc davantage de ressources propres⁶⁸, à la bibliothèque : site web avec un onglet Bibliothèque bien visible, lettre d'informations – comportant une rubrique Bibliothèque – adressée trois fois par an à 12 000 destinataires, projet pour 2017 d'une lettre d'informations (semestrielle ?) dédiée à la bibliothèque, réseaux sociaux...

4.4.2. *Le stockage des collections imprimées*

L'ensemble du linéaire de rayonnages, qu'il s'agisse du libre accès ou des magasins, est occupé à près de 90 %. La place disponible dans les salles de lecture correspond à trois années d'acquisitions. Depuis 2011, la pratique de transférer en magasin les documents les moins usités a été interrompue, au profit d'une analyse des collections et d'une réflexion, partagée avec d'autres établissements étrangers à Rome, sur une externalisation commune dans un entrepôt hors de la ville. La négociation tarifaire collective et le partage de certains services (comme la navette hebdomadaire) permettraient de réduire les coûts. L'EFR situe en 2018 la mise en œuvre de cette externalisation.

⁶⁷ L'ouverture est assurée par les personnels de la bibliothèque, assistés de moniteurs étudiants, à l'exception de la tranche horaire de 20h à 21h du lundi au samedi, lors de laquelle seul un agent de sécurité est présent, la négociation du contrat de travail collectif signé en mai 2015 entre l'EFR et les syndicats n'ayant pas permis d'aboutir à étendre l'amplitude horaire de travail jusqu'à 21h. L'ensemble des agents s'est en revanche engagé à participer par roulement à l'ouverture jusqu'à 20h, samedi inclus.

⁶⁸ En 2015, 950 cartes annuelles payantes ont été délivrées.

Ce projet, qui engage matériellement et financièrement, mérite d'être étudié de près, en considérant diverses pistes. Il est probable, pour commencer, que délocaliser des documents peu utilisés contribuera à réduire encore leur usage. Du reste, le très faible niveau de communication des 20 % de documents conservés dans les magasins de Farnèse interroge forcément sur leur utilité, ou du moins sur leur utilité à l'EFR : environ 50 000 documents, tous signalés pour ce qui concerne les 30 000 monographies, signalés à 75 % pour les 600 revues, ont donné lieu en 2015-2016 à 550 transactions, soit 0,6% des consultations de documents sur l'année⁶⁹. Si une analyse complète du fonds prendra un certain temps, une visite du sous-sol fait ressortir immédiatement la présence de documents dont l'établissement peut se séparer. Ces éliminations pourraient se faire par don à d'autres institutions ou par destruction selon le cas. Il y a donc du linéaire à libérer au sein du palais, par recentrage des collections conservées.

Par ailleurs, l'idée de délocaliser des revues accessibles sous forme numérique mérite discussion : il faut s'interroger sur l'utilité et la pertinence de conserver, ou pas, ces collections, y compris à Farnèse. Plusieurs paramètres sont à considérer : par exemple, ces titres sont-ils accessibles librement, sur des serveurs publics, sur un mode fiable et pérenne ? Des collections papier sont-elles conservées dans le cadre d'un plan de conservation partagée ? La version numérisée offre-t-elle la qualité et la praticabilité attendues, notamment en matière de reproduction d'images et de plans ? Etc. L'analyse des collections de revues de la bibliothèque prévue au premier semestre 2017 par les soins d'un contractuel pourra répondre à ces questions.

La conservation de certaines collections en France peut aussi être envisagée. A ce titre, les contacts déjà pris par le directeur de la bibliothèque de l'EFR avec le Centre technique du Livre de l'Enseignement supérieur (CTLES) sont à poursuivre.

Les collections en libre accès devraient faire l'objet de la même révision critique. La définition à venir de la politique documentaire de la bibliothèque permettra ainsi de réinterroger les fonds sur la France, son histoire, son art et sa littérature, et de définir le périmètre que veut se donner l'Ecole en la matière. Il convient par exemple de préciser ce que le Conseil scientifique de l'EFR a exprimé dans sa séance du 19 juin 2014 : « Pour les chercheurs italiens, il est nécessaire de maintenir l'histoire française dans les acquisitions. L'EFR ne doit pas totalement être « romanisée », car elle ne doit pas perdre de vue ses liens avec les universités françaises ». Ce qui oblige à poser clairement la question des publics, des objectifs et des priorités.

En matière de stockage des collections imprimées, la solution globale pourrait donc au final être hybride, entre élimination, conservation en France et conservation locale externalisée. Pour le recours ponctuel à un document qui ne serait plus conservé par l'EFR, le service du PEB/FDD pourrait être davantage développé.

⁶⁹ Dans ce contexte de faible demande, on peut s'interroger sur la pertinence de limiter à trois le nombre de documents pouvant être demandés par un lecteur à chaque levée (à 10h ou à 16h, du lundi au vendredi).

4.4.3. Le déploiement de la RFID

Issu de la nécessité de réimplanter un système de contrôle d'accès des lecteurs au rez-de-chaussée du palais, avec délivrance de cartes idoines (comportant une photographie désormais) et en le conjuguant à la détection anti-vol et au comptage des entrées/sorties, le tout interfacé avec le SIGB, le projet RFID s'est ensuite élargi, avec ambition, à des fonctionnalités de gestion des collections. Il prévoit :

- en options de base :
 - auto-prêt, c'est-à-dire enregistrement par le lecteur des documents qu'il consulte, restitution du document après consultation, *maneant* c'est-à-dire conservation sur place par le lecteur de cinq documents au plus pendant une semaine (objectifs : mieux connaître les usages, savoir si un document est en consultation et le localiser sur une table)
 - demande, par le personnel, de communication de documents des magasins
 - pour le personnel : dispositifs portatifs de gestion des collections (pour récolement etc.)
- en options :
 - demande, par le lecteur, de communication de documents des magasins
 - autres fonctionnalités éventuelles en libre-service
 - tri automatique des documents restitués.

Prévu pour être mené en quatre mois avec un aboutissement en octobre 2015, le projet a dérivé, de façon justifiée, en matière de calendrier. Le contrôle d'accès devrait être opérationnel en juin 2017. Les nouvelles cartes de lecteur sont délivrées au fil de l'eau. La traçabilité permise par le système devrait faire disparaître l'organisation actuelle qui voit le lecteur déposer sa carte à l'accueil de la bibliothèque, signer le registre d'entrée et noter ses heures d'arrivée et de départ. De plus, le système contrôlera automatiquement la validité de la carte. Si un usager emporte un document de la bibliothèque, il sera bloqué au rez-de-chaussée du bâtiment par la non-ouverture de la porte.

Quant à l'équipement des documents, réalisé en grande partie (140 000 documents de libre accès traités) à l'été 2015 par le prestataire, il s'est soldé par des milliers d'anomalies dans la base car un même numéro d'inventaire était parfois rattaché à une série de documents, le fonds n'ayant pas été doté de codes-barres lors du passage au SIGB Millenium. Le nouveau directeur entré en fonctions à l'automne 2015 a judicieusement choisi de donner la priorité à la rétroconversion dans le SUDOC et de résoudre en même temps les anomalies existantes : la question de la qualité du catalogue, du catalogage rétrospectif et de l'équipement RFID est ainsi abordée et traitée globalement. Parallèlement, va se poursuivre l'étiquetage du fonds en libre accès, qu'il est prévu d'achever à l'été 2017.

Il sera opportun de revisiter avec pragmatisme la suite du projet, si le contrat signé le permet. Les quelques bornes RFID qu'il était initialement prévu d'installer, représentent un coût unitaire de 6 000 à 10 000 € selon le modèle, auto-portant ou posé sur un support, et le

nombre de machines commandé, sans que leur utilité soit complètement démontrée⁷⁰. Le lecteur sera-t-il suffisamment discipliné, attentif et disponible pour faire le déplacement jusqu'à une borne afin d'enregistrer le document qu'il entend consulter, puis d'enregistrer sa restitution ? La bibliothèque de l'*American Academy* a mis en place un tel dispositif, dans un environnement topographique plus compact qu'à la bibliothèque de l'EFR, sans que le collègue américain puisse être certain que toutes les transactions soient bien enregistrées par ses usagers. En l'absence de telles bornes à l'EFR, la connaissance des documents consultés pourrait au moins être acquise par leur inventaire quotidien avant rangement, par les soins des magasiniers et au moyen d'une douchette RFID.

Nonobstant les multiples difficultés rencontrées, le directeur de la bibliothèque dégage d'ores et déjà un bilan positif du projet RFID, lequel engendre des effets vertueux qui n'étaient pas forcément ceux recherchés de prime abord : ce chantier s'avère en effet un levier pour le changement, amenant toute l'équipe à travailler ensemble (les magasiniers sont désormais également associés), à quitter les bureaux pour les salles de lecture, à améliorer la qualité du catalogue, à faire évoluer les méthodes de travail. La manipulation systématique des collections est aussi l'occasion d'un nettoyage complet des documents et des rayonnages ; elle fait également apparaître l'état physique médiocre d'un nombre important de documents, ce qui a donné lieu à l'organisation, en mode projet, d'un chantier de reliure et de restauration. L'enveloppe budgétaire dédiée à la reliure et à la restauration a dès lors été substantiellement augmentée en 2015 et 2016, au détriment du budget d'acquisitions, ce qui a permis de traiter par exemple 3 000 documents en 2015.

4.4.4. *Le développement des usages et des collections numériques*

▪ Les infrastructures

Si le renouvellement en cours des dix bornes wifi au sein de la bibliothèque constitue un progrès important et si la capacité de la bande passante entre Navone et Farnese a été accrue, il demeure à franchir une marche importante avec le déploiement de la fibre entre les deux sites, Navone étant connecté au réseau GARR, équivalent de RENATER pour l'Italie ; ce projet pourrait toutefois être gelé en raison du coût de la sécurisation du bâtiment Farnèse. La fibre permettra, par exemple, la virtualisation des postes informatiques, le visionnage dans de bonnes conditions de gros fichiers et de vidéos, la sauvegarde à distance, le stockage des données de la recherche... Il convient également d'envisager de rendre les ressources accessibles à distance sur authentification. Avec des besoins en augmentation comme dans tout lieu documentaire, il est essentiel que la bibliothèque puisse compter sur le service informatique.

⁷⁰ Sans compter également les difficultés techniques qu'occasionnerait nécessairement l'installation du câblage nécessaire.

▪ Les ressources acquises

La politique à suivre en matière d'offre numérique acquise (par achat ou abonnement) est complexe à définir dans le cas de l'EFR et justifie une étude précise et une approche fine des besoins, des accès, des canaux et de l'état des lieux, d'autant que les sommes en jeu pourraient rapidement devenir importantes – d'ores et déjà, l'EFR vient d'acquérir la bibliothèque numérique de Brill sur *Religions in the Graeco-Roman World*. D'une part, en effet, les chercheurs français disposent normalement tous d'un accès aux ressources acquises par leur établissement de rattachement. Les usagers inscrits à la BIS bénéficient également de certaines ressources. S'y ajoute le dispositif d'accès numériques croisés mis en place entre BIS, EFA et EFR. Ajoutons l'opportunité pour tout un chacun, une fois inscrit – gracieusement – auprès de l'*Information Resource Center* de l'ambassade des Etats-Unis à Rome, d'accéder à l'*E-library USA* et aux trente bases de données qui la composent, comme par exemple JSTOR. Quant au public de la bibliothèque de l'EFR, il convient de définir jusqu'à quel point l'établissement souhaite prendre en compte, en matière d'accès numériques, le public non-français ne disposant pas des facilités des chercheurs nationaux, l'offre électronique étant du reste très réduite en Italie y compris pour les revues.

Les usages de l'offre numérique existant à l'EFR sont encore assez mal connus, soit par manque de statistiques en provenance des fournisseurs, soit par difficulté d'interprétation des statistiques reçues. Il semble que l'usage demeure faible, pour des raisons à préciser : méconnaissance, insuffisance de formation, réticence et préférence pour le support matériel (dans un établissement où le papier est massivement présent), accès par un autre canal...

Il convient donc d'interroger l'offre numérique proposée à l'EFR, sa pertinence, son efficience, l'opportunité de son développement et les moyens qui seraient éventuellement à mobiliser. Cette question, dans toute sa complexité, pourra être discutée dans les réunions du comité consultatif pour les acquisitions. La politique documentaire globale de la bibliothèque tiendra de toute façon compte des ressources numériques accessibles, soit à titre payant, soit à titre gracieux : la question n'est en effet pas seulement de développer une offre numérique, mais encore de gérer les collections papier en fonction des ressources numériques disponibles. Le contrat de travail de 300h confié, à compter de janvier 2017 et pour un semestre, à un conservateur des bibliothèques en disponibilité, pour une « Analyse qualitative et quantitative des revues de la bibliothèque de l'EFR au regard de l'offre électronique gratuite et payante », s'inscrit parfaitement dans cette démarche et permettra de tirer des conclusions en termes de localisation des collections (libre accès, magasin, conservation externalisée), de conservation ou éventuellement d'élimination.

▪ La numérisation des collections

Après l'opération réussie de numérisation du *CIL* menée en 2011-2012 avec deux autres établissements étrangers à Rome, il sera intéressant de valoriser les collections de l'EFR par de nouvelles actions de numérisation et de mettre ainsi à la disposition de la communauté scientifique des documents rares – même si rareté sur le SUDOC ne signifie pas forcément rareté en Italie. La poursuite et l'accélération de la rétroconversion dans le SUDOC permettront de continuer à repérer ces documents. La numérisation pourrait s'intégrer dans le

dispositif Collex et la mise en ligne avoir lieu au sein d'un réservoir existant ou d'une bibliothèque numérique des EFE qui serait accessible sur le portail commun « resefe ».

▪ **Les « archives ouvertes »**

La dynamique de dépôt n'est guère enclenchée sur la plate-forme institutionnelle HAL-EFR, puisque, ouverte deux ans auparavant, l'archive ne comportait, fin 2016, qu'une vingtaine de travaux en texte intégral, dont la moitié provenant d'une seule et même chercheuse. Dans le nouveau cadre juridique qu'offre la loi d'octobre 2016 pour une République numérique, il conviendrait de poursuivre le travail de sensibilisation des chercheurs à l'intérêt, pour leur notoriété et pour celle de l'établissement, du dépôt en libre accès – sur ce site, plutôt qu'en recourant à *academia.edu* sur lequel certains chercheurs de l'EFR ont pris l'habitude de déposer⁷¹.

Le projet était par exemple d'inclure dans l'archive HAL-EFR le mémoire que les membres doivent rédiger au cours de leur séjour. Le rapport d'activité 2014-2015 de l'EFR détaille l'action menée par la bibliothèque en ce sens : « un questionnaire a été envoyé aux anciens membres pour leur demander s'ils permettaient la consultation, la reproduction et/ou le dépôt dans HAL de leur mémoire ; non seulement cela en accroîtrait la visibilité, mais cela éviterait à la bibliothèque de faire les démarches à la demande, ce qui occasionne des délais inutiles, et cela permettrait peut-être de constituer une collection plus complète de ces documents. Nombre d'entre eux sont en effet actuellement introuvables, à l'École comme à l'Institut ». Le rapport d'auto-évaluation de l'EFR établi en mai 2016, donne les résultats de cette enquête : la bibliothèque « a d'ores et déjà mené à bien en 2015 une enquête auprès des 147 anciens membres dont elle conserve les mémoires, pour leur demander s'ils permettaient leur consultation en salle de lecture, leur reproduction, leur prêt entre bibliothèques et/ou leur dépôt dans HAL. Sur les 70 réponses obtenues, 40 sont favorables à l'ensemble des propositions, 10 à une partie seulement, et 20 totalement défavorables. Précisons que si les dépôts des mémoires ne sont pas plus abondants, c'est qu'ils ont souvent été à l'origine de publications ultérieures des membres ».

Principales préconisations :

- **Mettre en œuvre une politique de désherbage des collections appuyée sur une politique documentaire formalisée et envisageant différents scénarios de conservation ou d'élimination**
- **Revisiter la suite du projet de déploiement de la RFID**
- **Définir la politique à suivre en matière d'offre numérique**

⁷¹ A noter que pendant leur temps à l'EFR, les chercheurs doivent faire apparaître l'Ecole dans la signature de leurs articles et autres publications.

4.5. Institut français d'archéologie orientale (Le Caire)

4.5.1. *Les contraintes et les atouts de la bibliothèque de l'IFAO*

La bibliothèque de l'IFAO est sortie de la période de crise qu'elle a connue en 2014-2015 du fait de difficultés de communication avec les chercheurs. Le comité des usagers, créé en 2008 puis mis en sommeil en 2011, a été réactivé en 2014⁷² ; des comités d'acquisition ont été institués et une application, SugAcq, développée afin de permettre une démarche d'acquisition collaborative.

Les difficultés auxquelles est aujourd'hui confrontée la bibliothèque concernent principalement le dossier immobilier, qui comporte également une dimension sécuritaire. Les caractéristiques du pays-hôte génèrent également de nombreuses contraintes de fonctionnement, qui valent pour l'IFAO dans son ensemble : environnement politique, situation économique, problèmes liés à la conversion des devises (seule EFE hors zone euro), rareté, fiabilité aléatoire ou coût élevé des compétences dans le domaine de la maintenance⁷³...

L'approvisionnement de la bibliothèque en nouveautés s'avère compliqué. L'IFAO ne bénéficiant plus du service de la valise diplomatique, sur décision du MEAE, l'acheminement des documents est long et coûteux : les fournisseurs cherchent à regrouper les livraisons, le dédouanement est lent et cher, la censure étudie les listes d'ouvrages et en retient certains pour examen. Ainsi, dernièrement, plusieurs livres français ou anglais traitant de l'époque médiévale et contenant le mot "Islam" dans leur titre, ont fait l'objet d'une interception temporaire. Par ailleurs, la poste égyptienne s'avère peu performante. Les membres scientifiques rencontrés soulignent les répercussions négatives de cette lenteur de livraison – qui peut atteindre un délai de six mois après la commande – sur leur travail de recherche ; il existe un risque de ne pas pouvoir dès lors acquérir à temps des documents dont le tirage est souvent réduit. La responsable de la bibliothèque étudie la faisabilité d'un groupage des commandes avec celles de l'IDEO.

Une autre contrainte est l'interdiction de sortir du territoire égyptien des objets datant de plus de cent ans. Ce qui vaut pour les matériaux archéologiques concerne aussi les documents d'archives et les imprimés. Le précédent conservateur a ainsi été intercepté par la douane alors qu'il transportait un ouvrage ancien pour restauration à la BNF.

Le pilotage financier de l'IFAO est compliqué par deux facteurs externes : la variation permanente du cours de la monnaie locale et le montant élevé mais fluctuant des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) versées aux fonctionnaires français titulaires⁷⁴. Accompagné par l'administration centrale et par l'IGAENR dans le cadre d'un plan de redressement financier, l'Institut, après avoir été proche de la cessation de paiement, présente en 2017 son premier exercice budgétaire positif depuis neuf ans, mais sa situation financière demeure

⁷² Le comité des usagers se réunit plusieurs fois par an, à l'initiative du directeur des études, qui est le référent fonctionnel, pour la dimension scientifique, du conservateur de la bibliothèque.

⁷³ Ce problème de maintenance a notamment un impact sur les moyens de reproduction pouvant être mis à la disposition des usagers, ce qui suscite les plaintes de ces derniers souhaitant scanner puis imprimer.

⁷⁴ Le montant des IRE est fixé chaque trimestre par le MEAE en fonction de la conjoncture internationale et des zones géographiques.

fragile. Les difficultés de pilotage de l'établissement provenaient également du manque d'outils de suivi financier. L'adoption, dans le cadre du passage à la Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), du logiciel désormais commun aux cinq Ecoles, devrait permettre d'améliorer le suivi de l'exécution budgétaire, suivi complexifié par la question de la conversion des devises. La gestion de la bibliothèque par sa responsable et la production de données et de statistiques fiables s'en trouveront facilitées.

L'édition de statistiques bibliothéconomiques gagnera aussi à l'amélioration des outils correspondants et à un suivi plus rigoureux que par le passé. Désormais, les documents sont établis sous forme numérique et il importe de veiller à leur sauvegarde régulière afin d'éviter les pertes d'informations, d'autant plus que les conservateurs sont amenés à se succéder à intervalles réguliers.

La gestion de la bibliothèque s'est professionnalisée depuis 2006, avec la nomination d'un conservateur comme responsable – et non plus d'un égyptologue. La conservatrice actuelle est la troisième occupante de la fonction. Un projet lancé dès 2010, le déploiement de la RFID, est aujourd'hui inabouti et doit de toute façon être réexaminé. Il s'agissait, moyennant l'équipement des collections en puces RFID, d'instaurer une protection anti-vol, d'informatiser la communication des documents en salle de lecture, de demander aux lecteurs 24/24 d'enregistrer la consultation et le retour des documents qu'ils utilisent (sur place) et aux chercheurs de l'IFAO de s'auto-prêter ceux qu'ils emportent dans leur bureau, enfin de pouvoir réaliser plus facilement des récolements de collections. L'état des lieux est actuellement le suivant : les collections ne sont pas totalement équipées, sans qu'on puisse connaître précisément ce qui l'a été, à moins d'ouvrir les documents un par un ; les cartes de lecteurs sont désormais encodées ; deux portiques de détection ont été installés, l'un à l'entrée de la salle de lecture, l'autre à l'entrée par badge réservée aux lecteurs autorisés ; un automate a été installé en 2010, a nécessité un développement pour le paramétrage avec la langue arabe, mais, précise le responsable informatique de l'IFAO, « dans l'attente de l'étiquetage complet et exact des collections, et vécu comme une contrainte par les chercheurs, il n'est jamais entré en service régulier bien qu'étant opérationnel » ; la communication des documents est demeurée manuelle ; les récolements n'utilisent pas la RFID.

L'installation d'une détection anti-vol est naturellement un élément positif, encore que l'on puisse s'interroger sur le sens de l'implantation d'un portique à l'entrée des lecteurs autorisés susceptibles de fréquenter la bibliothèque à toute heure. Quant à imaginer que les lecteurs autorisés, puisant des documents dans l'une des dix-huit salles, allaient systématiquement se déplacer jusqu'à l'automate pour enregistrer leur consultation puis leur restitution – sachant qu'ils effectuent eux-mêmes la remise en rayon⁷⁵ –, cela relevait largement de l'utopie. L'objectif était de connaître la nature des documents consultés, à des fins statistiques, ce à quoi il faut sans doute renoncer, sauf à donner la consigne aux lecteurs de ne pas ranger eux-mêmes les documents. L'automate étant déjà acquis, il pourrait être au moins demandé aux chercheurs de l'IFAO emportant des documents dans leur bureau d'enregistrer ce prêt ; et peut-être demander aux lecteurs conservant sous leur nom des documents sur une table, pour un ou plusieurs jours, d'enregistrer cette mise de côté – tout cela supposant que l'équipement

⁷⁵ Ils doivent aussi positionner un fantôme sur le rayonnage pendant la consultation. La conservatrice indique que les collections sont peu déclassées.

des collections soit préalablement mené à son terme. La communication des documents en salle de lecture – entre 15 000 et 20 000 par an – pourrait par ailleurs être effectivement basculée en mode informatique en utilisant la RFID, ce qui permettrait de disposer d'éléments statistiques et qualitatifs. La responsable de la bibliothèque donne toutefois, judicieusement, la priorité à l'achèvement du catalogue local et à la rétroconversion dans le SUDOC, avant de terminer le projet RFID.

Les lecteurs autorisés apprécient naturellement tout particulièrement cette grande facilitation pour le chercheur qu'est le traditionnel accès 24/24. Les personnes concernées sont au nombre d'une petite centaine : les chercheurs et certains personnels de l'IFAO, les boursiers et les missionnaires de l'Institut, et, sur accord de la direction, certains autres chercheurs. Ce privilège est « un des facteurs décisifs de la réputation de la bibliothèque et, au-delà, de l'attractivité de l'IFAO ». Le système est fondé sur la confiance (l'accès comporte toutefois un portique de détection anti-vol), mais il n'est pas sans risques pour les collections⁷⁶. Les résultats du récolement effectué en novembre 2016 sur une grande partie des ouvrages devraient permettre de constater le cas échéant et de mesurer un éventuel phénomène de disparition de documents.

Il semble que les lecteurs 24/24 utilisent peu le catalogue. Dès lors, la question de la signalétique est régulièrement débattue en comité des usagers. Une fois sorti du fonds d'égyptologie et de son classement par ordre alphabétique d'auteur, l'utilisateur souligne un manque de visibilité des collections et de clarté dans la localisation des cotes. Un document de présentation des fonds est demandé, ainsi qu'une meilleure organisation des collections. Une membre scientifique indiquait avoir découvert des fonds intéressants pour elle, à la faveur du récolement auquel elle a participé. Certains usagers ont peut-être aussi tendance à se cantonner à la salle dédiée à leur domaine principal. En tout cas, le chantier de la signalétique, qui ne pouvait attendre la réalisation du projet immobilier, a été ouvert en 2016.

Les autres lecteurs – environ 540 en 2015 – n'accèdent qu'à la salle de lecture, instituée en 1980 à l'intention de lecteurs extérieurs à l'IFAO, et, à l'exception des usuels de la salle, demandent la communication des documents. Le traitement différencié des deux publics aux heures d'ouverture de la bibliothèque, ne laisse pas de surprendre. Le programme d'une nouvelle bibliothèque étant en réflexion, on peut se poser la question de l'extension du libre accès à l'ensemble du public de la bibliothèque – l'accès hors des heures ouvrables restant l'apanage des lecteurs autorisés – et donc d'une configuration adaptée des locaux, y compris pour faciliter la surveillance. Une formation des nouveaux inscrits permettrait de se prémunir autant que possible contre les risques de dé classement voire de détérioration des collections, souvent précieuses et fragiles, par mauvaise manipulation⁷⁷ – les recommandations sur le respect des documents valant, du reste, déjà aujourd'hui pour un document communiqué en salle de lecture. Des scénarios intermédiaires pourraient aussi être étudiés, comme la mise en libre accès généralisé des seules collections les plus demandées et les moins précieuses,

⁷⁶ Ni pour les lecteurs, les inspections Hygiène et Sécurité soulignant la question, à ce jour non résolue, que posent les éventuelles situations de « travail isolé » engendrées par ce système, d'autant plus au vu de la configuration des locaux et des rayonnages parfois très hauts. Plus largement, ces inspections pointent « l'absence de consignes de sécurité pour les personnes pouvant accéder 24 heures sur 24 à la bibliothèque ».

⁷⁷ Cette sensibilisation pourrait inclure les manipulations permettant de reproduire un document sur un scanner, en sorte de libérer les magasiniers d'une activité chronophage.

notamment celles utiles aux étudiants de master qui constituent la majorité du public, et ce bien que l'IFAO n'entende pas tenir lieu de « bibliothèque universitaire ». Les documents les plus précieux (périmètre à préciser) pourraient, dès lors qu'ils sont libres de droits, être communiqués uniquement sous forme numérique. L'organisation actuelle paraît de toute façon difficilement tenable : la salle de lecture étant insuffisante à certaines périodes, la salle 10 qui lui est contiguë sera alors ouverte, avec huit places assises supplémentaires, mais il sera interdit aux usagers non-autorisés de toucher aux livres sur les rayonnages... Les membres scientifiques rencontrés considèrent du reste que le public de la salle de lecture n'est aujourd'hui « pas assez bien traité » par l'établissement.

L'élargissement du libre accès marquerait une ouverture significative en direction du public égyptien et constituerait un argument supplémentaire en direction d'éventuels mécènes. Il est vrai que, parmi les lecteurs extérieurs inscrits en 2015, plus de 90% étaient de nationalité égyptienne, 2 % français et 6 % d'autres pays. Les usagers égyptiens viennent majoritairement du ministère des Antiquités (20%)⁷⁸ et des universités, soit 60% d'étudiants en master ou en année préparatoire au master, 12% de doctorants, 4% de chercheurs et enseignants-chercheurs et 24% de professionnels (inspecteurs des Antiquités, conservateurs de musée...).

Si la bibliothèque de l'IFAO est aussi attractive, en particulier pour les égyptologues – une « bibliothèque mythique » dit une membre scientifique, « la mère des bibliothèques, *Oum el-maktabât* » la qualifie une universitaire égyptienne –, elle le doit d'abord à la qualité de ses collections qui font d'elle l'une des meilleures au monde dans son domaine, et la meilleure en Egypte. Comme le souligne le directeur de l'Institut, « la bibliothèque de l'IFAO est le meilleur argument de la présence de l'IFAO au Caire ». Pour les études arabes, en revanche, les ressources de la bibliothèque doivent être complétées par la fréquentation d'autres établissements.

La bibliothèque de l'IFAO se trouve donc au centre de l'environnement de recherche que procure l'Institut aux chercheurs français, à ceux de divers pays et particulièrement aux chercheurs égyptiens qui sont à peu près totalement dépourvus de structures de recherche dans leurs établissements. Isolés, des éléments de valeur ou prometteurs trouvent ainsi à l'IFAO des interlocuteurs et une bibliothèque. Certains sont du reste recrutés par l'Institut comme chercheurs associés pour les plus jeunes, comme collaborateurs scientifiques pour de plus confirmés, ce qui les place en position d'interface avec les institutions du pays, d'autant plus que certains sont amenés ensuite à occuper des fonctions éminentes, tel l'actuel ministre des Antiquités.

L'importance du rôle de la bibliothèque de l'IFAO s'explique aussi par le dénuement des bibliothèques égyptiennes. Les universités et le musée du Caire conservent des fonds anciens importants, mais qui ne sont pas tenus à jour. La communauté scientifique s'appuie dès lors sur les instituts français et allemands. Toutefois, si le DAIK a une excellente bibliothèque, l'IFAO présente sur lui plusieurs avantages qui lui valent une fréquentation plus importante, et notamment les conditions d'accès et les horaires d'ouverture plus larges, l'antériorité des

⁷⁸ Un collaborateur scientifique a exprimé le souhait que la bibliothèque ouvre sur l'une des deux journées du week-end, afin de faciliter sa fréquentation par les inspecteurs.

collections plus grande, sans parler de l'accès 24/24 qui est unique en Egypte et qui est accordé y compris à certains chercheurs extérieurs à l'IFAO. On mesure le gros manque qu'a représenté pour les chercheurs la fermeture de la bibliothèque pendant une grande partie de l'année 2014 suite à l'effondrement du plafond. Bibliothèque également appréciée pour son catalogue en ligne donnant accès par lien hypertexte à des ressources numériques, et pour la connexion wifi.

« Bibliothèque de référence en Egypte » comme la qualifie le directeur de l'IFAO, elle constitue dès lors un vrai lieu de rencontre, en particulier entre Français et Egyptiens. Les chercheurs associés égyptiens soulignent cette fonction d'espace de contacts humains, d'échanges interculturels, de mise en réseau.

La bibliothèque de l'IFAO est aussi un lieu de formation et contribue aux actions de l'établissement en la matière. L'Institut est en effet sollicité par les autorités égyptiennes et se donne pour mission de travailler à ce que le niveau scientifique égyptien progresse, de façon à ce que les chercheurs nationaux et étrangers puissent œuvrer ensemble, à niveau d'expertise égal. En ce qui concerne la bibliothèque, le chantier de formation des lecteurs est qualifié d'« énorme » en matière de recherche documentaire, laquelle n'est pas du tout enseignée dans les universités égyptiennes et leurs bibliothèques. Un accompagnement bibliographique est donc réalisé à l'IFAO et apprécié des lecteurs dont beaucoup ne connaissent pas même l'alphabet latin.

L'Institut prévoit plus largement de développer la « formation des usagers » au bénéfice des divers publics, incluant les doctorants français et aussi les chercheurs de l'IFAO : « visites systématiques de la bibliothèque pour comprendre son fonctionnement, recherche documentaire sur le catalogue et sur Internet, formation sur les ressources en accès ouvert, sur les bases de données, les outils de gestion bibliographiques et bibliométriques etc. »

Les ateliers ou séminaires (*workshops*) de méthodologie régulièrement organisés par l'IFAO à destination d'étudiants, de chercheurs et de professionnels – inspecteurs ou conservateurs – égyptiens, comportent une demi-journée, soit au sein de la bibliothèque, soit avec utilisation de ses documents, pour la formation à la recherche bibliographique et aussi, en particulier pour les inspecteurs des Antiquités – leur ministre accordant une importance prioritaire à la formation des cadres –, la présentation d'aides sinon de « modèles » pour la publication de fouilles. Les bibliothécaires sont associées à ces séminaires.

4.5.2. Un patrimoine à sauvegarder et valoriser

Le fonds considéré comme patrimonial comprend 1 159 unités, selon l'ESGBU 2015. Pour sa part, la première conservatrice évoquait en 2009, dans sa réponse à l'enquête du ministère sur le patrimoine des bibliothèques, le chiffre de 956 volumes, publiés entre le XV^e (un incunable romain de 1498) et le XX^e siècle ; elle soulignait toutefois la nécessité de préciser localement les critères patrimoniaux. Les égyptologues qui ont eu antérieurement en charge la bibliothèque avaient, s'agissant des monographies, « retenu la date de 1830 (période où la production éditoriale scientifique en égyptologie devient plus importante en nombre) pour

constituer une réserve précieuse ». Aujourd'hui, la cote Réserve comprend environ 600 titres conservés dans le bureau du conservateur ; l'autre partie du fonds est dispersée dans la bibliothèque, normalement dans des placards fermés à clé, notamment en raison de leur (grand, voire très grand) format. Mais certains documents demeurent peut-être sur rayonnages en accès 24/24, en particulier s'ils avaient été autrefois considérés « indispensables aux chercheurs ». Au total, il reste à mener un vrai travail de recensement – et de protection renforcée –, basé sur une définition précise, de la partie patrimoniale du fonds, soit monographies soit périodiques, sachant que les documents non-imprimés ont été versés en 2008 au service Archives et collections.

L'histoire de ce fonds patrimonial et de sa constitution est mal connue. L'actuelle conservatrice a commencé à travailler sur le sujet. Il conviendrait qu'elle puisse se faire aider d'un stagiaire, et peut-être susciter des travaux de recherche, afin que ce travail puisse aboutir rapidement. Elle compte exploiter le livre d'inventaire, les marques d'appartenance et autres ex-libris trouvés sur les ouvrages, les archives administratives ainsi que la mémoire des bibliothécaires.

Il y a certainement, dans cet ensemble de livres, de nouvelles découvertes à effectuer, notamment parmi les annotations qui singularisent les exemplaires. Le travail entrepris amènera peut-être à réévaluer le jugement contenu dans la réponse à l'enquête de 2009, qui affirmait qu'en matière de patrimoine, la bibliothèque était « nettement moins prioritaire que les archives scientifiques conservant des documents uniques ». Il est de toute façon urgent de signaler l'ensemble des collections dans le SUDOC et d'identifier les documents rares voire uniques, statut qui peut provenir des particularités d'exemplaire, par exemple de l'existence sur le document d'annotations dues à Auguste Mariette.

Les conditions de conservation ne sont pas bonnes, y compris pour la réserve précieuse : risques liés à la structure du bâtiment (plafond, plancher, fragilité face à l'incendie), conditions climatiques (variations de température – les climatiseurs n'étant utilisés qu'en présence de personnes physiques –, chaleur dépassant souvent les 30°C, humidité), poussière, sécurisation insuffisante contre le vol... Cet état de fait contribue à démontrer la nécessité du projet immobilier.

Un point positif en revanche est la présence au sein de l'imprimerie de l'IFAO, d'un atelier reliure qui relie ou répare les documents de la bibliothèque : en 2015, 424 reliures et 101 travaux de restauration ont ainsi été réalisés. Par ailleurs, avant 2011, l'imprimerie numérisait chaque année quatre à cinq ouvrages en mauvais état, en vue de la production d'un fac-similé, l'original étant retiré de la communication ; cette procédure va être réactivée, l'accès à la version numérique pouvant être éventuellement privilégié.

L'IFAO dispose d'un « musée de l'imprimerie », véritable conservatoire des machines, techniques, outils et caractères employés dans la première vie de l'atelier, fondé en 1898 ; ce musée est très apprécié des visiteurs et contribue fortement à la renommée de l'Institut. La mise en place d'un « musée de la bibliothèque » est de même souhaitée par l'établissement, afin d'enrichir la visite du site et de valoriser le patrimoine. Ce projet nécessitera du matériel et un lieu adaptés à l'exposition dans de bonnes conditions de conservation et de sûreté ; il trouverait sa place naturelle dans le projet de nouvelle bibliothèque. Les documents présentés

devraient être régulièrement renouvelés afin d'une part de les préserver, d'autre part de maintenir l'intérêt du public. Cet espace de valorisation du patrimoine écrit constituerait ainsi un lieu de découverte, d'initiation, de sensibilisation et de formation.

Au vu des convulsions politiques qu'a connues l'Égypte dans une période récente et qui furent entre autres marquées, dans le domaine patrimonial, par le dramatique incendie de l'Institut d'Égypte, au vu également du risque terroriste à l'encontre des sites et des objets porteurs des valeurs de pluralité, de tolérance et d'échanges interculturels, il convient, non seulement pour valoriser les documents mais aussi pour en préserver le contenu, de faire en sorte de numériser dans les meilleurs délais les documents uniques ou singuliers contenus dans le fonds de la bibliothèque⁷⁹. Le portail des Bibliothèques d'Orient va dans ce sens, mais son enrichissement au-delà de 2018 n'est pas acquis et par ailleurs, même si son périmètre thématique est relativement large, il n'embrasse pas tous les domaines. Le portail du réseau des Ecoles françaises à l'étranger pourrait également accueillir les documents numérisés, au sein d'une bibliothèque numérique commune aux Ecoles. Il reste également à chiffrer le volume à numériser et à identifier et mobiliser le budget nécessaire.

4.5.3. Le projet immobilier

Cour des Comptes, HCERES et IGAENR ont déjà évoqué le caractère pressant de la question immobilière à l'IFAO. Dans son référé du 24 mai 2012, la Cour évoque les risques que l'état du palais « fait courir à la sécurité du personnel et des visiteurs » et « recommande de mettre un terme aux attermolements qui ont jusqu'ici marqué le traitement de cette affaire ». La réponse de la ministre de l'enseignement supérieur souligne que « la question de la mise en sécurité des locaux devra trouver une réponse durable dans l'adoption d'un projet immobilier cohérent pour la bibliothèque et les archives de l'Institut ».

Dans son rapport de janvier 2017, le HCERES écrit : « le bâtiment principal n'est plus aux normes et demanderait une remise en état et en sécurité d'ampleur, notamment pour les installations électriques, la mise en place de la fibre optique, l'étanchéité et la maintenance du système anti-incendie. (...) D'autre part, le bâtiment n'est plus en état, d'un point de vue statique, de supporter le poids de la bibliothèque. D'où la nécessité de construire à moyen terme un bâtiment propre à la bibliothèque, dont le coût est estimé à environ 3,5 M€, ce qui, eu égard à l'importance scientifique et patrimoniale du fonds, notoirement le meilleur du Caire, est une somme réaliste et raisonnable ».

Quant à l'IGAENR, également en janvier 2017, elle « considère que la sécurité des personnes et la préservation d'un tel fonds justifient que soit remise à l'étude la construction d'un bâtiment adapté » et formule en recommandation que « le déménagement de la bibliothèque doit être réétudié sans délai en lien avec la mise en œuvre du SPSI et les financements doivent être recherchés »⁸⁰.

⁷⁹ Rappelons également que l'Égypte refuse la sortie hors de son territoire des objets culturels de plus de cent ans d'âge.

⁸⁰ Au moment de la présente mission, un audit immobilier de l'IFAO par le service compétent du ministère était annoncé.

Une nouvelle bibliothèque est effectivement nécessaire pour nombre de raisons : la résistance insuffisante des planchers, les entrées d'eau et la fragilisation des plafonds qui a déjà occasionné à deux reprises un effondrement – en 2011, puis en 2014⁸¹ où un magasinier a failli être touché –, l'important risque incendie et l'insuffisance des issues de secours, la non-accessibilité des locaux (au premier étage sans ascenseur), le manque de place pour le public et pour les collections, le recours dès lors à des rayonnages hors norme (jusqu'à atteindre le plafond à 8,50 mètres de hauteur) pour ranger les documents et donc les risques pour les personnes devant escalader escabeaux et échelles non sécurisés, les mauvaises conditions de conservation, l'absence de sécurisation du patrimoine, l'absence de locaux permettant valorisation du patrimoine, réunions et échanges ou encore convivialité, l'accès dans le palais – problématique pour des raisons sécuritaires – d'un public extérieur.

La question immobilière est ainsi à l'ordre du jour de l'IFAO depuis au moins une douzaine d'années. Un projet activement porté par la directrice des années 2005-2010 est parvenu en 2008 jusqu'au choix d'un architecte. Le calendrier prévoyait le début des travaux en octobre 2008 et la livraison en mars 2010, pour un coût estimatif de 3 864 100 € HT⁸². Ce projet fut toutefois, dans un contexte de crise de l'IFAO (et de l'Égypte) et de départ de sa directrice, abandonné car jugé trop ambitieux et « déconnecté des réalités financières » ; il n'en avait pas moins déjà coûté, pour études et concours, entre 400 000 et 800 000 € selon les sources.

L'auto-évaluation établie par l'IFAO en 2016 retrace la phase suivante : « un nouveau Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été soumis au conseil d'administration et aux tutelles en 2011, qui prévoyait :

- à court terme, le redéploiement d'une partie de la bibliothèque et du service des archives pour résoudre temporairement les problèmes de sécurité et d'espace ;
- la rénovation complète de l'hôtellerie ;
- la construction d'un bâtiment, sur la façade du jardin à front de rue, destiné à abriter dans des conditions satisfaisantes la bibliothèque, le service des ventes des publications et les archives.

Le budget global était estimé à 3,6 M€. En raison du manque de financement, seuls les deux premiers points ont été réalisés ».

La bibliothèque a effectivement fait l'objet, en 2011 et 2013, de redéploiements visant à étendre les espaces de stockage, de consultation pour le lectorat extérieur et de travail pour les bibliothécaires. À l'issue de ces opérations, les collections se déploient sur dix-huit salles, y compris la salle de lecture. L'établissement a également connu un gros chantier avec le remplacement en 2013 du système de sécurité incendie (SSI). Si l'on y ajoute les travaux après les inondations de 2011 et la réfection des plafonds consécutive aux effondrements, c'est, souligne l'auto-évaluation de 2016, « une bibliothèque rénovée qui a rouvert début septembre 2014 après des années de travaux quasi-continus. Néanmoins, malgré les

⁸¹ La bibliothèque a dû alors rester fermée du 14 janvier au 7 septembre 2014. Malgré la réfection de 780 m² de plafond, les entrées d'eau demeurent.

⁸² Cf. <http://www.lemoniteur.fr/articles/le-caire-egypte-l-institut-francais-d-archeologie-orientale-va-etre-restructure-106211>

améliorations apportées, les locaux restent mal adaptés et les conditions de bonne conservation des collections non assurées de même que l'accroissement des fonds ». Il a d'ailleurs fallu, depuis 2013, suite notamment à l'avertissement de l'inspection Hygiène et Sécurité, vider les travées centrales de deux salles « du fait de faiblesses détectées en portage », ce qui a permis en 2016 à ces inspecteurs d'estimer que « les charges supportées par la bibliothèque ainsi allégée semblent ne pas présenter de danger par rapport à la capacité de résistance de la structure du bâtiment ». Par ailleurs, un architecte a étudié en 2014 – sans suite – l'implantation en hauteur de balustrades afin de faciliter et sécuriser l'accès aux rayonnages les plus élevés. A également été envisagé le scénario d'une extension de la bibliothèque sur tout le premier étage du palais, mais des travaux importants étaient nécessaires pour remplir tous les attendus, telle l'implantation d'un ascenseur, et l'obligation de ne placer de rayonnages que contre les murs réduisait au final le gain de linéaire à 150 mètres, alors que l'accroissement annuel est aujourd'hui chiffré à 66 mètres linéaires pour 2000 documents et que les tablettes sont proches de la saturation.

Le projet formulé en 2011, de construction d'un bâtiment sur le front de la rue al-Cheikh Ali Youssef, « reste donc plus que jamais d'actualité », précise le rapport d'auto-évaluation de 2016. La réponse, en mars 2017, de l'établissement à l'évaluation par le HCERES confirme l'intention : « Le projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter la bibliothèque dans des conditions de conservation des collections et d'accueil du public répondant aux normes actuelles a été relancé et figurera comme le principal investissement immobilier dans le SPSI en cours d'élaboration ». Le postulat de départ est que l'IFAO doit se maintenir dans le palais Mounira et que la bibliothèque doit rester sur le site, choix tout à fait pertinent étant donné le rôle central de celle-ci et sa forte contribution à « l'esprit du lieu ».

L'Etat français possède bien, via l'IFAO, une parcelle de 833 m² non bâtie, contiguë à celle du palais Mounira, qui a pu apparaître comme un lieu possible d'implantation de la nouvelle bibliothèque. Toutefois, les autorités égyptiennes paraissent peu enclines à y autoriser une construction ; par ailleurs, la parcelle est peu étendue et les services de sécurité français imposent pour un nouveau bâtiment un recul de 8 mètres par rapport à la rue.

La même contrainte de recul s'impose sur la parcelle du palais Mounira, ce qui pourrait là aussi remettre en cause le choix de l'implantation en front de rue. L'établissement ne peut néanmoins plus guère se permettre de tâtonner sur le choix de la localisation de la nouvelle construction. Le renouvellement prévisible de la direction d'ici moins de trois ans incite à lancer rapidement un projet concret, pour un horizon de livraison estimé aujourd'hui à cinq ans. Le recrutement par l'Institut, au 1^{er} février 2017, d'un responsable du patrimoine immobilier et de la sécurité, facilitera la réalisation du projet, en binôme avec la conservatrice de la bibliothèque, dès lors toutefois que la tutelle aurait mobilisé l'enveloppe nécessaire – aujourd'hui non chiffrée –, le coût de l'opération ne pouvant manifestement pas être assumé par l'IFAO, même au tarif égyptien de la construction ; et dès lors également que le scénario envisagé aurait pu être étayé sur le plan sécuritaire.

L'Institut s'engage toutefois de son côté dans la recherche de mécénat, considérant que, s'il ne faut pas « sous-estimer la difficulté de lever des fonds très importants dans le contexte économique actuel, le projet présente un intérêt réel qui peut susciter l'intérêt de mécènes, celui d'ouvrir plus largement à la société civile une bibliothèque parmi les meilleures au

monde dans un domaine, le patrimoine archéologique, qui se trouve précisément attaqué dans d'autres régions du Proche-Orient pour le message de multiculturalité qu'il véhicule ». Les divers avantages du nouveau bâtiment projeté sont de nature à convaincre des mécènes égyptiens sensibles à l'esprit des Lumières, même si la situation du pays depuis 2011 ne facilite pas la recherche d'investisseurs pour un projet immobilier. Quant aux entreprises françaises, notamment du BTP, implantées en Egypte, ce sont plutôt les sièges parisiens qu'il faut démarcher étant donné les volumes financiers recherchés. Par ailleurs, l'IFAO envisage de proposer d'accueillir le CEDEJ et sa bibliothèque (aujourd'hui mal installée), dans le contexte d'un regroupement topographique des organismes français⁸³, ce qui répond aussi à une préoccupation sécuritaire ; la participation financière du MEAE au coût du nouveau bâtiment – utile du reste aux relations diplomatiques – pourrait alors être espérée.

Le projet – qui englobe également le service des Archives et des collections – améliorera la sécurisation du palais en dirigeant le public extérieur vers le nouveau bâtiment, dotera la bibliothèque d'une entrée indépendante et permettra de libérer au sein du palais de la surface, après rénovation, pour « des espaces de travail individuels ou de groupe, salle de séminaire et de conférences à même d'accueillir des colloques internationaux ». Le nouveau bâtiment a été prévu sur deux niveaux, dont l'un enterré ou semi-enterré, notamment, dans une perspective sécuritaire, afin de réduire la visibilité de l'édifice depuis la rue. Il faudrait toutefois tenir compte de la présence d'une nappe phréatique, mais aussi des avantages que procurerait une surface entièrement de plain-pied : ouverture possible avec moins d'agents présents, ni ascenseur ni monte-charge requis... L'emplacement souhaité, s'il est agréé par les services français de sécurité, offrira une belle vue sur le palais et le jardin.

La conservatrice de la bibliothèque travaille à l'élaboration du programme de la nouvelle structure : définition du projet, des missions et des objectifs, cahier des charges, liens fonctionnels entre les espaces..., avant transmission éventuelle à un programmiste. Il serait intéressant de faire participer à cette réflexion le comité des usagers, élargi le cas échéant. Il est prévu de marquer clairement l'ouverture vers l'extérieur en augmentant significativement le nombre de places pour le public en salle de lecture, *a priori* en le doublant, de 25 à 50. Comme suggéré plus haut, ce projet immobilier est l'occasion de réinterroger le fonctionnement actuel et d'étudier la faisabilité de l'extension, totale ou partielle, du libre accès – pendant l'horaire d'ouverture de la bibliothèque – à tous les usagers ; une telle décision aurait naturellement de fortes implications sur le programme – et sans doute un impact positif important sur de potentiels mécènes, en allant au bout de la logique d'ouverture.

Il convient aussi de s'interroger, y compris de façon prospective, sur la place que l'on veut et doit réserver au numérique et aux appareils qui donnent accès au portail, aux catalogues en ligne, aux bibliothèques numériques et autres ressources virtuelles, en estimant la probabilité de développement desdites ressources. Cette réflexion aura des conséquences sur le linéaire à prévoir pour l'accroissement (à dix ans ?) des collections physiques. Quant au fonds existant, on pourra questionner la pertinence de conserver des documents matériels dont le contenu est accessible sous forme numérique de bonne qualité et archivé de façon pérenne sur des serveurs publics.

⁸³ L'IFAO accueille d'ores et déjà dans ses murs les bureaux locaux de l'IRD.

Parmi les autres sujets à prendre en compte, rappelons particulièrement la protection, la bonne conservation et la valorisation du patrimoine ; la nécessité de rayonnages aux normes⁸⁴ ; l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ; le besoin d'un espace de reprographie isolé phoniquement et doté des équipements adaptés aux besoins du public et à la protection des documents ; le besoin de salles de réunion, de travail, de formation, de rencontre, d'accueil de groupes, de détente et convivialité. Une estimation dans les meilleurs délais du coût du projet immobilier serait précieuse pour les échanges avec la tutelle et les mécènes à pressentir. Il conviendra aussi de prendre garde aux questions de maintenance, de chiffrer le budget de fonctionnement de la structure et de vérifier l'adéquation des forces humaines actuelles aux besoins de l'équipement.

4.5.4. *Le développement des usages et des collections numériques*

L'IFAO envisage de déployer prochainement une liaison internet par technologie radio 30 Mb, afin de pallier les insuffisances très pénalisantes de l'actuel dispositif par ligne cuivre 10Mb. L'installation de la fibre est prévue ultérieurement lorsque son coût aura baissé.

Les ressources humaines du service informatique – composé aujourd'hui de trois personnes – vont être renforcées, afin de disposer de trois informaticiens de bon niveau. Un facteur de risque émerge, avec l'absence prochaine pour convenances personnelles, pendant un an au moins, du responsable informatique, présent dans l'établissement depuis vingt-cinq ans.

Il serait nécessaire que le responsable informatique forme au moins la conservatrice de la bibliothèque en sorte qu'elle ait la main sur les pages du site web consacrées à son service et puisse dès à présent les mettre à jour.

Les ressources électroniques auxquelles donne accès l'IFAO ont été précisées plus haut. La documentation numérique existant sur le marché est en fait très peu développée en égyptologie et en papyrologie. Par ailleurs, les usagers expriment volontiers réticences et réserves à l'égard du support numérique : qualité des images aléatoire, difficulté à visualiser simultanément texte et planche, besoin d'ouvrir plusieurs documents à la fois, pagination différente de la version papier que l'on préfère citer, parfois absence de permalien... Une (jeune) membre scientifique indique que les égyptologues fonctionnent « à l'ancienne », selon son expression, et que la consultation numérique répond plutôt à un besoin ponctuel ; elle ne consulte plus du reste les ressources mises à disposition par son université d'origine. Dans ces conditions, précise le rapport d'auto-évaluation de l'IFAO en 2016, « nous concevons les ressources numériques non comme un outil de substitution aux documents papier – pour lesquels l'écrasante majorité des usagers, Égyptiens comme Français et étrangers, manifestent une préférence déterminée – mais d'enrichissement de notre offre documentaire ». Le directeur de l'établissement est toutefois, pour sa part, convaincu de la nécessité de prendre en compte le support numérique, dès lors qu'il rend un service identique au papier ; pour lui, la réticence des usagers n'est pas un argument qui tienne. En revanche, les insuffisances du réseau et du matériel informatique peuvent être des freins bien réels ; le wifi, par exemple, manque de puissance en raison de l'infrastructure égyptienne.

⁸⁴ Des rayonnages compacts (coulissants) pourraient être installés pour les collections les moins consultées.

La bibliothèque s'est donné trois objectifs en matière de ressources numériques : activer les accès en ligne couplés aux abonnements papier ; outre le signalement dans le catalogue, améliorer la visibilité des ressources au moyen d'une page dédiée sur le site web ; collecter et analyser des statistiques de consultation des ressources. Concernant le second objectif, il faut saluer le travail de catalogage systématique, dans le catalogue local, des documents numériques repérés : la notice du document papier, s'il existe, comporte alors un lien hypertexte et les lecteurs sont de manière préférentielle orientés vers le support virtuel à fin de conservation préventive ; à défaut, ou pour les documents au seul format numérique (*e-only*), une notice de document électronique est créée⁸⁵. La bibliothèque entend aller plus loin et « mener une prospective plus systématique sur les ressources disponibles en accès ouvert dans les domaines intéressant l'IFAO ».

L'Institut s'engage lui-même pour promouvoir l'accès ouvert : la conservatrice a assuré, en octobre 2016, une formation sur le sujet, rendue obligatoire par le directeur et à laquelle les chercheurs du CEDEJ ont également participé. Il s'agissait de présenter les enjeux de l'accès ouvert, la loi sur la République numérique et la plate-forme HAL. Le responsable du pôle éditorial est également intervenu, afin d'évoquer la mise en ligne programmée des revues de l'IFAO sur OpenEdition. Dans un format professionnel plus court, la formation va également être dispensée aux bibliothécaires, y compris de l'Institut français d'Égypte, et aux personnes intéressées. La direction de l'IFAO entend développer les dépôts dans HAL par les chercheurs de l'Institut, à commencer par les membres scientifiques.

4.5.5. *Le projet de création d'un pôle documentaire dans l'organigramme de l'IFAO*

Coexistent actuellement au sein de l'IFAO la bibliothèque et un service des Archives et collections, fondé en 1972 et auquel ont été versés en 2008 tous les documents non-imprimés de la bibliothèque. Ce service traite à la fois des archives administratives et scientifiques, des manuscrits, des images fixes et des cartes, ainsi que des collections d'*ostraca* et de papyrus. On constate aujourd'hui que la bibliothèque a plus de sujets en commun avec le pôle éditorial qu'avec le service des Archives. Le projet de numérisation des Bibliothèques de l'Orient constitue toutefois une belle occasion de faire œuvrer ensemble les trois entités.

La direction de l'IFAO, explique le document d'auto-évaluation de 2016, « a entrepris au cours du quinquennal 2012-2016 de regrouper les différents services en pôles, placés sous l'autorité d'un responsable. Cinq pôles avaient été initialement identifiés : recherche, appui à la recherche, éditions, fonds documentaires et administration-fonction support. Cette nouvelle structure ne pouvait se mettre en place que progressivement, notamment à la faveur des départs ». En ce qui concerne le pôle Documentation, « le départ simultané du responsable de la bibliothèque et de l'archiviste en décembre 2015 aurait pu offrir l'opportunité de regrouper les deux services sous une seule personne. Cependant, le très important travail qui restait à mener sur les archives et collections nécessitait impérativement un profil d'égyptologue, d'une part, et la reprise de la bibliothèque après une période marquée par des conflits (...), d'autre part, ont convaincu qu'il n'était pas souhaitable de reporter la charge sur une

⁸⁵ Il est intéressant de noter que depuis 2015, l'IFAO reçoit dans le cadre de ses échanges deux revues en version électronique.

personne; il est apparu plus pertinent de maintenir deux services distincts le temps d'un mandat (4 ans) pour réévaluer à terme la situation et se réserver la possibilité de recruter un profil différent pour prendre la direction d'un pôle unique ». Un contractuel égyptologue a donc été recruté pour les Archives et collections, sur un support de poste Etat.

Outre la restructuration de l'établissement, l'IFAO entrevoit, à travers ce projet de pôle Documentation, la possibilité d'économiser un poste de salarié métropolitain, compte tenu du poids financier des emplois expatriés. Par ailleurs, afin de libérer davantage d'emplois métropolitains pour la Recherche, il faut accentuer, pour les autres fonctions, l'embauche d'Egyptiens, dont la compétence va du reste croissant.

Aujourd'hui, le projet de pôle Documentation demeure « très controversé », souligne le directeur de l'IFAO. De gros chantiers sont en cours à la bibliothèque comme aux Archives et collections où la présence d'un égyptologue reste indispensable. Le directeur estime que la création d'un pôle disposant d'un unique poste métropolitain ne sera pas encore mûre dans trois ans. Par ailleurs – à rebours de la situation qui a longtemps prévalu et qui voyait des égyptologues assurer de surcroît diverses fonctions –, la spécialisation et la professionnalisation des métiers doivent être prises en compte. Le schéma d'organisation pourrait donc être le suivant : un conservateur des bibliothèques métropolitain ayant un profil patrimonial serait responsable du pôle Documentation, en étant assisté de deux Egyptiens, un archiviste qualifié et un égyptologue formé à la conservation.

Principales préconisations :

- **Mettre en œuvre le projet de nouvelle bibliothèque**
- **Etudier la faisabilité de l'élargissement, total ou partiel, du libre accès à tout le public aux heures d'ouverture de la nouvelle bibliothèque, moyennant formation et sensibilisation des lecteurs**
- **Accélérer la rétroconversion dans le SUDOC**
- **Numériser les documents présentant un caractère d'unicité ou de grande rareté**

Conclusion

Le réseau documentaire des Ecoles françaises à l'étranger a commencé à prendre forme au cours des dernières années, grâce aux initiatives conjuguées du Comité des directeurs des Ecoles et des directeurs des bibliothèques. Les échanges et rencontres réguliers, les projets communs tel ArchéoRéf ont contribué à le renforcer et à le rendre plus visible auprès d'opérateurs nationaux dont au premier chef l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Il s'agit maintenant de donner toute sa force à cette dynamique en prenant en compte tout à la fois les problématiques communes et les coopérations spécifiques à chacune des Ecoles sur son territoire propre : cela dans un juste équilibre entre ambition et réalisme. De ce fait, le périmètre de mutualisation est mouvant, embrassant tantôt l'ensemble des partenaires, se limitant parfois à des coopérations plus limitées impliquant deux ou trois Ecoles.

Ce qui renforcera en premier lieu le réseau documentaire, c'est une plus grande visibilité au plan national et international, une meilleure exposition de ses ressources, notamment des *unica*, et une plus grande accessibilité numérique de ses services.

Les actions prioritaires sont le chantier du signalement dans le Sudoc à travers la rétroconversion et le projet ArchéoRéf liant signalement et géolocalisation, la création d'un onglet Bibliothèques dans le portail commun des Ecoles françaises à l'étranger donnant accès à une bibliothèque numérique et à une archive institutionnelle commune HAL-EFE. Ce portail pourrait aussi servir de plateforme unique pour un service mutualisé de questions-réponses qui améliorerait globalement le service aux chercheurs et donnerait à voir plus largement la richesse acquise de compétences très spécialisées.

Sur une plus longue durée, cette mutualisation pourrait s'étendre à un système intégré de gestion de bibliothèque commun, éventuellement dans le cadre du projet SGBM, à condition d'accorder les besoins et les calendriers en menant un travail collectif préalable sur un cahier des charges, tout en veillant à ne pas mettre en péril les coopérations déjà existantes entre chacune de ces Ecoles et d'autres institutions.

Ce qui donnera une plus grande cohérence scientifique au réseau, c'est l'adoption de chartes de politique documentaire rédigées selon des principes communs et construites, sauf exceptions dans le cadre de projets de recherche partagés, selon un principe de complémentarité plutôt qu'un principe d'acquisitions réparties.

Une mutualisation renforcée pourrait par ailleurs s'établir entre l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française de Rome et l'Institut français d'archéologie orientale, qui ont pour objet commun la recherche en archéologie et en histoire du bassin méditerranéen. Elle gagnerait à s'appuyer sur les formations mutualisées des agents, déjà expérimentées avec succès, sur des stages d'immersion par échange de poste, et sur une politique d'échanges de publications en plus grande cohérence avec les politiques documentaires respectives.

Au-delà du périmètre strict de la mutualisation, les Ecoles ont des préoccupations qui, sans être communes, sont du même ordre et demandent à ce que la tutelle et les opérateurs nationaux en prennent la pleine mesure, à commencer par le signalement, la sauvegarde et la valorisation de collections patrimoniales uniques pour la recherche : ne serait-ce que pour cette raison, leur parc immobilier doit nécessairement être mis à niveau, de façon à répondre aux besoins de conservation et de communication de collections rares et spécialisées.

Pierre CARBONE

Olivier CAUDRON

Benoît LECOQ

Philippe MARCEROU

Recommandations

Axes de mutualisation entre Ecoles

- Renforcer les échanges entre directeurs de bibliothèque dans le cadre de rencontres régulières ;
- Il serait pertinent que le comité des directeurs des Ecoles dispose d'un tableau de bord lui permettant de suivre et de piloter la réalisation des objectifs communs mis en œuvre par les bibliothèques sur la base des indicateurs retenus dans le cadre du contrat ;
- Poursuivre le projet ArchéoRéf sous la forme d'ArchéoRéf2, à condition de stabiliser la méthodologie au préalable avec l'ABES ;
- Créer un onglet Bibliothèques au sein du portail commun des Ecoles françaises à l'étranger, donnant accès à des documents numérisés et à une archive institutionnelle commune HAL-EFE ;
- Préalablement aux choix de réinformatisation, mener une réflexion commune, incluant des éléments de cahier des charges et tenant compte de la diversité des besoins et des situations ;
- Harmoniser les chartes de politique documentaire en s'appuyant sur des principes communs et en adoptant, sauf exceptions dans le cadre de projets de recherche communs, un principe de complémentarité plutôt qu'un principe d'acquisitions partagées ;
- Poursuivre les formations mutualisées des agents des bibliothèques ;
- Encourager des stages d'immersion par échange de poste sur une durée courte (quelques semaines) ;
- Donner aux échanges de publications entre Ecoles une plus grande cohérence avec la politique documentaire des différentes Ecoles ;
- Limiter l'acquisition mutualisée ou partagée de ressources numériques aux domaines déjà mis en œuvre entre l'EFR, l'EFA et la BIU de la Sorbonne.

Axes de développement propres à chaque Ecole

- **Casa de Velázquez**
- Veiller à garantir les meilleures conditions de conservation des documents dans tous les magasins de stockage ;

- Contribuer à une initiative Collex autour du « monde ibérique » avec les principales universités disposant de fonds documentaires spécifiques dans ce domaine ;
 - Elaborer un plan de développement des collections en s'appuyant sur les travaux de la commission scientifique consultative pour les acquisitions de la bibliothèque.
 - Développer de nouveaux partenariats avec les institutions documentaires françaises et espagnoles spécialisées dans l'étude du monde ibérique ;
 - Dans l'attente de la création du système de gestion de bibliothèques mutualisé, terminer la mise en place des nouveaux développements du système intégré de gestion de bibliothèques et déployer un outil de découverte afin de diversifier les services offerts.
- **Ecole française d'Athènes**
- Continuer de renforcer la formalisation des procédures de gestion des ressources humaines (fiches de poste ; entretien annuel d'évaluation de personnel ; etc.). Envisager pour l'avenir, à la faveur d'une réorganisation interne, de créer un poste d'adjoint au directeur (catégorie A) ;
 - Adopter, dans les dix-huit mois à venir, un scénario d'extension de la bibliothèque qui ne remette pas en cause les principes du libre accès et de l'ouverture 24/24 pour les chercheurs accrédités ; prendre en compte, dans cette réflexion, la sécurité des collections ;
 - Faire adopter par le Conseil d'administration de l'établissement un plan global de classement et de cotation des collections ; saisir cette occasion pour engager le chantier de la mise en œuvre de la RFID ;
 - Renforcer encore la coopération avec la bibliothèque de l'Ecole américaine.
- **Ecole française d'Extrême-Orient**
- Fixer dans une convention entre l'EFEO et le Musée Guimet les règles d'une collaboration renforcée entre les deux bibliothèques ;
 - Réaliser une étude relative à l'organisation des magasins de la Maison de l'Asie à court et moyen terme ;
 - Renforcer la visibilité des collections précieuses en menant à bien les chantiers de signalement des manuscrits, des archives, des cartes et en rendant diffusables l'inventaire des estampages ; étudier avec l'Abes et éventuellement d'autres partenaires, les solutions permettant le traitement du catalogue de la bibliothèque de Chiang Mai dans des délais plus courts ;
 - Elaborer un programme de formation des personnels des centres en Asie et de privilégier les ateliers regroupant les bibliothécaires de plusieurs centres, ce qui contribuerait également à renforcer le travail en réseau.

▪ **Ecole française de Rome**

- Mettre en œuvre une politique de désherbage des collections appuyée sur une politique documentaire formalisée et envisageant différents scénarios de conservation ou d'élimination ;
- Revisiter la suite du projet de déploiement de la RFID ;
- Définir la politique à suivre en matière d'offre numérique.

▪ **Institut français d'archéologie orientale**

- Mettre en œuvre le projet de nouvelle bibliothèque ;
- Etudier la faisabilité de l'élargissement, total ou partiel, du libre accès à tout le public aux heures d'ouverture de la nouvelle bibliothèque, moyennant formation et sensibilisation des lecteurs ;
- Accélérer la rétroconversion dans le SUDOC ;
- Numériser les documents présentant un caractère d'unicité ou de grande rareté.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Courrier du Comité des directeurs des Ecoles françaises à l'étranger
en date du 15 janvier 2016

Annexe 3 : Réponse du Comité des directeurs des Ecoles françaises à l'étranger
à la version provisoire du rapport – 20 juillet 2017

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 1 : Lettre de mission



*La Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

*La Ministre de la Culture
et de la Communication*

Monsieur le Doyen,

Les bibliothèques sont sur l'ensemble du territoire d'irremplaçables lieux de lecture pour tous les publics et à tous les âges, de formation et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. A ce titre, elles sont déterminantes pour la vitalité de notre démocratie. Notre ambition est qu'elles soient avant tout des services publics vecteurs de citoyenneté et de lien social et qu'elles garantissent, grâce au principe de libre constitution des fonds, l'accès pluraliste à l'information et aux savoirs. Les bibliothèques se trouvent aujourd'hui confrontées aux enjeux du numérique dans les domaines culturels, pédagogiques et de recherche. Elles doivent également élargir leurs horaires d'ouverture et renforcer la médiation, afin de mieux répondre aux attentes et pratiques nouvelles de leurs publics et de contribuer encore plus à la réussite scolaire et universitaire. Elles sont également amenées à s'adapter aux configurations nouvelles de leurs territoires d'intervention, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle technique des sites et des établissements et aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficaces l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les secteurs de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

Najat Vallaud-Belkacem

Audrey Azoulay

Monsieur Pierre CARBONE
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

18 OCT. 2015

Liste des missions

Missions pour le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sites et établissements

Le réseau documentaire des écoles françaises à l'étranger

La COMUE Léonard de Vinci et la documentation

Sorbonne Universités et la documentation

Le SCD de l'université des Antilles

Le SCD de l'université de Guyane

Le SCD de l'Université de Caen

Le SCD de l'Université de Cergy-Pontoise

Le SCD de l'Université de La Réunion

Missions thématiques

Les enjeux du numérique au regard des ressources documentaires en sciences humaines et sociales (numérisation, indexation, nouveaux usages) (*cf. mesure n°6 du plan en faveur des sciences humaines et sociales*)

Le réseau des centres de formation aux carrières des bibliothèques

Les nouveaux modes de coopération entre l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et les établissements dans le cadre du Système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM)

Mission conjointe avec l'IGAENR

Parcours et carrière des conservateurs de bibliothèque

Mission commune au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au Ministère de la Culture et de la Communication

Suivi du plan d'accompagnement des éditeurs scientifiques pour le passage au numérique (mission conjointe IGAENR/IGAC/IGB)

Missions pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Bibliothèques municipales ou intercommunales

Avignon

Bondy

Mulhouse

Rodez

Soissons

Vannes

Bibliothèques départementales

Allier

Doubs

Lot-et-Garonne

Maine-et-Loire

Nièvre

Yvelines

Ville de Paris

Bibliothèque de l'Hôtel de Ville

Etablissements publics

La politique documentaire de la Cité de l'architecture et du patrimoine

Annexe 2 : Courrier du Comité des directeurs des Ecoles françaises à l'étranger en date du 15 janvier 2016



La directrice

Madame la Ministre de l'Éducation
nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Rome, le 15 janvier 2016

Objet : mission de l'Inspection Générale des Bibliothèques

Madame la Ministre,

La fonction documentaire a été placée au cœur des missions des cinq écoles françaises à l'étranger (EFE) depuis leurs fondations. De centres documentaires de terrain, elles sont devenues des bibliothèques de recherche de plein exercice, intégrées dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux. Les EFE conservent et développent des fonds importants, pointus et gérés par des équipes désormais professionnalisées. Des évolutions récentes contribuent pourtant à modifier en profondeur l'identité et les pratiques de ces structures. La redéfinition en cours des politiques publiques d'accompagnement de la fonction documentaire exige de repenser l'intégration de nos bibliothèques dans les réseaux ; la place croissante de la documentation électronique interroge les politiques d'acquisition menées jusqu'à aujourd'hui ; les caractères et les histoires très spécifiques de nos institutions sont mis en mouvement par les mutations de l'information scientifique et technique. Enfin, la constitution d'un véritable réseau des EFE implique un renforcement des coopérations entre nos établissements.

C'est pourquoi il nous paraît aujourd'hui opportun d'appeler votre attention sur ce réseau documentaire et sur le profit que nous pourrions tirer d'une mission d'audit et de conseil menée par l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) au premier semestre 2016. Les bibliothèques des EFE n'ont, en effet jamais fait l'objet d'une mission de conseil de l'IGB. Cette étude serait un point d'appui solide dans la réflexion menée autour de nos contrats quinquennaux et, au-delà des particularités de chacune des institutions, servirait de socle à un approfondissement de la coopération entre nos établissements.

École française de Rome
Piazza Farnese, 67
00186 Roma - Italia
T. +39 06 68 60 14 99
direction@efrome.it
www.efrome.it



Nos bibliothèques s'insèrent dans des établissements dont les architectures institutionnelles sont variées. Ainsi, les services d'archives peuvent être rattachés ou non aux bibliothèques. Localement, l'intensité des relations avec les partenaires étrangers permettent ou non de porter des projets communs d'informatique documentaire, de signalement des collections ou de services aux chercheurs. La question immobilière se pose avec plus ou moins d'acuité selon les contextes et des projets d'extension ont vu le jour. Tous ces traits dessinent un paysage qui frappe par sa diversité : un bilan de l'existant permettrait de poser un diagnostic partagé par toutes les Écoles.

L'objectif de coopération inter-Écoles a commencé à se réaliser. Les bibliothèques ont ainsi porté auprès de l'ABES un projet de géolocalisation des notices bibliographiques (ArchéoRef) qui a reçu un soutien de votre ministère dans le cadre de Collex. Dans cette dynamique, les grands domaines de coopération pourraient être plus finement délimités. Et si ces projets doivent, bien sûr, être poursuivis et approfondis, il est probablement nécessaire de le faire selon des modalités souples : depuis les coopérations à deux ou trois partenaires jusqu'aux mutualisations plus complètes, si ces dernières s'avèrent pertinentes.

Enfin, l'insertion de nos établissements dans les réseaux nationaux doit être au centre de nos stratégies de moyen terme. Le projet SGBM et, plus localement, celui de la réinformatisation des bibliothèques de nos établissements, sont un enjeu majeur. Nous devons dans les prochains mois fixer la ligne que nous suivrons sur ce sujet important. Les impacts seront lourds pour nos établissements et ils imposeront de redéfinir une part de nos politiques documentaires, notamment pour ce qui concerne la documentation électronique. La sortie du dispositif Cadist, dont bénéficiait une EFE, constitue un autre défi important et le passage à Collex doit probablement être réfléchi et concerté dans un nouveau cadre.



Pour toutes ces raisons, au nom du comité des directeurs des EFE, je vous serais très reconnaissante si vous acceptiez de programmer une mission de l'IGB auprès des bibliothèques de nos établissements. Les conclusions d'une telle mission seraient précieuses pour la réflexion que nous menons autour des fonctions documentaires des EFE.

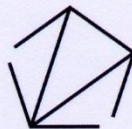
Les bibliothèques des Écoles sont mobilisées sur ce projet et sont à la disposition de vos services pour toute question que vous jugerez utile.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Catherine Virlouvet

CPI : - Monsieur le Doyen de l'Inspection Générale des Bibliothèques

Annexe 3 : Réponse du Comité des directeurs des Ecoles françaises à l'étranger à la version provisoire du rapport – 20 juillet 2017



ÉCOLES FRANÇAISES
À L'ÉTRANGER

Inspection générale des bibliothèques

Le réseau documentaire des Écoles françaises à l'étranger

Réponse des établissements au rapport d'audit

20 juillet 2017

École française d'Athènes • École française de Rome • Institut français d'archéologie orientale
École française d'Extrême-Orient • Casa de Velazquez
<http://resEFE.fr>



ÉCOLES FRANÇAISES
À L'ÉTRANGER

Le réseau documentaire des Écoles françaises à l'étranger

**Réponse des établissements au rapport d'audit
de l'Inspection générale des bibliothèques**

La mission de l'Inspection générale des bibliothèques a été sollicitée par les Écoles en janvier 2016. Dans le contexte de la préparation du nouvel contrat quinquennal 2017-2021, les EFE marquaient ainsi leur souhait d'établir un bilan précis qui permettrait de poser un diagnostic complet sur le dispositif, mais aussi d'aborder les enjeux importants qui attendent nos établissements dans les années à venir : projets immobiliers pour certains, ré-informatisation, renforcement de la coopération entre les Écoles, politique numérique et, plus largement, définition de la place des bibliothèques des EFE dans les réseaux français, locaux et internationaux.

Les cinq directeurs et leurs équipes remercient la mission de l'IGB — le Doyen Pierre Carbone et les inspecteurs Olivier Caudron, Benoît Lecocq et Philippe Marcerou — pour le travail réalisé, pour la qualité des échanges et la richesse du dialogue tout au long de cette inspection, et jusqu'à l'étape finale de rédaction du rapport. Ce dernier met bien en évidence l'excellence des bibliothèques du réseau, leur place souvent centrale dans les échanges avec le/les pays d'accueil et la coopération de plus en plus étroite entre nos établissements en matière de politique documentaire. Les recommandations émises pour le réseau comme pour chaque établissement sont accueillies très positivement et constitueront la base des développements attendus dans les années à venir.

Le rapport provisoire de l'IGB a été communiqué aux directeurs le 22 mai 2017. Nous sommes reconnaissants aux rédacteurs d'avoir pris en compte l'essentiel des remarques formulées par les Écoles sur cette première version. Dès lors, les observations sur la mouture finale du rapport sont limitées au minimum.

Les EFE partagent le souci exprimé par l'Inspection d'une meilleure visibilité du réseau documentaire : la création d'un onglet bibliothèque sur le site resefe.fr (p. 91) permettra de centraliser les documents de politique documentaire, des informations pratiques et des liens vers les catalogues de chaque institution mais également vers le SUDOC qui constitue de fait le catalogue collectif des bibliothèques des cinq écoles, partageant la même ambition d'une rétroconversion totale de leurs collections dans cet outil national. De la même façon, HAL pourrait éventuellement constituer l'entrée commune sur les documents en Open Access déposés par les chercheurs des EFE. Sans partager obligatoirement une archive institutionnelle HAL commune, le lien vers HAL pourrait être indiqué sur le site resefe.fr.

Nous souscrivons aussi à l'idée de faire des projets communs l'instrument privilégié de la structuration du réseau. Dans cet esprit, Archéoref constitue une réalisation exemplaire. Les écoles réfléchissent en effet à poursuivre ce chantier, pour lequel l'Abes a pour l'instant simplement signalé

École française d'Athènes • École française de Rome • Institut français d'archéologie orientale
École française d'Extrême-Orient • Casa de Velazquez
<http://resefe.fr>



son intérêt. Les développements récents nous incitent à penser qu'il fera l'objet d'une réponse commune à un appel à projet lancé dans le cadre du GIS Collex.

S'agissant en particulier d'accroître le partenariat de la bibliothèque de l'EFEO avec celle du musée Guimet (p. 64), celui-ci apparaît naturel pour des raisons à la fois historiques, de complémentarité des fonds documentaires et de voisinage presque immédiat des locaux. Des partenariats ont déjà cours, de longue date, entre les deux institutions (expositions, conférences, revue commune Arts asiatiques...) et le souhait de renforcer la coopération entre les services documentaires, voire d'engager assez rapidement des mutualisations (accueil de certains fonds), est aujourd'hui partagé par la direction de l'EFEO comme par la présidence du musée Guimet. Il y a donc une volonté des deux institutions dans ce sens, et la recommandation de l'IGB — inspection commune à l'Enseignement supérieur et la recherche et à la Culture — qui vient appuyer cette volonté, devrait aider à surmonter le fait que l'EFEO et le musée Guimet ne relèvent pas de la même tutelle.

De façon générale, nous souhaitons insister sur une caractéristique propre au réseau des Écoles françaises à l'étranger : l'éloignement géographique qui sépare les cinq établissements et ajoute, malgré les efforts investis (installation d'équipements de vidéoconférence, rationalisation des réunions inter-EFE en les couplant à des rencontres plus larges comme les Journées de l'Abes ou les réunions de DirBU, etc.), complexité et coûts importants au développement de beaucoup d'initiatives communes. La mutualisation est aujourd'hui, à maints égards, une réalité quotidienne soutenue par une vraie dynamique au sein du réseau. Elle ne pourra néanmoins atteindre le degré d'intégration possible en France métropolitaine, et ne doit se faire au détriment des réseaux locaux dans lesquels sont engagées nos bibliothèques.

Fait à Athènes, Rome, Le Caire, Paris et Madrid, le 20 juillet 2017

Alexandre Farnoux
Directeur de l'École française d'Athènes

Catherine Virlovet
Directrice de l'École française de Rome

Laurent Bavay
Directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire



Yves Goudineau
Directeur de l'École française d'Extrême-Orient

Michel Bertrand
Directeur de la Casa de Velázquez

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Pour la Casa de Velázquez :

Direction :

Michel BERTRAND, Directeur

Anne-Sophie CLIQUENNOIS, Assistante du directeur

Direction des études :

Xavier BAUDOIN, Directeur des études, Académie de France à Madrid

Nicolas MORALES, Directeur des études, Ecole des hautes études hispaniques et ibériques

Services administratifs :

Christelle PELLIER, Responsable des services administratifs.

Damien BREMONT, Responsable des Systèmes d'information et Communication

Richard FIGUIER, Coordinateur des publications

Bibliothèque :

Elisabeth COLLANTES, conservateur de la bibliothèque, et l'ensemble de l'équipe

Pour l'Ecole française d'Athènes :

Alexandre FARNOUX, Directeur

Arnaud CONTENTIN, responsable administratif

Pierre DUCREY, professeur émérite à l'université de Lausanne, président du Conseil d'administration

Géraldine HUE, directrice du service des publications

Amélie PERRIER, directrice des études

François-Xavier ANDRE, conservateur de la bibliothèque

Les personnels de la bibliothèque :

Lia KOLONIA

Vassa FAZOU

Eleni GERONTAKOU

Marie JEAN

Jan LOGELIN

Jérôme MASSELIS

Athinaïa MOUSOURA

A l'American school of classical studies at Athens (ASCSA) :

Maria TOURNA, Head librarian, Blegen library

A la Gennadius library :

Irinie SOLOMONDI, Senior librarian

Pour l'Ecole française d'Extrême-Orient :

Yves GOUDINEAU, Directeur
Charlotte SCHMID, Directeur des études et des publications
Valérie LIGER-BELAIR, Directeur général des services
Clément FROEHLICHER, Conservateur des bibliothèques
Antony BOUSSEMARY, responsable du fonds Japon et adjoint du conservateur
Dat-Wei LAU, responsable du fonds Chine-Corée
Magali MOREL, responsable du fonds Asie du Sud-Est
Isabelle PUJOL, responsable de la photothèque

Cristina CRAMEROTTI, Conservateur de la bibliothèque du Musée Guimet

Pour l'Ecole française de Rome :

Ambassade de France auprès de la République italienne
Claire RAULIN, ministre-conseillère

Ecole française de Rome
Catherine VIRLOUVET, directrice
Stéphane BOURDIN, directeur des études, Antiquité
Pierre SAVY, directeur des études, Moyen Âge
Fabrice JESNÉ, directeur des études, Epoque moderne et contemporaine
Monique ZIMMERMANN, agent comptable, chef des services financiers, chargée des affaires immobilières
Pascale GARCIA, responsable des affaires administratives et des ressources humaines
Marie ZAGO, responsable de la communication et de la valorisation scientifique
Bernard BROCHIER, responsable du service informatique

Bibliothèque et archives de l'Ecole française de Rome
Clément PIEYRE, conservateur
L'équipe de la Bibliothèque
M. Emmanuel TURQUIN, archiviste

Lecteurs de la Bibliothèque
Sonia GENTILI, *professore associato*, Littérature médiévale, université La Sapienza, Rome
Romain LORIOL, membre de l'Ecole française de Rome, Antiquité
Maria Antonietta VISCEGLIA, *professore ordinario*, Histoire moderne, université La Sapienza, Rome

Centre Jean-Bérard de Naples
Maria Giovanna CANZANELLA, bibliothécaire

Académie de France à Rome
Raffaella CARCHESIO, bibliothécaire

American Academy in Rome
Kimberly BOWES, directrice
Sebastian HIERL, directeur de la bibliothèque

Pour l'Institut français d'archéologie orientale :

Institut français d'archéologie orientale
Laurent BAVAY, directeur
Nicolas MICHEL, directeur des études
Robert ARAMAND, directeur général des services
Christian GAUBERT, responsable du service informatique
Mathieu GOUSSE, responsable du pôle éditorial
Cédric LARCHER, responsable du service des archives et des collections
Boris RICARD, responsable patrimoine et sécurité
Séverine GABRY-THIENPONT et Marie-Lys ARNETTE, représentantes des membres scientifiques
Omaïma EL-SHAL, doyenne de la Faculté de Tourisme et d'Archéologie, Misr University for Science and Technology (Ville du 6 octobre, Gouvernorat de Giza), chercheure associée égyptienne
Hassan SELIM, professeur d'égyptologie à l'université Ayn Shams (Le Caire) et conseiller au Musée égyptien, collaborateur scientifique égyptien

Bibliothèque de l'IFAO
Mme Agnès MACQUIN, conservateur
L'équipe de la Bibliothèque

Lecteurs de la Bibliothèque
Chaïma MOSSAD, égyptologue, maître de conférences à la Faculté des Lettres et de Tourisme de l'université Ayn Shams au Caire (lectrice salle de lecture)
Annalaura TURIANO, arabisante italienne, titulaire d'une bourse post-doctorale de six mois (lectrice 24/24)

Institut dominicain d'études orientales
René-Vincent du GRANDLAUNAY, directeur de la Bibliothèque

